EP

Programme des
Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf. 9
17 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Points focaux nationaux du PAM
Athènes (Grèce), 15-18 septembre 2003

RAPPORTS de la 8e CMDD

Vision et Orientations-cadre pour une SMDD
Évaluation et Prospectives de la CMDD

PNUE/PAM
Athènes, 2003

EP

Programme des
Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(DEC)/MED WG.217/4
2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Huitième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable (CMDD)

Cavtat (Croatie), 14-16 mai 2003

RAPPORT DE LA HUTIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

PNUE/PAM
Athènes, 2003

Table des matières

Corps du rapport

Annexes:

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Lignes directrices de la CMDD pour l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), soumises à l'attention des Parties contractantes

Appendice I : Session ad hoc sur les “Orientations pour une SMDD" Compte rendu établi par Mme A. Mourmouris, Présidente de la session

Annexe III : Projet de recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) relatives à l'évaluation et aux perspectives de la Commission

Annexe IV: Liste de membres des groupes de travail

Annexe V: Ordre du jour

Introduction

1. Conformément à la décision qu'elle a prise à sa septième réunion (Antalya, 13-16 mars 2002), la Commission méditerranéenne du développement durable a tenu sa huitième réunion à l'Hôtel Croatia, Cavtat (Croatie), du 14 au 16 mai 2003, à l'aimable invitation du Gouvernement croate.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 20 membres suivants de la Commission: Bosnie-Herzégovine, CCI/MED (CCI Monaco-Italie), Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, MEDCITÉS, MIO-ECSDE, Municipalité d'Omisalj (Croatie), Principauté de Monaco, RAED, Slovénie, Tunisie.

3. Les Centres d'activités régionales et autres composants du PAM ci-après ont également participé à la réunion: MED POL, CAR/PB, CAR/PP, CAR/PAP, CAR/ASP, 100 sites historiques.

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et autres parties ci-après ont également participé à la réunion en tant qu'observateurs: organisations internationales: CIESM (Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée), Agence européenne pour l'environnement, Secrétariat du Programme Baltique 21; programmes des Nations Unies: PNUE/Division des conventions sur l'environnement (GPA).

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. Bozo Kovacevic, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Croatie, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants dans son pays. En tant que membre de la CMDD et membre du Bureau de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), la Croatie tenait à faire de la région méditerranéenne une passerelle indispensable entre les niveaux mondiaux, nationaux et locaux de la mise en oeuvre des Objectifs de développement du Millénaire et des décisions du Sommet mondial sur le développement durable. La Méditerranée et ses pays riverains subissent les lourdes pressions d'un développement effréné et rapide qui perturbe l'écosystème délicat de la Méditerranée de plusieurs manières, allant de la contamination des ressources halieutiques par les effluents industriels à la destruction par le tourisme des habitats des espèces menacées. La Méditerranée est particulièrement vulnérable aux accidents environnementaux tels que celui du "Prestige". Dotée d'un très long littoral et d'un grand nombre d'îles, la Croatie est tout naturellement portée à coopérer et à s'associer aux activités de protection des zones marines et côtières. À cet égard, l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) constitue le seul moyen rationnel de préserver cette région exceptionnelle.

7. M. Pero Miskovic, Sous-Préfet du Comté de Dubrovnik, s'est déclaré très fier et très honoré de la présence de la CMDD dans un comté qui abritait 44 aires naturelles spécialement protégées ainsi qu'un certain nombre de parcs naturels qui seraient bientôt déclarés protégés. Dans cette région historique, où le premier statut de Dubrovnik a été promulgué en 1272, il était généralement admis que la protection de la nature devait être intégrée au développement économique. L'alignement des plans de développement sur les

normes européennes serait déterminant pour prévenir les activités préjudiciables à l'environnement. À ce propos, M. Miskovic a souligné que la génération actuelle avait une responsabilité toute particulière qui était de ne pas compromettre la vie des générations futures. Les travaux de la CMDD contribueraient à empêcher que le développement intervienne au détriment de la nature.

8. M. Frano Matusic, adjoint au Maire de la Ville de Dubrovnik, a rappelé que le statut de Dubrovnik qui datait du XIIIème siècle portait aussi sur la protection de la nature et l'urbanisme. Avec sa longue tradition de commerce international et de contacts culturels, Dubrovnik était consciente du devoir qui lui incombait de conserver les ressources naturelles, en particulier la mer, dans le cadre d'une coopération étroite avec tous les peuples de la Méditerranée.

9. M. Bernard Fautrier, Ministre de l'environnement de Monaco, Président du Bureau des Parties contractantes et Vice-Président du Comité directeur de la CMDD, a décrit le problème survenu la veille au large de son pays, probablement à la suite du dégazage d'un pétrolier, pour illustrer la fragilité de l'écosystème méditerranéen. La CMDD se trouvait à un carrefour. Le Sommet mondial sur le développement durable avait adopté de nouvelles orientations et la CDD des Nations Unies avait établi un calendrier très détaillé pour les années à venir. La CMDD s'en servirait en tant que repères pour formuler la SMDD dont les travaux thématiques seraient structurés avec précision et pour laquelle les différents acteurs devraient oeuvrer efficacement pour en garantir le succès.

10. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a donné lecture d'une lettre de M. Lucien Chabason qui regrettait de ne pas pouvoir être présent pour des raisons de santé, mais rappelait que la CMDD était l'une des principales réalisations du système de Barcelone, censée permettre d'assurer le développement durable dans la région. Les travaux de la "Task Force" qui avait évalué la contribution de la CMDD seraient importants pour la rénovation de la CMDD. M. Chabason espérait aussi que la réunion contribuerait à l'adoption d'une stratégie réaliste et concrète de développement durable qui mettrait la CMDD sur la bonne voie. Il souhaitait à la CMDD le plus grand succès dans ses travaux à l'avenir.

11. M. Hoballah a rappelé que le programme de travail de la CMDD s'était alourdi à mesure que les attentes s'étaient élevées et que le développement durable avait été placé plus haut sur les calendriers des institutions locales, nationales et régionales. Outre les vastes travaux consacrés par les centres d'appui aux questions thématiques, le Secrétariat avait établi un Bilan stratégique, suivi d'une Évaluation des perspectives de la CMDD et des travaux préparatoires de la SMDD. Ces dernières questions constituaient l'essentiel de l'ordre du jour de la réunion et d'importantes décisions seraient prises, qui détermineraient l'avenir de la CMDD, son efficacité, son utilité et sa durabilité. Il fallait que les propositions et décisions concernant ces questions renforcent et rationalisent la coopération, en particulier avec les grands groupes, à savoir les collectivités locales, le monde des affaires et les ONG. Il importait non seulement de déterminer *ce* qu'il fallait faire, mais aussi *comment* et *qui* devait le faire en tenant dûment compte de la question déterminante des moyens nécessaires à la mise en oeuvre. Enfin, M. Hoballah a remercié les autorités croates, en particulier le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, d'avoir accueilli et cofinancé la réunion, ainsi que le Directeur du CAR/PAP et ses collaborateurs pour leur aide et leur organisation.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Comité directeur

12. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur et après les consultations d'usage, la Commission a élu son nouveau Comité directeur, le Président du Bureau des

Parties contractantes (Monaco) en étant membre d'office. La composition du Comité directeur était la suivante:

Président:	S.E. M. B. Kovacevic	(Croatie)
Vice-Présidents:	S.E. M. B. Fautrier	(Monaco)
	M. S. Antoine	(France)
	M. A. M. Boargob	(Jamahiriya arabe libyenne)
	M. Z. Skala	(Municipalité d'Omisalj)
	M. J.-P. Fonteneau	(CCI-Med)
Rapporteur	M. E. Adly	(RAED)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. Au cours d'un échange de vues sur l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.217/2, il a été convenu qu'étant donné en particulier le fait que les délégations composées d'un seul membre ne pourraient pas suivre les travaux des deux sessions ad hoc qu'il était prévu de tenir simultanément, une plus grande place serait faite au débat en plénière, et moins de temps imparti aux sessions ad hoc. En outre, il conviendrait de consacrer suffisamment de temps à l'examen des questions thématiques, les plus anciennes comme les plus récentes, en raison de leur importance pour les travaux de la CMDD. L'ordre du jour tel que modifié a été adopté.

14. L'absence, au début de la réunion, d'un tiers des membres de la CMDD, y compris d'un certain nombre de pays, mais surtout des représentants des acteurs socio-économiques et des collectivités locales, a donné lieu à préoccupation. L'avenir même de la CMDD dépendant en effet de la participation et de l'appui actifs de tous ses membres, il faudrait examiner de plus près la question de la représentation lors du débat sur l'évaluation des activités et les perspectives de la CMDD. À cet égard, le pays hôte n'avait ménagé aucun effort pour faciliter au maximum l'obtention des visas aux membres de pays qui en avaient besoin.

Point 4 de l'ordre du jour: Le Sommet de Johannesburg et la Méditerranée

15. Ouvrant le débat sur l'annexe IV du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3, M. Hoballah a rappelé qu'au cours du processus préparatoire du Sommet de Johannesburg, la communauté internationale s'était souciée de passer des simples problèmes d'environnement à la question plus globale du développement durable, fondé sur une approche intégrant les dimensions environnementales, économiques et sociales. Cela avait à son tour élevé au premier rang la question de la gouvernance – moyen essentiel d'assurer la mise en oeuvre efficace des différentes stratégies. Étant donné la place faite aujourd'hui à la mise en oeuvre au niveau régional, en particulier dans les éco-régions comme la Méditerranée, les progrès réalisés au niveau méditerranéen pourraient servir d'exemple à d'autres régions. À cet égard, il importait de réaffirmer que l'on ne progresserait guère vers le développement durable dans la région sans prendre dûment en considération des problèmes essentiels tels que: la pauvreté et les besoins de base; la mondialisation, la production et les modes de consommation; la responsabilité partagée et les partenariats; et la gouvernance.

16. Au cours du débat sur la question, il a été convenu que les initiatives prises au niveau mondial (Sommet de Johannesburg) ou à d'autres niveaux (Union européenne), qui avaient une importance pour la Méditerranée devraient être examinées et adaptées aux conditions méditerranéennes en vue de leur mise en oeuvre. Les initiatives particulièrement importantes sont celles qui touchent à l'eau et à l'énergie, en particulier aux sources d'énergie renouvelables. Il faudrait agir à cette fin en coordination et en synergie avec les

autres acteurs intéressés dont la FAO, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne et le secteur privé. Pour chaque objectif, il faudrait veiller avec soin à déterminer qui en serait responsable, comment et quand il serait atteint, et avec quels moyens. Il fallait aussi se rendre compte qu'il était difficile de considérer la Méditerranée comme une éco-région, en particulier du fait que de nombreuses Parties contractantes participaient à d'autres groupements au niveau international (eu égard notamment à la composition élargie de l'Union européenne), et évaluer objectivement si tous les États et autres parties concernées étaient en pratique, et au-delà de toutes leurs autres appartenances, préparés à agir dans le cadre d'un groupe fondé sur la Méditerranée en tant qu'éco-région. Il a aussi été décidé de veiller à cibler au mieux les initiatives de sensibilisation, notamment à organiser des événements en parallèle avec les diverses réunions, pour assurer à la région le degré de visibilité maximum. En ce qui concerne les principaux éléments de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et du Plan de mise en oeuvre, qui sont résumés à l'annexe III du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3, il a aussi été convenu de fixer des objectifs plus concrets pour chaque question en utilisant des données de base qui pourraient peut-être être fournies par les Centres d'activités régionales dans leurs domaines de compétence.

Point 5 de l'ordre du jour: Vision pour le développement durable en Méditerranée

17. M. Hoballah a ouvert le débat sur la question en rappelant que le Bilan stratégique approuvé en 2001 avait permis d'évaluer les progrès accomplis vers la protection de l'environnement et le développement durable dans la région ainsi que les défis à relever et les insuffisances à surmonter. Bien que les Parties contractantes et d'autres partenaires du PAM et de la CMDD aient avancé sur la voie du développement durable grâce à une approche intégrant les considérations économiques et sociales, dans la pratique cette approche n'avait guère progressé dans la région. De plus, les difficultés environnementales, économiques et sociales avaient été exacerbées par les coûts élevés à court terme de la libéralisation économique et de l'intégration dans les marchés mondiaux. Un cadre stratégique régional, fondé sur une vision partagée du développement durable en Méditerranée, était donc nécessaire pour offrir une base de coopération aux pays et partenaires soucieux de construire durablement un avenir commun. Les premiers éléments de cette vision avaient été présentés pendant l'atelier sur les orientations stratégiques tenu à Barcelone en mars 2003, et les observations formulées à cette occasion avaient été incorporées à l'annexe V du document UNEP(DEC)/MED WG 217/3.

18. M. Ennabli, ex-Ministre de l'environnement de la Tunisie, présentant la vision méditerranéenne pour un développement durable exposée à l'annexe V, a souligné que le déclin économique et social de la région constituait la première faiblesse du développement durable en Méditerranée, encore qu'il soit contrebalancé par le sentiment d'appartenir à la même communauté et d'avoir un destin commun et par l'espoir d'un meilleur avenir fondé sur le co-développement et la confiance mutuelle entre les différentes parties de la Méditerranée. Cela présuppose une vision partagée de l'avenir et la volonté de coopérer dans le cadre d'un processus consensuel efficace. Il fallait que cette vision ait un caractère stratégique et reflète les aspirations à long terme de toutes les parties prenantes. Elle devait donc transcender les frontières nationales et énoncer l'objectif d'une éco-région plus diversifiée et caractérisée par un environnement sain, dans laquelle la diversité naturelle serait protégée et où règneraient la prospérité, une plus grande démocratie et le respect du patrimoine culturel commun. Actuellement, toutefois, le développement de la région était loin d'être durable. La vision était donc une invitation à agir au niveau politique pour procéder à des réformes, assumer des responsabilités, faire preuve d'innovation et chercher des solutions économiques. Le développement durable était à l'opposé de la culture du "tout immédiatement" qui caractérisait l'ultralibéralisme. En réalité, ce n'était qu'en association avec le développement durable que la mondialisation pourrait aboutir à un système

commercial susceptible d'être accepté. Le point de départ de la vision était un élargissement de toutes les initiatives déjà prises dans la région (MED 21, Convention de Barcelone révisée, PAM Phase II et CMDD) et du Bilan stratégique qui avait révélé les obstacles à la transition vers le développement durable dans les États côtiers de la Méditerranée.

19. M. Ennabli a repris les six grands défis exposés dans l'annexe: *paix; pauvreté et inégalités; développement et conséquences pour l'environnement; mondialisation; productivité et innovation;* et *gouvernance*. Pour relever ces défis, en particulier celui de la gouvernance, il faudrait s'appuyer sur un *contrat éthique*, qui placerait le processus de développement durable en Méditerranée dans une perspective constructive qui respecterait une vision partagée de la durabilité répondant à un impératif moral et transcendant les considérations utilitaires. La participation d'organisations de la société civile, représentant tout un éventail de valeurs et de traditions culturelles de la région, serait nécessaire. Il était évident que les principes de la Déclaration de Rio feraient partie intégrante du processus, qui serait aussi conçu pour protéger à long terme le capital physique et humain de la Méditerranée et serait fondé sur la réduction des écarts entre les niveaux de vie des populations de la région, la mobilisation des acteurs à tous les niveaux et le renforcement de la coopération régionale dans les domaines de la recherche-développement, du transfert de technologie, de la formation et de l'information. La vision devrait aboutir à une prise de conscience des vrais enjeux du développement de la région, des problèmes d'environnement, des préoccupations sociales et des grands défis à relever.

20. Au cours du débat sur la vision proposée, les participants ont rendu hommage à M. Ennabli pour la qualité de sa contribution à cet important sujet. Il a été largement reconnu qu'il fallait une vision éthique avant de pouvoir aller de l'avant dans certains domaines techniques. La vision proposée représentait une bonne synthèse des différents débats sur la question et une bonne base pour faire progresser les travaux de mise au point, de promotion et de mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable dans la région, compte tenu de réserves quant à certains sujets traités dans la vision. Une de ces réserves avait trait aux références à la mondialisation, qui étaient dans l'ensemble trop négatives. Il était admis que la mondialisation n'était pas un processus qui pouvait s'inverser et qu'il fallait avoir une attitude positive pour profiter des bienfaits de ce processus d'une manière et dans des conditions adaptées aux spécificités culturelles, économiques et sociales de la région méditerranéenne. Il conviendrait aussi de s'attacher davantage à faire reposer le développement et la croissance économiques de la région sur les principes énoncés au Sommet de Johannesburg et à la CDD, eu égard en particulier à la modification des modes de consommation et de production et à la gestion durable des ressources naturelles qui sont rares. Il faudrait aussi revoir les références à l'éducation et à l'emploi des femmes pour les rendre parfaitement conformes aux principes d'égalité de chances et de traitement des hommes et des femmes.

21. Tous les intervenants ont reconnu l'importance de la dimension gouvernance dans la vision pour le développement durable en Méditerranée. Des progrès ne pourraient être faits dans ce domaine que lorsqu'une large participation de toutes les parties prenantes serait assurée aux niveaux régional, national et local. Le développement durable étant par nature multisectoriel, il fallait donc donner la priorité à la participation active de tous les acteurs responsables à tous les niveaux dans les différents secteurs, par exemple au niveau régional, à la FAO pour l'agriculture, et au PNUD pour la réduction de la pauvreté. Il importait aussi de renforcer la participation et les synergies avec l'Union européenne, compte tenu notamment de son élargissement actuel, qui intéressait directement plusieurs pays méditerranéens. On a rappelé que la nécessité d'assurer le développement durable était une question débattue depuis plusieurs années mais que très peu de progrès avaient été faits jusqu'ici dans la pratique. En fait, la génération actuelle risquait d'être la dernière à pouvoir prendre des décisions et à agir pour préserver les conditions environnementales

essentielles aux générations futures. Il était donc urgent de poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable dans la région pour laquelle il faudrait établir une feuille de route qui définisse les mesures à prendre à court terme pour faire en sorte que les principaux acteurs des secteurs concernés aient la maîtrise de la vision et de la stratégie et y participent. Compte tenu de ces précisions, la réunion a pris note de la vision proposée pour le développement durable en Méditerranée et a prié le Secrétariat de la transmettre à la prochaine réunion des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour: Orientations pour la SMDD

22. La réunion a examiné le projet de rapport sur les Orientations pour une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) (annexe VI du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3) en session ad hoc et en séance plénière. Elle s'est félicitée du travail accompli et a décidé que deux textes consacrés aux Orientations pour la SMDD seraient présentés aux Parties contractantes en novembre 2003: un texte bref et succinct de Recommandations pour adoption par les Parties contractantes, et un Rapport de synthèse (document d'information) comportant la teneur de la présentation de M. Ennabli et reflétant les observations formulées à la réunion. Les membres de la CMDD ont été invités à fournir au Secrétariat par écrit avant la fin de mai 2003 des propositions ou suggestions concernant le Rapport de synthèse. Il a été indiqué clairement que tout le projet de rapport exigeait de nombreuses améliorations d'ordre rédactionnel afin de le rendre plus équilibré et plus précis.

23. S'agissant des imperfections constatées, l'attention a été appelée sur le fait que contrairement à l'habitude, certains titres prenaient la forme de déclarations alors que d'autres ne convenaient pas à la teneur de la sous-section correspondante (par exemple eau et pêches). Il faudrait clairement indiquer dans le Rapport de synthèse les raisons pour lesquelles les domaines "d'actions prioritaires" ont été retenus. Il serait aussi utile de faire état de tout obstacle majeur à la mise en oeuvre des actions futures lors de leur détermination. À propos des moyens de mise en oeuvre, il a été rappelé que le schéma proposé à Barcelone englobait de façon plus appropriée les différentes catégories, ne se limitant pas aux "partenaires", mais incluant le financement, les aspects institutionnels, les réformes, etc. Des observations ont également été formulées au sujet des références ambiguës aux questions sensibles, telles que le Partenariat euro-méditerranéen ou le rôle du PAM comparé à celui des Parties contractantes. Il fallait remplacer l'expression "produits sensibles à l'environnement" par une autre, plus précise, car elle était source de confusion; par ailleurs, le terme *gouvernance* avait donné lieu à des malentendus en raison d'une perception critique de certains *gouvernements* de la région. Enfin, il était prématuré de faire état de "conclusions", le dernier chapitre du Rapport de synthèse pouvant s'intituler "les étapes futures".

24. Mme Mourmouris, qui a présidé la session ad hoc, a fait une présentation orale en séance plénière des résultats de la discussion. Le rapport écrit de cette séance figure à l’annexe II. Ce rapport contient déjà un nombre de commentaires sur le Rapport de synthèse. Une fois de plus le besoin d’impliquer les parties prenantes dans le processus d’élaboration de la SMDD a été souligné. Mme Mourmouris a indiqué que, vu le stade plutôt initial de ce long processus pour aboutir à une SMDD, il n’était pas possible de proposer des recommandations substantielles pour les Parties Contractantes pendant cette réunion. C’était alors à la CMDD de choisir si elle préférait présenter aux PC un texte court et succinct avec les points clés identifiés jusqu’ici pour orienter les étapes suivantes, ou confier la tache de préparer un projet de recommandations au Comité permanent qui aurait des éléments supplémentaires à prendre en considération après quelques mois de travail par les experts, ou s’il n’y avait pas des recommandations du tout sur ce sujet à la prochaine réunion des PC.

25. Un débat fut déclenché sur les méthodes de travail de la CMDD. Plusieurs intervenants, préoccupés par la pratique des groupes ad hoc, ont indiqué que des questions aussi importantes que celle des orientations pour la SMDD ne devraient être traitées qu'en séance plénière. Il a été rappelé qu'aucune règle ni ligne d'orientation n'avait été énoncée avant la tenue des deux sessions ad hoc, ce qui avait abouti à l'adoption de méthodes différentes. Au demeurant, les sessions ad hoc ayant porté chacune sur des activités différentes, il fallait s'attendre que leur issue soit elle aussi différente, d'autant plus que l'élaboration de la SMDD n'avait fait que commencer et était encore en cours. De plus, quand des préoccupations ont été exprimées devant le fait que la CMDD serait affaiblie et son existence même remise en question si elle donnait simplement pour mandat à d'autres organes, tels que le Comité permanent, d'autoriser officiellement la production de textes en dehors des réunions de la CMDD, il a été donné l'assurance qu'il n'était nullement question de circonvenir la CMDD. Il a aussi été décidé que tous les documents seraient mis à la disposition des participants bien à l'avance. La réunion est convenue qu'il était essentiel d'assurer la participation des partenaires non gouvernementaux qui autrement pourraient être dissuadés d'assister aux réunions de la CMDD; les organisations non gouvernementales pourraient trouver difficile de justifier leur participation aux futures réunions de la CMDD, par exemple, si elles n'avaient aucun résultat concret à montrer.

26. La réunion a examiné les propositions figurant dans le rapport de la "Task Force" sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD (annexe VII du document UNEP(DEC)/MED WG. 217/3) tant en plénière que lors des sessions ad hoc. À la suite de la présentation du rapport par M. N. Geogiades, de nombreux intervenants ont formulé des observations sur le travail de la "Task Force", mais ils ont estimé que le rapport appelait un examen plus approfondi, s'agissant notamment des structures du PAM existantes et des causes des déficiences relevées. Un large accord s'est dégagé sur l'importance du rôle de la CMDD en tant que groupe de réflexion et forum politique de haut niveau, mais aussi sur la nécessité d'améliorer son fonctionnement et de veiller à ce qu'elle soit mieux à même de faire face au nouvel environnement mondial. Il a été convenu qu'il fallait mettre l'accent sur l'amélioration de son efficacité interne, et notamment sur l'établissement d'un calendrier de travail, plutôt que sur un développement institutionnel. Il a également été convenu que le moment était venu de changer la composition de la CMDD, mais que cela devrait être fait dans la flexibilité en invitant des experts à participer à ses travaux. Il fallait aussi s'employer à cerner les raisons pour lesquelles certains de ses membres s'abstenaient de participer à ses réunions et à ses travaux de manière à ce qu'il soit remédié à cette situation.

Point 7 de l'ordre du jour: Évaluation et perspectives de la CMDD

27. La réunion a examiné les propositions contenues dans le rapport de la "Task Force" chargée d'évaluer les activités et les perspectives de la CMDD (annexe VII du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3) en session ad hoc et en séance plénière. Après la présentation du rapport par M. N. Georgiades, de nombreux intervenants ont félicité la "Task Force" pour son travail, mais ont estimé que le rapport appelait un examen plus approfondi, en particulier les structures actuelles du PAM et les causes des insuffisances constatées. On a largement reconnu l'importance du rôle de la CMDD en tant que groupe de réflexion/instance politique de haut niveau, mais aussi la nécessité d'en améliorer le fonctionnement et de la rendre plus ouverte au nouvel environnement mondial. Il a été convenu de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité interne, y compris l'établissement d'un calendrier des travaux de la CMDD, et non sur l'élargissement institutionnel. Il a été convenu aussi que ce n'était pas le moment de modifier la composition de la CMDD, mais qu'elle devait faire preuve de souplesse en faisant appel à des experts pour participer à ses travaux. Il fallait aussi chercher à savoir pourquoi certains de ses membres ne participaient pas à ses réunions et à ses travaux de manière à pouvoir remédier à la situation.

28. La réunion a relevé qu'il importait de fournir suffisamment de ressources à la CMDD pour lui permettre de s'acquitter des tâches spécifiques qui lui étaient confiées. Le financement de la CMDD elle-même devait s'inscrire dans le contexte du financement global du PAM et de ses composantes. S'agissant de la possibilité d'identifier dans ce contexte le montant total des ressources allouées aux activités liées au développement durable, on a expliqué qu'il serait possible d'indiquer dans le budget du PAM un certain nombre de postes spécifiques à cet égard mais que toutes les activités du PAM avaient plus ou moins directement trait au développement durable et qu'il serait donc extrêmement difficile d'indiquer dans une seule ligne budgétaire toutes les ressources utilisées à cette fin.

29. Le sentiment général était que les propositions de réforme de la CMDD devaient viser à donner un caractère plus concret à ses travaux et être davantage centrées sur des questions spécifiques de manière que ses recommandations puissent être vraiment appliquées et susciter un intérêt plus vif auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes, y compris les organismes intergouvernementaux. De plus, il était nécessaire d'assurer plus systématiquement le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD approuvées par les Parties contractantes, soit par le biais de rapports, soit dans le cadre de forums et d'activités spécifiques, organisés le cas échéant par l'intermédiaire des Centres d'activités régionales. La CMDD devrait s'attacher plus activement à tenir compte des informations fournies par le PAM, ses composantes et d'autres sources ainsi qu'à évaluer le degré de réalisation des objectifs de développement durable, à identifier les faiblesses à cet égard et à formuler des recommandations aux fins d'amélioration.

30. Le projet de recommandations relatives à l'évaluation et aux perspectives de la CMDD, avec les modifications qui y ont été apportées par la réunion, figure à l'annexe III du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour: Présentation et examen des questions "thématiques" de la CMDD: état d'avancement et propositions

Patrimoine culturel et développement durable

31. M. S. Antoine, France, a rappelé que ce thème avait été confié à la CMDD par les Parties contractantes à la suite de l'audit consacré en juillet 2001 au travail entrepris depuis 1989 dans le cadre du Programme des 100 sites historiques. À la réunion précédente de la CMDD, il avait été décidé qu'un programme fondé sur le réseau des 100 sites historiques serait consacré au patrimoine culturel de la Méditerranée, mais qu'il serait substantiellement rénové dans la perspective du développement durable et que des liens seraient établis avec les problèmes du développement touristique. Les activités ont été menées sous la direction de la France et de la Tunisie avec le concours de la Croatie, de Monaco, du Maroc et de la Turquie ainsi que de MedCités et la Ville de Naples. Un atelier, organisé sur cette question à Nice en avril 2003, avait abouti à des propositions sur la portée de la coopération, à un programme triennal de travail et à l'organisation d'une structure dans le cadre du PAM. Il avait été envisagé à cet égard de n'entreprendre les activités qu'après accord avec le PAM et examen par la CMDD, et décidé que la structure proposée ne serait ni un centre d'activités ni une institution subventionnée par le PAM. On rechercherait en revanche l'appui de villes, d'universités et d'instituts de recherche et on établirait un équilibre entre les rives de la Méditerranée. La structure aurait des relations avec l'UNESCO et l'ICOMOS.

32. La réunion s'est félicitée de l'initiative proposée et est convenue que la Tunisie et la France poursuivraient le projet et en présenterait l'état d'avancement à une réunion future de la CMDD, si possible en 2004. La Ville de Marseille, qui avait coopéré à la mise en oeuvre du Programme des 100 sites historiques pendant plus de 14 ans, maintiendrait son

appui à la transformation du programme, évitant ainsi toute interruption dans les activités menées par le PAM dans le domaine de la culture. Le patrimoine culturel était essentiel à la Méditerranée et important pour le développement durable.

Industrie et développement durable

33. M. V. Macia, Directeur du Centre d'activités régionales pour une production plus propre (CAR/PP), a décrit la contribution du centre à la promotion du concept de production plus propre parmi les partenaires du secteur industriel, en particulier dans le cadre des activités de mise en oeuvre du plan d'actions stratégiques (PAS) du PAM concernant le Protocole "tellurique". Les recommandations du groupe de travail thématique sur l'industrie et le développement durable avaient été approuvées par les Parties contractantes en 2001 et, étant donné que le groupe de travail avait cessé ses travaux, le centre avait jugé que le PAS constituait un bon cadre pour assurer la mise en oeuvre de certaines de ces recommandations, eu égard notamment à l'introduction de normes de durabilité dans les entreprises et à la promotion du transfert de connaissances. Pour donner effet à ces recommandations, le centre avait notamment élaboré trois séries de lignes directrices régionales et un plan régional pour aider les pays à formuler leur propre plan d'action national compte tenu des principes de développement durable dans les activités industrielles. Il avait aussi travaillé sur la question en coordination avec d'autres centres similaires et l'ONUDI et collaboré à la création d'un centre de production plus propre en Bosnie-Herzégovine. Une réunion avait été organisée avec d'autres institutions activement préoccupées par la durabilité dans l'industrie méditerranéenne – PNUE, ONUDI, MED POL et Association des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Méditerranée (ASCAME) – afin d'examiner et d'adopter l'approche proposée pour mettre en oeuvre les recommandations pertinentes dans le cadre du PAS. Des connaissances avaient également été diffusées, notamment par des contacts avec des organisations représentant l'industrie.

34. La réunion avait beaucoup apprécié le travail effectué par le CAR/PP dont l'activité ne s'était pas démentie. Il a été proposé que le centre noue des contacts avec la Chambre internationale du commerce en vue d'une collaboration future. La réunion a noté la contribution du centre à la mise en oeuvre du PAS. Elle a aussi demandé que des informations plus complètes lui soient fournies à l'avenir sur la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD dans ce domaine et sur toutes les activités de suivi.

Gouvernance locale (et suivi des thèmes précédents)

35. M. I. Trumbic, Directeur du Programme d'actions prioritaires, Centre d'activités régionales (CAR/PAP), a exposé les activités entreprises par le centre pour mettre en oeuvre les recommandations pertinentes de la CMDD, qui touchent en particulier l'aménagement côtier et urbain et au tourisme durable. À la suite des travaux engagés par un groupe de travail précédent sur l'aménagement urbain et le développement durable, une importance avait été donnée à l'élaboration d'un cadre juridique pour la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et une étude de faisabilité en cours était consacrée à un protocole régional sur l'aménagement côtier. Le centre avait aussi poursuivi la préparation de nouveaux projets d'aménagement côtier (PAC) dans plusieurs pays, ce qui avait permis d'identifier des parties prenantes locales, en particulier au Liban. Dans le domaine du renforcement des capacités, un forum d'information avait été créé sur le site web du centre. Les recommandations de la CMDD sur l'aménagement urbain et le développement durable étaient mises en oeuvre dans le cadre d'activités de rénovation urbaine, y compris un projet qui était exécuté avec l'appui de l'Union européenne. Ces activités avaient abouti à des contacts avec les ONG intéressées. Par ailleurs, il a été rappelé qu'à sa réunion précédente, la CMDD avait décidé que la question de la gouvernance locale ne ferait l'objet que de travaux préliminaires en vue de mettre en place un groupe de travail thématique sur la

question à une date ultérieure. Il fallait donc espérer que des activités plus concrètes dans ce domaine pourraient être présentées à la prochaine réunion de la CMDD.

36. La réunion a pris note des activités menées par le centre. Il a été proposé d'envisager la possibilité d'organiser une réunion sur la gouvernance locale.

Gestion de la demande en eau

37. M. G. Benoit, Directeur du Plan Bleu, a rappelé les activités menées depuis plusieurs années dans le domaine de la gestion de la demande en eau, y compris la réunion de Fréjus en 1997 et le récent Forum de Fiuggi sur les "Avancées de la gestion de la demande en eau en Méditerranée", qui a été organisé avec l'appui du Global Water Partnership et auquel ont participé différentes parties prenantes intéressées. L'eau était une ressource rare dans presque tout le bassin méditerranéen à cause notamment de l'augmentation constante de la demande d'eau qui accompagnait l'accroissement démographique et le développement du tourisme. Selon les analyses prospectives disponibles, une véritable crise pourrait se produire dans les 25 ans à venir si les modes de consommation actuels ne changent pas. Or, la gestion de la demande en eau permettait des économies considérables. Suivant un scénario, une gestion efficace de la demande en eau permettrait d'économiser plus de 70 km^3 d'eau d'ici à 2025, ce qui représentait près d'un quart des 300 km^3 d'eau actuellement utilisés dans la région. M. Benoit a cité un certain nombre de cas dans lesquels les techniques appropriées avaient été appliquées avec succès, notamment en Tunisie et dans l'agglomération de Rabat-Casablanca. Toutefois, on avait encore généralement tendance à recourir à des politiques de l'offre et non à chercher à gérer la demande, ce qui exigeait un profond changement dans les politiques et les pratiques. Les organisations concernées n'avaient généralement guère d'informations ou de formation. Une série d'études de cas avait fourni des indications sur les mesures à prendre pour promouvoir la gestion de la demande en eau, notamment par la conjugaison des efforts d'organisation, des instruments économiques, des outils administratifs et de la formation. Le Forum de Fiuggi avait abouti à une série de recommandations à l'intention de la CMDD qui portaient sur l'action gouvernementale, le renforcement des partenariats régionaux, l'appui à l'adoption des techniques de gestion de la demande en eau par les organisations locales et la diffusion des pratiques nécessaires.

38. La réunion a accueilli avec satisfaction l'exposé des activités consacrées par le Plan Bleu à la gestion de la demande en eau qui avait fourni des informations très complètes et indiquait clairement aux partenaires potentiels, y compris le secteur industriel, les domaines dans lesquels une coopération pourrait être établie. Le Plan Bleu était un partenaire important dans les activités de gestion de l'eau en Méditerranée. Le Forum de Fiuggi était un moyen utile de créer des partenariats et de diffuser parmi les décideurs les connaissances scientifiques. Des initiatives analogues devraient être envisagées dans le cadre des activités de la CMDD. Plusieurs initiatives concernant l'eau étaient en cours dans la Méditerranée et la création de partenariats devrait être encouragée. Dans le domaine de l'eau, des fonds considérables avaient aussi été mis à disposition dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen, et il était décevant de constater qu'aucun projet de gestion de la demande en eau n'avait été soumis. Pourtant, les progrès réalisés démontraient les résultats qui pouvaient être obtenus quand le PAM et la CMDD poursuivaient leurs activités dans un domaine spécifique.

39. La réunion a félicité le Plan Bleu pour les activités entreprises et les contacts établis avec les réseaux professionnels. Elle a pris note des recommandations du Forum de Fiuggi et avait l'espoir que des forums de ce genre seraient organisés sur d'autres thèmes traités par la CMDD.

Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

40. M. G. Benoit, Directeur du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB), et M. A. Jorio (expert du CAR/PB) ont fait état de la poursuite de l'action consacrée à l'impact du libre-échange sur l'environnement méditerranéen depuis la première phase. Les travaux ont été axés sur l'impact du libre-échange sur l'agriculture, secteur particulièrement important étant donné les négociations multilatérales et régionales en cours – mais qui n'avait pas été inclus jusqu'ici dans les propositions de création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne – et la vulnérabilité du secteur agricole dans le contexte méditerranéen caractérisé par sa diversité. Outre les études de cas de pays, en particulier l'étude sur l'agriculture au Maroc, un événement particulièrement important avait été le forum régional organisé conjointement avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), à Montpellier en mai 2002.

41. Le forum avait notamment mis en évidence la très grande diversité des conditions entre les pays et les régions, qui faisaient peser de sérieux risques d'impacts sociaux, économiques et environnementaux sur certains pays vulnérables du sud et de l'est de la Méditerranée ainsi que d'instabilité dans ces pays et dans la région en cas de libéralisation non régulée et non accompagnée de fermes mesures d'appui pour aider les pays pendant la période de transition. Compte tenu de l'évolution vers la libéralisation des marchés agricoles, du recul du soutien des pouvoirs publics à l'agriculture et du fait que la question de la durabilité n'a pas été prise encore en considération dans les négociations en cours et étant donné par ailleurs les rôles multiples ("multifonctionnalité") de l'agriculture et des conséquences plus vastes aussi bien sociales et économiques qu'environnementales que pourrait avoir une libéralisation plus poussée, le forum avait proposé plusieurs lignes d'action dont certaines avaient été reprises dans les recommandations dont était saisie la CMDD.

42. Il conviendrait de mettre au point une vision partagée des rôles multiples de l'agriculture et des espaces ruraux méditerranéens ainsi que des mesures concrètes d'accompagnement de la transition dans les pays du sud et de l'est. Il conviendrait également d'envisager l'avenir de l'agriculture euro-méditerranéenne et d'examiner les moyens d'assurer un développement agricole et rural durable. Il a été proposé d'organiser conjointement un forum régional en 2005. Une recommandation portait sur la participation de la CMDD/Plan Bleu au comité de consultation pour l'étude d'impacts de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne sur le développement durable (étude d'impact de la durabilité), qui serait entreprise par la Commission européenne.

43. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont insisté sur la nécessité, à compter de 2003, d'engager une action concrète et d'entreprendre de nouvelles études sur les aspects environnementaux et les rôles multiples de l'agriculture, en fixant un calendrier précis, et d'élaborer des projets de programmes d'action concrets en vue du développement rural durable en Méditerranée. Il a été suggéré d'organiser au niveau ministériel des réunions pour examiner toutes les questions agricoles qui avaient trait à l'environnement et au développement durable en général. En réponses aux doutes exprimés quant à la capacité d'exercer une influence sur le processus d'étude d'impact, il a été expliqué que des consultations étaient en cours et qu'il y avait encore toute possibilité pour la CMDD d'apporter sa contribution. De plus, la prise en compte des considérations environnementales dans ces études était une innovation importante et une opportunité à ne pas manquer.

44. Après un bref examen des recommandations présentées, la réunion a estimé qu'il était prématuré de les entériner étant donné leur libellé. À la suite d'une révision, le

projet suivant de recommandations sur le libre-échange et l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen a été adopté:

Volet agriculture et espaces ruraux

La CMDD prend note avec intérêt du travail accompli dans le domaine du libre-échange, de l'agriculture et de l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen. Elle prend note des risques d'impacts sociaux et environnementaux pour les espaces ruraux fragiles du sud et de l'est de la Méditerranée et des instabilités qui pourraient en découler dans certains pays et à l'échelle régionale, en cas de libéralisation non régulée et non accompagnée de politiques suffisantes d'aide à la transition. Compte tenu de l'ampleur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en cause, des calendriers de négociation, et de l'urgence d'une vision partagée et d'une meilleure intégration et adéquation des politiques, elle propose:

- que le PAM, le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et les Parties contractantes assurent une large diffusion des travaux réalisés auprès des acteurs publics et professionnels,
- que les Parties contractantes organisent le cas échéant des réunions interministérielles ad hoc et prennent en compte l'ensemble des aspects économiques, sociaux et environnementaux dans les réunions et négociations en cours sur l'agriculture et le commerce, notamment dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen.
- que le PAM, en coopération avec le CIHEAM et les autres partenaires régionaux, ainsi qu'en synergie avec les initiatives pertinentes, approfondisse les aspects environnementaux et les rôles multiples de l'agriculture, organise en 2005 un forum avec le CIHEAM et formule des propositions de programmes d'action concrets pour le développement rural durable de l'espace euro-méditerranéen.

Étude d'impact de durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange

La CMDD prend note du lancement par la Commission européenne de l'étude d'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne en termes de développement durable et demande aux Parties contractantes d'être pleinement associées au processus directement et pour l'intermédiaire du Secrétariat de la CMDD et les Centres Supports concernés, en particulier le Plan Bleu en participant au comité de consultation que la Commission européenne créera pour assurer un large consensus par toutes les parties concernées.

Financement et coopération pour le développement durable en Méditerranée

45. M. Benoit et M. Jorio ont brièvement présenté un document du Plan Bleu exposant le cadre et les principaux résultats et conclusions des travaux consacrés à la question. Ils ont également présenté quelques séries de statistiques supplémentaires, portant par exemple sur la concentration de l'aide et de l'investissement dans certains pays méditerranéens. L'accent a été mis sur l'opportunité d'organiser un forum régional en 2004 pour faire rapport sur les travaux achevés et tenir un débat. Devrait y assister un large éventail de participants comprenant, outre les représentants des pays, des experts compétents, des co-financiers et des ONG. Un appel a été lancé pour qu'un pays ou une ville offre d'accueillir le forum et de participer à son financement. Aucune recommandation

spécifique n'a été présentée à la réunion faute de temps pour présenter et examiner à fond cette question thématique.

Neuvième réunion de la CMDD

46. M. Hoballah a demandé aux membres de la Commission si l'un deux était disposé à accueillir la prochaine réunion de la CMDD en mai 2004 et à en partager les frais. La réunion durerait trois ou quatre jours et son ordre du jour comporterait au maximum quatre points qui pourraient être consacrés aux questions suivantes: élaboration de la SMDD, programme de travail de la CMDD pour la période 2005-2015, coopération et financement, et libre-échange, agriculture et environnement.

Questions diverses

47. Pour la première fois, des événements ont été organisés en parallèle avec les réunions de la CMDD pour renforcer l'interaction, l'échange de données d'expérience, la compréhension mutuelle et l'efficacité de l'action conjointe concernant les préoccupations communes quant à la promotion du développement durable en Méditerranée. Trois événements ont ainsi été consacrés aux questions suivantes: systèmes d'inspection, par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Croatie, dans la soirée du 14 mai; secteur des affaires et CMDD, par la CCI-Med dans la soirée du 15 mai; et ONG et CMDD, par le MIO-ECSDE dans l'après-midi du 16 mai. La plupart des membres de la CMDD ont assisté à ces événements qui ont fait l'objet d'échanges de vues très constructifs. Le Secrétariat a été encouragé à renouveler l'expérience, qui avait été très utile, si possible lors des réunions futures de la CMDD. À la neuvième réunion de la CMDD, des événements pourraient être consacrés aux programmes Action 21 locaux et à la coopération régionale, par exemple avec le programme Baltique 21.

Clôture de la réunion

48. Mme Mourmouris a annoncé qu’elle ne suivrait plus les travaux de la CMDD à titre de représentant de la CE parce qu’elle changeait de poste bientôt. Elle a remercié tous les membres de la bonne coopération pendant toutes ces années et elle a promis de continuer à appuyer la CMDD à chaque occasion. M. Hoballah, au nom du Secrétariat et des membres de la CMDD, l’a remercié pour sa participation active aux travaux de la CMDD, travaux qui ont beaucoup bénéficié de ses contributions constructives, tout en lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

49. Après l'échange usuel de courtoisies, la clôture de la réunion a été prononcée le vendredi 16 mai 2003, à 14 heures.

ANNEXE I
LIST OF PARTICIPANTS -LISTE DES PARTICIPANTS
MCSD MEMBERS-MEMBRE DE LA CMDD

BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr. Tarik Kupusovic
Ministry of Physical Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
Box 405, S. Tomica ,1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina
Tel/Fax: 387 33 207949
Email: mapbh@bih.net

CROATIA - CROATIE

H.E. Mr. Bozo Kovacevic
Minister of Environment and Physical Planning

Mr. Roko Andricevic
Assistant Minister
Tel: 38516106578
Fax: 38516118388
Email: roko.andricevic@mzopu.hr

Ms. Margita Mastrovic
Head of Unit
Marine and Coastal Protection Unit
Ministry of Environmental Protection and Physical Planning
Uzarska ulica 2/I
51000 Rijeka
Croatia
Tel: 385 51 213499
Fax: 385 51 214324
Email: margita.mastrovic@mzopu.hr

Ms. Iva Milic-Strkalj
Head of Sector
Ministry of Environment
Gajeva 30A
Tel: 385 1 4898070
Fax: 3851 4898066
E-mail: iva.milic@mzopu.hr

Ms. Gordana Ruklic
Senior Advisor for International Cooperation
Tel: 38513782160
Fax: 38513717118
E-mail: gordana.ruklic@mzopu.hr

Ms. Sandra Rajsic
Assistant in International Cooperation Office
Tel: 38513717125
Fax: 385 3717118
E-mail: sandra.rajsic@mzopu.hr

Ministry of Environmental Protection and Physical Planning
Republike Austrije 20
Zagreb 10000

Mr. Frano Matusic
Deputy Mayor
Tel: 38520351812
E-mail: fmatusic@dubrovnik.hr

Ms. Marija Crncevic
City of Dubrovnik, Pred Dvorom 1
Dubrovnik, 20000
Tel: 385 20 351835
Fax: 385 20 351839
Email: mcrncevic@dubrovnik.hr

CYPRUS-CHYPRE

Mr. Nicos Georgiades
Director for the Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
Tagmatarhou Pouliou 17, Aghios Andreas,
Nicosia 1411, Cyprus
Tel: 357 22303883
Fax: 357 2774945
E-mail: esdirector@cytanet.com.cy

ICC/ECONOMIC DEVELOPMENT CHAMBERS OF MONACO

M. Jean-Pierre Fonteneau
Directeur Général

Ms. Catherine Fautrier
Deputy Manager
Email : cfautrier@cde.mc

« le Concorde »
11 rue du Gabian, P.O.Box 653
Le Concorde, Monaco 98013, Monaco
Tel : 37797986868
Fax: 37797986869
E-mail: info@cde.mc

Mr. Amerigo Gori
Secretary General/ ICC Italy
Via XX Settembre 5
Roma 00187
Italy
Tel: 3906 42034301
Fax: 39064882677
E-mail: icc@cciitalie.org

Ms. Demet Ariyak
Director ICC/Turkey
Ataturk Vlv.149
Bakanlikiar
Anakara 06540
Turkey
Tel:902312 4178733
Fax:90312 4171483
E-mail: dariyak@tobb.org.tr

EGYPT - EGYPTE

Mr. Hatem Kandil
2nd Secretary
Ministry of Foreign Affairs/ Environment and Sustainable Development Affairs
Kornish el Nil
Cairo, Egypt
Tel: 202 5141847
E-mail: Hatem. Kandil@msn.com

EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENE

Ms. Athena Mourmouris
Coordinator for MCSD, SMAP, METAP
200, rue de la Loi
1049 Brussels
Belgium

Tel : 322 2963951
Fax : 322 2963440
Email : Athena.mourmouris@cec.eu.int

FRANCE - FRANCE

Mme Emmanuelle Leblanc
Chargé mission Méditerranée

Mme Nathalie Chartier-Touzé
Chef Bureau Appui aux Coopérations
Ministère Écologie et Développement Durable
20 Avenue de Ségur
Paris 75302
France
Tel:33-1-42191705
Fax:33-1-42191719
emmanuele.leblanc@environnement.gouv.fr

M. Serge Antoine
Délégué de la France à la CMDD
Comité 21, 3 villa d'Orléans
75014 Paris, France
Tel : 33 1 43278421
Fax : 33 1 43278420
Email:antoine@comite21.asso.fr
et
10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres, France
Tel : 33 1 69412056
Fax : 33 1 69855233

GREECE - GRECE

Mr. Alexander Lascaratos
MAP Focal Point
Department of Applied Physics University of Athens
(buildings-PHYS-V)
Panepistimioupolis
15784 Athens
Tel: 3021072766839 – 7276933
Fax: 302107295281
E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

ISRAEL-ISRAEL

Ms. Shlomit Doten
Chief District Planner
Central District Office of the Ministry of Environment
91 Hertzel street
Ramla
Israel
Tel: 972 8 9788817/00
Fax: 972 8 9229135
E-mail: shlomit@sviva.gov.il

ITALY - ITALIE

Mr. Aldo Iacomelli
Expert for the Ministry of Environment
Head of Mediterranean Unit
Tel: 390657228117
Fax: 390657228175
E-mail: iacomelli.aldo@minambiente.it

Mr. Salvatore D'Angelo
Expert
Ministry of Environment
Tel: 390657228182
Fax: 390657228178
Email: dangelo.salavatore@minambiente.it
Ministry of Environment
Via C. Colombo 44
Rome 00147, Italy

Ms. Stefania Fusani
External Relations
Agenzia Nazionale per la Protezione dell'Ambiente (ANPA)
Via Vitaliano Brancati, 48, 00144 Roma , Italy
Tel: 390650072862 - 393473362003-
Fax: 390650072834
E-mail: fusani@anpa.it

LIBYA - LIBYE

Mr. Abdulfatah Boargob
Environmental Advisor
Environmental General Authority
El Gheran, P.O. Box 83618, Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: 218 21 4831316
Fax: 218 21 4839991, 218 21 3338098
E-mail: ega@egalibya.org

MALTA - MALTE

Mr. Paul Mifsud
Permanent Secretary
Ministry for Resources and Infrastructure
Floriana CMR02, Malta
Tel: 356 21 241644
Fax: 356 21 250335
Email: paul.mifsud@magnet.mt

MEDCITIES

Mr. Joan Parpal
Secretaire Général, MedCités,
Mancomunitat de Municipis de l'Area,
Metropolitana de Barcelona, C/ 62, Núm. 16/18 _ Sector A,
Zona Franca, 08040 Barcelona, Spain
Tel:34-93-2234165,
Fax:34-93-2234849
desurb@amb.es

MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)

Mr. Michael Scoullos
Chairman

Ms. Anastasia Roniotes
Programme Officer

Ms. Barbara Tomassini
Programme Officer

28 Tripodon Street
Athens 10558, Greece
Tel: 30210 3247490-267
Fax: 30210 3317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

MONACO - MONACO

S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
Tel: 377 93158333
Fax: 377 93158888/ 93509591
Email: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique
Direction des Relations Exterieures
Le Conseille Technique du Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement

16 Villa Girasole, Bd. de Suisse
MC-98000 Monaco-Ville
Monaco
Tel: 377-93158148, 377-680861895
Fax: 377-93509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MUNICIPALITY OF OMISALJ

Mr. Zoran Skala
Municipality of Omisalj,
11 Prikeste, 51513 Omisalj,
Croatia
Tel 385 51 354 379
Fax:385 51 212 436
zoran.skala@zavod.pgz.hr

RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

Mr. Emad Adly
General Coordinator
Arab Network for Environment and Development (RAED)
Zahra'a el Maadi Street, Masr Lel Ta'ameer Building No.3
First floor, entrance 1-2,
Zahra'a el Maadi, Cairo, Egypt
Tel: 202 5161519-5161245
Fax: 202 5162961
Email: aoye@link.net

SLOVENIA - SLOVENIE

Mr. Slavko Mezek
Adviser to the Government
Ministry for Environment and Spatial Planning
Regional Development Agency
South Primorska
Obala 128
6320 Portoros
Slovenia
Tel:386-5-6777262
Fax: 386-5-6777263
Email: s.mezek@sid.net

SPAIN - ESPAGNE

Mr Adrian Vecino Varela
Subdireccion General de Cooperacion Institucional
Y Politicas Sectoriales
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
Madrid 28071
Spain
Tel: 34-91-5976732
Fax: 34-91-5975980
E-mail:avecino@mma.es

TUNISIA - TUNISIE

M. Khalil Attia
Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
12 rue du Cameroun-Belvedère
Tunis, Tunisie

Tel: 216 71 840221
Fax: 216 71 890032
Email: dg@anpe.nat.tn, boc.meat@rdd.tn

UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES
OTHER OBSERVERS- AUTRES OBSERVATEURS

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME-GLOBAL PROGRAMME OF ACTION

Ms. Annie Muchai
Associate Programme Officer
Kortenaerkade 1
P.O. Box 16227
2500 BE the Hague
The Netherlands
Tel: 31 703 11 4463/79/60
Fax: 31 703 45 6648
Email: a.muchai@unep.nl

CIESM (INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE SCIENTIFIC EXPLORATION OF THE MEDITERRANEAN SEA)

M. Frederic Briand
Director General
16 Vd de Suisse
Monte Carlo MC98000
Monaco
Tel: 37793303879
Fax: 377 92161195
E-mail: fbriand@cies.org

EUROPEAN ENVIRONMENTAL AGENCY

Mr. Ronan Uhel
EEA Project Manager
Kongeni Nytow, 6,
Copenhagen
Denmark
Tel: 45- 33367130
Fax: 45- 33367128
ronan.uhel@eea.eu.int

BALTIC 21 SECRETARIAT

Ms. Anne-Cerise Nilsson
Deputy Director of the Division of International Affairs in the Ministry of Environment
Agenda 21 of the Baltic Sea Region –Baltic 21
10333 Stockholm
Sweden

Tel: 4684054750
E-mail: anne-cerise.nilsson@environment.se

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (RAC/BP)-CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLUE (CAR/PB)

M. Guillaume Benoit
Directeur
PB/CAR
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France
Tel: 33492387130/33
Fax: 33492387131
E-mail: planbleu@planbleu.org,gbenoit@planbleu.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION(CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR UNE PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)

Mr. Victor Macia
Director CP/RAC
184, Paris Street 3rd floor,
08036 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112
Fax: 34-93-2370286
Email: cleanpro@cema-sa.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES)

Mr Ivica Trumbic
Director
PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
P.O Box 74
HR-21000 Split, Croatia
Tel: 38521340370
Fax: 38521340490
E-mail: pap@ppa.tel.hr
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTÉGÉS (CAR/ASP)

M. Mohamed Adel Hentati
Directeur
SPA/RAC
Boulevard de l'environnement
B.P. 337, 1080 Tunis Cedex
Tunisie
Tel: 21671795760
Fax: 21671797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

MAP SECRETARIAT FOR 100 MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DE 100 SITES HISTORIQUES

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens"
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
F-13001 Marseille
France
Tel: 33491907874
Fax: 33491561461
E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANNEE
SECRETARIAT DE LA CMDD

Mr. Arab Hoballah
Deputy Coordinator
Tel: 302107273126
E-mail:hoballah@unepmap.gr

Mr. Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator
Tel: 302107273106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece
Tel: 30210 7273100
Fax: 30210 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org

Mr. Mohamed Ennabli
MAP Expert
1 rue Malchus
La Marsa 2070
Tunis, Tunisia

Tel/Fax : 21671 774169
E-mail : mohamed.ennabli@gnet.tn

ANNEXE II

Lignes directrices de la CMDD pour l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), soumises à l'attention des Parties contractantes

La CMDD a examiné le Rapport de synthèse révisé (joint), fondé sur six rapports d'expert et les contributions apportées à l'atelier de Barcelone en mars 2003.

A. La Commission a décidé que le processus préparatoire se poursuivrait dans le but de présenter la Stratégie pour adoption à la réunion des Parties contractantes de 2005. Il est proposé de procéder aux travaux en quatre étapes portant sur les questions suivantes:

- vision partagée,
- orientations stratégiques,
- coopération avec les principales parties prenantes, et
- élaboration de la stratégie régionale de développement durable (avec plans d'action et dispositions concernant la gouvernance).

B. Les parties prenantes devraient être identifiées et appelées à participer au processus avant la mise au point des orientations stratégiques.

C. Il conviendrait d'entreprendre les travaux futurs d'élaboration de la Stratégie en ayant à l'esprit les indications ci-après:

- les quatre étapes du processus préparatoire indiquées ci-dessus;
- le document sur la proposition de vision partagée (présenté pour information) en vue de relever efficacement les défis du développement durable dans la région. À cette fin, il conviendrait de prendre dûment en considération les valeurs communes suivantes:
    - Justice et paix
    - Équité et solidarité
    - Droits des générations futures
    - Identités méditerranéennes
    - Innovation et créativité
    - Gouvernance, participation et responsabilité;
- l'élaboration de la Stratégie selon une approche constructive mettant en avant les éléments positifs tels que la mise en oeuvre du PAM, le PAS et les défis régionaux et utilisant une terminologie équilibrée en ce qui concerne les questions sensibles. Il conviendrait de prendre pour base de ce processus la définition du développement durable énoncée dans le Rapport Bruntland (approuvée par tous les pays).

D. Les orientations générales suivantes pour l'élaboration de la SMDD ont été approuvées par la CMDD:

- la Stratégie devrait être fondée sur les interconnexions et l'intégration effectives des trois composantes du développement durable – économique, sociale et environnementale – compte dûment tenu de la question de la gouvernance,
- des liens devraient être établis entre la vision à long terme, les objectifs à moyen terme et les actions à court terme,
- les propositions devraient reposer sur une analyse des conditions réelles dans la région – faite en tirant parti de toutes les sources disponibles et, en particulier, du rapport sur l'"Environnement et le développement en Méditerranée", en cours d'élaboration par le Plan Bleu – ainsi que des principales tendances, des points forts et des points faibles de la région, et des enjeux géopolitiques,
- la Stratégie devrait s'inscrire dans le contexte politique régional, établir des liens avec la Zone de libre-échange euro-méditerranéenne en cours d'établissement, proposer des moyens de relever le défi de la convergence et fournir d'autres scénarios pour faire face aux multiples incertitudes liées à ce contexte politique régional;

E. Les domaines d'action prioritaires seraient fixés en fonction de l'analyse en cours et en coopération avec les parties prenantes qui participeront au processus préparatoire; ces domaines prioritaires, à préciser ultérieurement, seraient les suivants: eau, énergie, industrie, tourisme, transport, utilisation du sol, aménagement urbain et amélioration de la qualité de la vie. Les travaux à entreprendre viseraient à favoriser les modes de production et de consommation durables et à identifier des modèles sociaux et de développement économique appropriés, compte tenu des spécificités de la Méditerranée.

Annexe II
Appendice I

Session ad hoc sur les "Orientations pour une SMDD"

Compte rendu établi par Mme A. Mourmouris, Présidente de la session

- M. Ennabli a fait une présentation assistée par ordinateur de l'annexe VI du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3, laquelle était en fait un projet de rapport de synthèse basé sur les rapports déjà établis par six experts en relation avec les "Orientations pour une stratégie méditerranéenne de développement durable" en cours d'élaboration.

- Le groupe a fait l'éloge du travail accompli et a estimé que la présentation orale était davantage focalisée que le rapport écrit et expliquait mieux la logique de plusieurs de ses parties constitutives.

- Quatre stades ont été proposés par M. Ennabli pour l'élaboration de la stratégie: esquisse d'une vision partagée, orientations stratégiques, coopération avec les principales parties prenantes et élaboration de la stratégie régionale de développement durable (avec des plans d'action et des dispositions en matière de gouvernance). Ces quatre stades ont rencontré l'agrément du groupe. Toutefois, il a été souligné une fois de plus que les parties prenantes devraient être identifiées et activement associées au processus avant que les orientations stratégiques ne soient finalisées.

- Il a été proposé et convenu dans l'ensemble que deux textes sur les "Orientations" devraient être présentés aux Parties contractantes (novembre 2003):

  a) un texte court et concis de recommandations à soumettre pour adoption aux Parties contractantes;
  b) le rapport de synthèse, basé sur le rapport révisé et reflétant les observations formulées, à utiliser comme document d'information.

- Le Comité directeur examinerait les deux documents à sa réunion de septembre, avant de les soumettre aux Parties contractantes.

- Le court texte de recommandations évoquerait brièvement le processus à suivre (4 stades), les principes généraux, donnerait des indications concernant l'association active des parties prenantes et les procédures de consultation aux niveaux national et régional, certaines orientations pour le contenu, d'éventuelles conditions préalables (ressources humaines et financières, etc) et un calendrier indicatif.

- Les observations les plus importantes faites lors de l'examen section par section de l'annexe VI (UNEP(DEC)/MED WG.217/3), et qu'il convenait de prendre en compte dans la version révisée du rapport de synthèse, ont été les suivantes:

  - Suggestions (avant tout pour des raisons tactiques) d'éviter une approche pessimiste ("déclin de la Méditerranée") par trop marquée

ou un langage équivoque, s'agissant notamment de questions sensibles. Il conviendrait plutôt de bien faire ressortir quelques éléments positifs (mise en œuvre du PAM, enjeux, etc).

- Éviter de recourir à de nouvelles définitions du développement durable. S'en tenir à celle du rapport Bruntland (adoptée par tous les pays), quitte à mieux l'expliciter par la suite.
- S'efforcer de mieux faire ressortir les évolutions géopolitiques survenues dans la région - sans oublier de mentionner aussi les initiatives, programmes et perspectives concernant les pays balkaniques.
- Le groupe a clairement exprimé le sentiment que, en plus d'un certain nombre d'améliorations rédactionnelles qu'appelait l'ensemble du texte, il convenait en particulier de réviser et remanier considérablement la section 3 pour la rendre plus équilibrée et précise (en la réagençant). Le groupe a appelé l'attention sur le fait que certains titres revêtaient une forme déclarative, et que d'autres ne correspondaient pas au contenu de la sous-section concernée ("Eau", par exemple). Des participants ont estimé que, au stade actuel, le texte ne devait pas trop entrer dans les détails ou préjuger des priorités d'action avant que l'analyse n'ait bien progressé ou n'ait été menée à bien. L'avis a également été émis que l'évocation des grands obstacles rencontrés dans la mise en œuvre présenterait un intérêt et une utilité quand les mesures à prendre auraient été identifiées. Il a également été suggéré d'éviter d'employer l'expression impropre et prêtant à confusion de “produits écologiquement sensibles" (et de la remplacer par une expression plus correcte). S'agissant des moyens (section 5), il a été rappelé que les catégories allaient manifestement au delà des partenaires et comprenaient également le financement, les aspects institutionnels, les réformes etc. Des observations ont en outre été formulées à propos de certains paragraphes spécifiques abordant de manière ambiguë des questions sensibles comme le PEM, le rôle du PAM par rapport à celui des Parties contractantes, et la gouvernance. L'emploi du terme de "gouvernance" avait conduit à des malentendus quant à ce qui avait été perçu comme une critique de certains gouvernements de la région. Enfin, il a été jugé prématuré de parler de Conclusions. Le chapitre final du rapport de synthèse pourrait plutôt faire état des prochaines étapes (notamment les parties prenantes, la feuille route, les conditions préalables).
- Compte tenu du court délai imparti à la discussion lors de la session du groupe, les participants ont été invités à adresser par écrit au Secrétariat des propositions/suggestions (de préférence avant la fin de la réunion de Cavtat) à la fois sur le court texte des recommandations et sur le rapport de synthèse.

ANNEXE III

Projet de recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) relatives à l'évaluation et aux perspectives de la Commission

Depuis sa création, il y a huit ans, la CMDD a accompli un énorme volume de travail dans de nombreux domaines touchant au développement durable et a formulé toute une série de recommandations et de propositions d'action, qui ont constitué une riche source d'inspiration pour les Parties contractantes et tous les partenaires du développement durable en Méditerranée. Afin de rendre le travail de la CMDD plus rationnel efficace et plus visible et d'améliorer la participation des différents groupes de la société civile, les Parties contractantes comme la CMDD ont jugé nécessaire de procéder à un examen et à une évaluation de l'organisation et des méthodes de travail de la Commission. À sa septième réunion tenue à Antalya, la CMDD a donc constitué une "Task Force" composée de plusieurs de ses membres pour examiner la question de son évaluation et de ses perspectives. La CMDD a examiné le rapport de la "Task Force" (mis au point en avril 2003 et joint pour information) à sa huitième réunion à Cavtat et a décidé de proposer aux Parties contractantes d'adopter l'ensemble suivant de recommandations, visant à renforcer encore la Commission et à recentrer son action après le Sommet de Johannesburg:

1. La CMDD devrait continuer d'être un groupe de réflexion/une instance politique de haut niveau et d'être chargée d'identifier, d'évaluer et d'examiner les questions liées au développement durable dans la région. La Commission devrait s'employer à mieux établir sa crédibilité de manière à élargir son dialogue actif avec les organismes internationaux et régionaux et les gouvernements nationaux ainsi que tous les organes du PAM et la société civile, afin de faciliter leur travail et de renforcer leur contribution au développement durable.

2. Afin d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de la CMDD, une attention particulière devrait être accordée à l'organisation du dialogue sur les questions techniques lors des réunions annuelles, à l'état d'avancement des travaux des groupes thématiques et à l'établissement de réseaux entre les membres de la CMDD et d'autres parties prenantes aux niveaux régional et national.

3. Dans le but d'assurer une approche régionale plus cohérente du développement durable, et compte tenu des efforts d'ensemble tendant à améliorer la gouvernance de l'environnement mondial, tels qu'ils sont reflétés dans l'accord sur la gouvernance conclu à Cartagena sous l'égide du PNUE et dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, l'Unité MED est instamment engagée à jouer un rôle de catalyseur et à relancer les initiatives concernant l'élaboration d'une plate-forme informelle interorganisations en Méditerranée en consultation avec les bureaux régionaux des organismes qui s'occupent des questions liées au développement durable dans la région.

4. Les recommandations et propositions d'action de la CMDD ne devraient pas être soumises uniquement à l'approbation formelle des Parties contractantes, auxquelles incombe au premier chef la responsabilité de leur mise en oeuvre. Le Secrétariat de la CMDD, avec l'appui des autres organes du PAM, en ayant recours à des ressources externes si besoin est, devrait développer les recommandations stratégiques et les propositions d'action, les expliciter et les renforcer au moyen de lignes directrices détaillées. La mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action incombe aux gouvernements à tous les niveaux, en coopération avec les autres parties prenantes. Le suivi devrait en être essentiellement confié à l'Unité

MED qui devrait aussi encourager tous les organes du PAM à intégrer ces recommandations et propositions d'action dans leurs activités et programmes de travail ordinaires, y compris dans leurs systèmes d'établissement de rapports.

5. La Commission analysera et évaluera périodiquement la mise en oeuvre de ses recommandations et propositions d'action. Si l'on veut que la CMDD puisse s'acquitter de cette tâche, on devrait envisager les mesures ci-après:

   - le Secrétariat de la CMDD devrait préparer un formulaire type pour les rapports, selon le Programme d'action de la Commission, en consultation avec les Parties contractantes;
   - le Secrétariat de la CMDD, à partir de brefs rapports volontaires émanant des gouvernements et des autres acteurs sur l'état d'avancement des recommandations et des propositions d'action de la Commission, devrait établir un rapport concis sur la mise en oeuvre à présenter à la CMDD;
   - la CMDD devrait examiner le rapport, évaluer les progrès réalisés, formuler ses conclusions et suggestions concernant la mise en oeuvre et les présenter aux réunions des Parties contractantes pour plus ample examen;
   - des groupes de travail sélectionnés pourraient se réunir de temps à autre pour évaluer les résultats du suivi périodique de la mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action.

6. La composition de la Commission constitue son principal atout et toutes les modifications éventuelles devraient préserver l'ouverture, l'autonomie et le caractère consultatif et représentatif que lui procurent des membres qui sont des experts bien informés des divers secteurs et de la société civile en général. La CMDD devrait continuer de compter 36 membres, 15 sièges étant réservés aux secteurs non gouvernementaux, sur la base d'une approche souple, large et représentative (par exemple aux syndicats, aux fédérations de professions libérales, aux groupes de consommateurs, aux femmes, aux jeunes, etc.); les membres proposés par des partenaires non gouvernementaux devraient admettre qu'ils ont la responsabilité de consulter les secteurs qu'ils représentent au sujet de toute question spécifique.

7. Deux ou trois personnes dotées de compétences spéciales concernant une question inscrite à l'ordre du jour d'une réunion pourraient en outre être invitées à chaque session, en tant que membres ad hoc.

8. La Commission se réunira en session ordinaire une fois par an, pendant trois jours, et examinera à chaque occasion un nombre limité de questions. Dans ses méthodes de travail, la Commission et ses groupes devraient être encouragés à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la technologie moderne. La pratique consistant à tenir les réunions dans divers pays serait maintenue, mais les propositions d'accueillir ces réunions devraient aller de pair avec une contribution substantielle du pays hôte à la fourniture des services logistiques nécessaires.

9. Les raisons qui entravent la participation efficace et active de certains groupes seraient traitées directement avec les organisations concernées de manière à permettre à tous les groupes de tirer parti des possibilités et de relever les défis liés aux activités de la CMDD et d'y apporter leur contribution.

10. Les représentants des différentes institutions devraient être invités non seulement aux sessions de la CMDD mais aussi, dans la mesure où les questions examinées ont un rapport avec leur domaine de compétence, aux réunions des groupes de travail, auxquels ils participeraient sur un pied d'égalité avec les parties prenantes.

11. Aucun effort ne sera négligé pour établir des liens avec les Initiatives de type II lancées soit à Johannesburg, soit plus tard, qui revêtent un intérêt particulier pour la Méditerranée. En outre, la Commission devrait encourager vivement ses membres à prendre de nouvelles initiatives de partenariat conformément aux "critères de Bali", établis pour les partenariats créés sous l'égide du Sommet mondial sur le développement durable.

12. La CMDD propose aux Parties contractantes de charger le Coordonnateur du PAM d'identifier, en recourant à des avis spécialisés de l'extérieur, les moyens nécessaires à la structure du PAM, y compris la CMDD, pour répondre efficacement aux besoins de la promotion du développement durable au niveau régional, et de formuler les recommandations appropriées à l'intention des Parties contractantes.

13. Il conviendrait de maintenir une claire distinction entre les attributions du Secrétariat de la CMDD (coordination, questions de politique générale et questions stratégiques, etc.) et celles des Centres d'activités régionales d'appui (essentiellement l'examen des "questions thématiques" et les activités connexes, y compris certaines activités de suivi). Tous les Centres d'activités régionales sont encouragés à recentrer leurs programmes pour les axer davantage sur les questions liées au développement durable et à jouer le rôle de centres d'appui pour les aspects scientifiques et techniques des activités "thématiques" de la CMDD.

14. Il conviendrait d'utiliser au mieux le potentiel représenté par les ressources en personnel et les arrangements pertinents actuels de l'Unité MED, en ayant recours à des avis spécialisés de l'extérieur si besoin est, pour rehausser la visibilité non seulement de la CMDD mais du PAM lui-même en tant qu'élément faisant partie intégrante d'une stratégie structurée de communication.

15. Il faudrait élaborer une stratégie de mobilisation de ressources auprès des parties prenantes, qui ferait partie intégrante de la Stratégie méditerranéenne de développement durable en cours d'élaboration dans le cadre de la CMDD/PAM.

16. Lors de sa session de 2004, la Commission devrait adopter un programme de travail pour la période 2005-2015, sur la base des priorités définies dans les initiatives mondiales, régionales et nationales en rapport avec les spécificités de la Méditerranée, telles que la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) et les commissions nationales du développement durable.

ANNEXE IV

WORKING GROUPS, 8th MCSD MEETING	
Assessment and Prospects for the MCSD SIPUN conference room, 5th floor, near the main elevators	**Orientations for a Mediterranean Strategy for Sustainable Development, ORLANDO conference room (plenary)**
ATTIA	ATTIA
KANDIL	KANDIL
HENTATI	HENTATI
ADLY	DROCOURT
FONTENEAU	MILIC
VAN KLAVEREN	SKALA
MIFSUD	MUCHAI
LASCARATOS	TRUMBIC
GORI	CATHERINE FAUTRIER
GEORGIADES	BERNARD FAUTRIER
ANTOINE	UHEL
RONIOTES	DOTEN
IACOMELLI	VECINO
MEZEK	CHARTIER-TOUZE
FUSANI	ENNABLI
BOARGOB	LEBLANC
MASTROVIC	TOMASSINI
PARPAL	MOURMOURIS
	ARIYAK
	RAJSIC
	RUKLIC
	D'ANGELO
	KUPUSOVIC
	BRIAND
	CIVILI

Huitième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
Cavtat (Croatie), 14-16 mai 2003
Ordre du jour

	Mercredi 14 mai 2003	**Jeudi 15 mai 2003**	**Vendredi 16 mai 2003**
9h -11h	**S1: Plénière** o Ouverture o Élection du Comité directeur o Adoption de l'ordre du jour o Organisation de la réunion o Le Sommet de Johannesburg et la Méditerranée.	**S5: Plénière** o Conclusions du groupe sur les “Orientations” et débat	**S9: Plénière** o Présentation et examen des questions "thématiques" de la CMDD: état d'avancement et propositions
11h-11h30	Pause café	Pause café	Pause café
11h30-13h	**S2: Plénière** o Vision pour le développement durable en Méditerranée o Introduction aux points suivants de l'OdJ et organisation des sessions ad hoc	**S6: Plénière** o Conclusions du groupe sur les “Orientations” et débat.	**S10: Plénière** o 9e réunion de la CMDD (lieu) o Questions diverses o Adoption du bref rapport et des propositions** o Clôture de la réunion (14h)
13h-14h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h30-16h	**S3: Sessions ad hoc (parallèles)** o Orientations pour la SMDD* o Évaluation et perspectives de la CMDD	**S7: Plénière** o Conclusions du rapport “Évaluation et perspectives de la CMDD” et débat	**S11**: ***Manifestation parallèle/ONG/ MIO-ECSDE***
16h-16h30	Pause café	Pause café	
16h30-18h	**S4: Sessions ad hoc** (Suite)	**S8: Plénière** o Présentation et examen des questions "thématiques” de la CMDD: état d'avancement et propositions	
18h30-20h	***Manifestation parallèle/Croatie***	***Manifestation parallèle/ acteurs économiques/ICC - MED***	

* La présentation et l'examen des «Orientations» au cours des sessions ad hoc comporteront un exposé succinct du CAR/PB sur l'état d'avancement de son rapport "Environnement et développement en Méditerranée".

** Conformément à la décision de la septième réunion de la CMDD, seul un bref rapport (10 pages au maximum) devrait être établi et présenté pour adoption dans la matinée du 16 mai.

EP

United Nations
Environment
Programme

UNEP(DEC)/MED WG.217/3
22 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Huitième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable (CMDD)

Cavtat (Croatie), 14-16 mai 2003

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (mars 2002-avril 2003)

PNUE/PAM
Athènes, 2003

Table des matières

Corps du rapport

I. Introduction

II. Bref rappel historique des principaux repères et décisions de la CMDD

III. Comité directeur de la CMDD

IV. Le Sommet de Johannesburg et la Méditerranée

V. Vision pour le développement durable en Méditerranée

VI. "Orientations-cadre" pour une stratégie méditerranéenne du développement durable

VII. Évaluation et perspectives de la CMDD

VIII. Activités thématiques intersessions

IX. Neuvième réunion de la CMDD

Annexes

Annexe I Conclusions de la septième réunion de la CMDD

Annexe II Conclusions de la 6e réunion du Comité directeur de la CMDD

Annexe III Points saillants du Sommet de Johannesburg

Annexe IV Proposition d'initiative de partenariat de type II PAM-CMDD/PNUE

Annexe V Projet de "Vision pour le développement durable en Méditerranée"

Annexe VI Projet d'"Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable"

Annexe VII Rapport de la "task force" sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD

Annexe VIII Liste des membres du Comité directeur de la CMDD

I. Introduction

Le présent rapport d'avancement est soumis par le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée/Commission méditerranéenne du développement (CMDD) durable conformément au mandat de cette dernière. Il retrace les progrès accomplis dans la mise en œuvre des diverses décisions prises par la CMDD et son Comité directeur ainsi que par les Parties contractantes, au cours de la période mars 2002 - avril 2003.

L'organisation et la mise en œuvre des activités au cours de ladite période ont reposé, dans une large mesure, sur la préparation et la contribution au Sommet mondial sur le développement durable, sur les activités intersessions des groupes de travail thématiques, sur l'élaboration des "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable" ainsi que sur les travaux concernant l'évaluation et les perspectives de la CMDD.

La huitième réunion de la CMDD, obligeamment cofinancée par la Croatie, se tiendra à Cavtat (Croatie), du 14 au 16 mai 2003; elle s'étendra sur trois journées, dont la dernière devrait être plus courte et comporter l'adoption d'un rapport succinct de la réunion. Il est prévu que la clôture de la réunion interviendra le 16 mai 2003 à 14 heures.

Les nouveaux représentants des quinze membres non Parties contractantes des trois grands groupes participeront pour la première fois à une réunion de la CMDD; bien que désignés par les Parties contractantes lors de leur Douzième réunion ordinaire (Monaco 14-17 novembre 2001), ils n'ont pas pris part à la septième réunion de la CMDDM (Antalya, mars 2002) car celle-ci, prévue à l'origine avant la réunion des Parties, avait dû être reportée pour des raisons géopolitiques internationales.

Pour améliorer l'organisation et l'efficacité de la CMDD, comme l'ont réclamé plusieurs de ses membres, l'on s'efforcera de conférer à la réunion un caractère plus marqué de forum - et par conséquent moins institutionnel. Une ou deux personnalités devraient être invitées et des sessions de travail ad hoc organisées ("Orientations-cadre" et "Perspectives de la CMDD") en tant que de besoin; des manifestations parallèles devraient aussi avoir lieu, probablement à l'initiative d'ONG (MIO-ECSDE), du secteur économique (ICC-Med) et de la Croatie.

Comme des partenaires méditerranéens exercent présentement d'importantes responsabilités internationales, leur attention a été appelée sur la nécessité d'améliorer la visibilité de la CMDD et de promouvoir ses activités en tirant éventuellement parti des opportunités qui s'offrent à eux: ainsi est-ce le cas de la Grèce qui assume la présidence de l'UE au premier semestre 2003, puis de l'Italie au semestre suivant, de la Croatie qui est membre du Bureau de la CDD-ONU et du Maroc qui est à la tête du Groupe des 77 et la Chine.

En plus des questions thématiques et, selon le cas, des conclusions et propositions qui s'y rapportent, l'ordre du jour de la huitième CMDD portera principalement:

- sur le Sommet de Johannesburg, son Plan d'action et sa mise en œuvre au niveau méditerranéen;
- sur les “Orientations-cadre" pour une stratégie méditerranéenne de développement durable avec l'examen du projet de rapport et l'identification des prochaines étapes;
- sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD, avec l'examen du projet de rapport, des propositions de la "task force" et des recommandations sur les prochaines étapes.

La teneur du présent rapport procède du travail mené activement au cours de la période intersessions à l'examen, mais avec une insuffisance de ressources peu tenable et qui a fini par affecter la qualité des résultats et l'ensemble du travail du Secrétariat. Plusieurs documents d'information ont été établis en tant que contributions au processus préparatoire du Sommet de Johannesburg; une initiative de partenariat de type II PAM-CMDD a été élaborée, une réunion du Comité directeur de la CMDD a été organisée, deux réunions d'experts et un atelier se sont tenus sur les “Orientations pour une stratégie méditerranéenne de développement durable", deux sessions de travail de la "task force" sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD ont été organisées (et, pour toutes ces réunions des documents pré- et post-session ont été élaborés), en plus des activités thématiques entreprises par les Centres d'activités régionales supports (en particulier le CAR/PB sur l'eau, le libre-échange, le financement, etc., le CAR/PAP sur la gestion du littoral, et le CAR/PP sur l'industrie) et par les gestionnaires tâches (notamment la France, sur le patrimoine naturel et culturel).

Enfin, conformément à la décision de la septième réunion de la CMDD, seul un rapport succinct devrait être préparé et adopté: il consistera en “un relevé motivé de décisions, précédé d'un court préambule, ne reflétant que l'esprit des débats, le tout n'excédant pas un document de dix pages”.

II. Bref historique de la CMDD: repères et décisions

L’après-Rio a marqué pour le Plan d’action pour la Méditerranée (PAM) une époque importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne ont amorcé, en coopération avec les partenaires concernés, un processus d’application concrète et d’adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l’élaboration du programme Agenda MED 21, la révision du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

La CMDD a été créée en 1995 dans le cadre du PAM à titre d’organe de consultation ayant pour mandat:

- d'identifier, d’évaluer et d’examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux relevés par le programme Agenda MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l’intention des réunions des Parties contractantes, d’évaluer le caractère effectif de la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l’échange d’informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;

- de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le Bassin méditerranéen pour l’intégration des questions d’environnement et de développement.

À leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission. Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres siégeant sur un pied d’égalité, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21 membres), des représentants d’autorités locales, d’acteurs socio-économiques et d’organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l’environnement et du développement durable (15 membres).

Lors de sa première réunion (Rabat, décembre 1996), la Commission a élu son premier Comité directeur; elle est convenue d'un programme reposant sur des activités à court et à moyen terme répondant à plusieurs des besoins prioritaires de la région méditerranéenne: gestion durable des régions côtières; gestion de la demande en eau; indicateurs de développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; et gestion du développement urbain et rural.

La méthode de travail de la Commission a consisté à constituer des groupes thématiques, avec des gestionnaires de tâches et des Centres supports, pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD sont considérés comme des crédits d'amorçage, puisque les gestionnaires de tâches et les Centres supports sont invités à rechercher le complément en ressources humaines et financières ainsi qu'en expertise qui est nécessaire pour mener à bien les activités des groupes thématiques.

La deuxième réunion de la Commission (Palma de Majorque, mai 1997) a principalement examiné les progrès accomplis et les problèmes rencontrés depuis la première réunion.

À leur troisième réunion (Sophia Antipolis, octobre 1997), les membres de la CMDD sont convenus de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs à la gestion des demandes en eau et à la gestion durable des zones côtières, ainsi que d'un projet de règlement intérieur, pour les soumettre aux Parties contractantes qui les ont adoptés à leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997).

À sa quatrième réunion (Monaco, octobre 1998), la Commission a examiné les progrès accomplis par les six groupes thématiques «à moyen terme» ainsi que les questions se rapportant au suivi des recommandations, à de nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec les institutions des Nations Unies et autres partenaires. De plus, et conformément au règlement intérieur propre à la CMDD, un nouveau Comité directeur a été élu.

La cinquième réunion de la CMDD (Rome, juillet 1999) est convenue de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs aux thèmes «indicateurs pour le développement durable», «Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation"; les recommandations sur le thème «Tourisme et développement durable» ont été examinées et finalisées quelques semaines plus tard; puis ces trois ensembles ont été présentés à la Onzième réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) qui les a adoptés; par ailleurs, les membres de la CMDD sont convenus d'une série de critères à appliquer pour la réalisation des études de préfaisabilité et la sélection de nouveaux thèmes possibles pour le programme de travail suivant de la CMDD.

La cinquième réunion de la CMDD et la Onzième réunion des Parties contractantes ont examiné les objectifs, l'organisation et la méthode de travail de l'élaboration du "Bilan stratégique pour l'an 2000", dont la réalisation était prévue par le mandat de la Commission.

Quinze nouveaux membres représentant les trois grands groupes (autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG) ont été sélectionnés par les Parties contractantes à leur Onzième réunion ordinaire, en 1999; ces membres ont été appelés à prendre part aux sixième et septième réunions de la CMDD, et à participer aux activités

intersessions tout au long de la période comprise entre les sixième et huitième réunions de la CMDD.

À la sixième réunion de la CMDD (Tunis, novembre 2000), les quinze nouveaux membres représentant les trois grands groupes ont pris leurs fonctions et participé à la réunion qui était principalement consacrée à l'examen du "Bilan stratégique", avec ses recommandations et propositions d'action, ainsi qu'à un projet de "Déclaration de Tunis"; cette même réunion a comporté un important Segment de haut niveau avec plusieurs Ministres de l'environnement; elle a aussi été l'occasion d'un débat très animé sur le suivi des propositions de la CMDD, les nouveaux thèmes possibles et la méthode de travail, préparant le terrain à un réexamen de ces questions aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes. Ces questions ont été aussi soulevées à la 5e réunion du Comité directeur de la CMDD (Monaco, mai 2001.

Lors de sa première réunion extraordinaire (Monaco, 12 novembre 2001), dont l'organisation avait été décidée en raison de la conjoncture internationale et de la tenue de la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco, 14-17 novembre 2001), les membres de la CMDD ont examiné et mis au point quatre ensembles de conclusions et propositions, dont trois concernaient les thèmes «Industrie et développement durable», « Gestion des villes et développement durable», «Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen», et le quatrième la question générale «Mise en œuvre et suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD»; ces ensembles de propositions de recommandations ont été ensuite examinés et approuvés par la Douzième réunion des Parties contractantes.

La septième réunion de la CMDD (Antalya, mars 2002) a été reportée d'octobre 2001 à mars 2002 en raison du contexte international et de ses incidences au niveau régional; comme les questions thématiques des groupes de travail, pour lesquelles un ensemble de recommandations avait été élaboré, avaient été traitées par la réunion extraordinaire tenue juste avant la Douzième conférence des Parties contractantes, la septième réunion de la CMDD a principalement centré des travaux sur l'évaluation et les perspectives de la Commission et sur les "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable". La réunion est convenue d'une méthodologie pour les "Orientations", elle a décidé de créer une "task force" pour poursuivre la réflexion sur les perspectives de la CMDD, elle a recommandé l'organisation de forums régionaux, retenu quelques nouveaux thèmes (financement, agriculture, modes de consommation et déchets) et conseillé sur les activités liées à d'autres questions (comme le tourisme, les sites historiques, l'eau, le libre-échange et la gouvernance locale). Les conclusions de la septième réunion de la CMDD sont reproduites à l'annexe I du présent rapport.

Pour aider et conseiller le Secrétariat sur l'avancement des activités intersessions, le Comité directeur de la CMDD s'est réuni à Calvià (Espagne) (6ème session, novembre 2002) pour examiner avant tout des questions se rapportant à l'évaluation aux perspectives de la CMDD ainsi qu'aux "Orientations-cadre". Les recommandations émanant de ses délibérations (figurant à l'annexe II du présent rapport) ont ensuite été prises en compte par la "task force" et pour l'élaboration de la stratégie.

III. Comité directeur de la CMDD

Conformément à son règlement intérieur, il est prévu qu'un nouveau Comité directeur sera élu au début de la huitième réunion de la CMDD; en principe, il devrait comprendre le pays hôte et le Président des Parties contractantes. Deux autres membres des Parties contractantes et un membre de chacun des grands groupes doivent être désignés pour en faire partie.

La liste des membres actuels et anciens du Comité directeur figure à l'annexe VIII du présent rapport.

Les membres de la CMDD ont été invités par courriel/fax, le 24 mars 2003, à informer en temps voulu le Secrétariat de leur intention d'être candidats au Comité directeur;

IV. Le Sommet de Johannesburg et la Méditerranée

Les activités et les réalisations du PAM dans le domaine du développement durable, notamment dans le cadre de la CMDD, ont contribué à souligner l'exemplarité de la Méditerranée, en dépit des déficiences relevées dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations et propositions d'action. Des attentes très fortes avaient été suscitées chez la plupart des membres de la CMDD et autres partenaires. Les divers ensembles de recommandations, les très nombreux ateliers, les publications récentes, le «Bilan stratégique» et quelques brochures thématiques, de même que le lancement du processus préparatoire d'une stratégie méditerranéenne de développement durable, ont beaucoup contribué à la visibilité du PAM et de la CMDD, mais il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

Avec l'appui actif de plusieurs membres de la CMDD, la notion d'un «Agenda 21 méditerranéen» a été introduite dans le Plan d'action du Sommet mondial. En outre, une importante manifestation méditerranéenne a été organisée en marge du Sommet avec le concours du MIO-ECSDE et de Monaco, et avec la participation active de plusieurs partenaires méditerranéens et européens.

À l'instar du Sommet de Johannesburg, les enjeux cruciaux seront, pour une stratégie méditerranéenne, de présenter le développement durable comme un éventail de choix valables pour l'ensemble des partenaires et acteurs méditerranéens, une série de principes susceptibles de guider l'action dans l'avenir, un ensemble de politiques concrètes aux niveaux local, national et régional.

À partir des principaux documents approuvés par le Sommet - avant tout la Déclaration de Johannesburg et le Plan d'action -, il est maintes questions d'un grand intérêt et très pertinentes pour la Méditerranée qui devraient recevoir, de la part de la CMDD, toute l'attention voulue dans son futur programme de travail et tout au long du processus préparatoire des «Orientations» puis de la stratégie méditerranéenne de développement durable.

Comme les documents préparatoires et les résultats du Sommet de Johannesburg ont fait l'objet d'une large diffusion et sont aisément accessibles, il sera fait état ci-après de quelques thèmes retenus, en gardant à l'esprit qu'une série plus complète de points saillants est jointe à l'annexe III du présent rapport. Cette série a été dressée par M. N. Georgiades (dans le cadre des activités liées à l'évaluation et aux perspectives de la CMDD), en recourant à l'ensemble des aspects marquants publié en septembre 2002 par la DESA/ONU.

Compte tenu de l'importance accordée aux initiatives de partenariat de type II, le Secrétariat du PAM/CMDD a préparé une initiative concernant la stratégie méditerranéenne de développement durable, intitulée "Stratégie régionale de développement durable pour la Méditerranée: politique et outils"; cette proposition a finalement été adoptée par le Secrétariat de la CDD-ONU/Sommet mondial et elle a été approuvée à Johannesburg (jointe à l'annexe IV). Cette initiative de partenariat a pour principal objectif de conférer visibilité et notoriété aux réalisations et plans méditerranéens en faveur du développement durable; de fait, l'initiative de type II et le

processus d'élaboration de la stratégie méditerranéenne sont étroitement liés et complémentaires. Dans ce contexte, le partenariat PAM-CMDD/PNUE devrait être présenté au cours de la 11e CDD-ONU "Partenariats équitables", ce qui serait également une bonne occasion de présenter la Méditerranée et le PAM/CMDD, compte tenu du fait que nous ne pouvons nous exprimer directement mais seulement par l'entremise d'un membre, d'un partenaire ou du PNUE.

Parmi les questions clés, celles qui suivent sont absolument déterminantes pour le développement durable dans la région:

- responsabilité collective, dialogue et coopération;
- approche participative et partenariats avec les grands groupes;
- piliers du développement durable se renforçant mutuellement et accès aux biens élémentaires et indispensables;
- responsabilité des grandes sociétés et renforcement de la gouvernance;
- éradication de la pauvreté, changement des modes de production et de consommation, réponse à la mondialisation.

Plus concrètement, les propositions ci-après ont pu être prises en compte dans la perspective de la stratégie méditerranéenne de développement durable:

- élaborer des programmes nationaux de développement durable, en focalisant sur l'éradication de la pauvreté;
- promouvoir la mise en place de programmes en appui à l'initiative en vue d'une production et d'une consommation durables, notamment en matière de production plus propre, de performance sociale et environnementale de l'industrie, de rendement énergétique, de réduction au minimum des déchets;
- diminuer de moitié d'ici à 2010 la proportion de la population n'ayant pas accès aux biens fondamentaux;
- élaborer d'ici à 2005 des plans d'utilisation rationnelle de l'eau comportant une gestion intégrée et durable des ressources en eau;
- promouvoir la gestion intégrée et durable du milieu marin et du littoral;
- élaborer d'ici à 2010 des plans de pêche durable;
- promouvoir d'ici à 2007 des plans de développement d'un tourisme durable;
- développer les accords régionaux de commerce et coopération, y compris la responsabilité et l'obligation des grandes sociétés de rendre des comptes, dans une perspective de développement durable;
- élaborer des plans d'action spécifiques pour les zones vulnérables;
- établir et promouvoir la mise en œuvre d'un programme de travail sur l'éducation en matière de développement durable;
- promouvoir l'approche participative et développer la capacité de la société civile à participer à la prise de décision;
- mettre au point des méthodologies et développer des capacités pour la prise de décision en matière de développement durable;
- promouvoir au niveau régional la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des conclusions du Sommet de Johannesburg;
- élaborer une stratégie de mobilisation de moyens techniques et financiers en faveur du développement durable;
- promouvoir la coopération et le partenariat avec le secteur privé afin de réaliser les objectifs du développement durable;
- renforcer les dispositions institutionnelles en faveur du développement durable aux niveaux local, national et régional.

À leur dernière réunion (novembre 2002), les membres du Comité directeur de la CMDD ont demandé que soient identifiés des objectifs concrets, dans le droit fil du

Plan d'action de Johannesburg, des objectifs autant que possible mesurables avec les moyens et les partenariats indispensables à leur mise en œuvre. Il serait important de porter à cette question toute l'attention voulue de manière à démontrer l'utilité et l'importance qu'il y a à promouvoir et réaliser le développement durable grâce à la passerelle du niveau régional, dans des éco-régions particulières comme la Méditerranée.

V. Vision pour le développement durable en Méditerranée

Le "Bilan" régional fait bien ressortir les progrès accomplis ainsi que les lacunes qui subsistent sur la voie du développement durable et de la protection de l'environnement, depuis la révision en 1995 du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

De nouveaux types de croissance et de développement plus soucieux du bien-être social de l'ensemble de la population et plus respectueux de l'environnement doivent être recherchés.

Le coût environnemental, économique et social qu'imposera à court terme à certains pays l'intégration et une libéralisation qui privilégie les mécanismes du marché n'est acceptable que si de solides mesures d'accompagnement sont mises en place pour en atténuer l'impact sur les couches sociales les plus défavorisées et garantir à plus long terme la durabilité.

Au niveau national, la difficulté de donner une expression concrète aux mesures décidées par la communauté méditerranéenne en faveur du développement durable montre, d'une part, que ce nouveau concept n'a pas encore mobilisé l'ensemble des forces vives de la Société et, d'autre part, que les États sont lents à mettre en œuvre certaines des décisions prises.

La coopération en Méditerranée, bien que très active, est affectée, d'une part, par l'absence de vision commune et l'insuffisante coordination entre les principaux partenaires actuels et potentiels et, d'autre part, par l'inadéquation des ressources disponibles pour le développement et les investissements au regard de l'ampleur des tâches à accomplir.

D'autant plus que, si l'on en juge par l'aggravation du déficit des échanges extérieurs de la majorité des pays, les effets à court terme des décisions prises dans le cadre de l'Uruguay Round n'ont pas produit les résultats escomptés pour les pays méditerranéens en développement.

Une transition vers le développement durable nécessite, outre un élan politique vigoureux, un modèle de référence identifiant et traduisant une vision partagée et prenant en compte les particularités méditerranéennes du développement durable ainsi qu'une stratégie cohérente propre à guider les étapes de sa mise en œuvre.

Enfin, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont été invitées à définir avec l'ensemble des partenaires concernés une vision commune de l'avenir de la région. À cet effet, il a été convenu d'élaborer dans le cadre du PAM, avec l'ensemble des partenaires concernés, une stratégie méditerranéenne de développement durable reflétant une acceptation responsable des enjeux à moyen et long terme, un engagement clair et une solidarité à tous les niveaux (régional, national et local) et dans tous les domaines (économique, social et environnemental).

Conformément à cette demande, un débat sur la "Vision" s'est tenu lors de l'atelier sur les "Orientations", tandis que les grands traits et les principaux éléments de cette vision étaient définis. À la suite de l'atelier et des réactions positives des participants aux propositions avancées, M. M.Ennabli a été invité, en tant que consultant, à rédiger une note succincte sur la Vision pour le développement durable en Méditerranée; un avant-projet a été examiné par un groupe d'experts les 15 et 16 avril 2003 à Tunis, et une version révisée de la Vision est proposée, pour examen et approbation, à la huitième réunion de la CMDD. Le texte du projet de Vision est reproduit à l'annexe V du présent rapport. Cette vision, articulée autour d'une série d'enjeux du développement durable en Méditerranée et du nécessaire "contrat" stratégique qui en découle, fournit un cadre rationnel et cohérent pour une stratégie méditerranéenne de développement durable.

VI. Les "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable"

La recherche du développement durable consiste essentiellement à transformer la gouvernance; aussi l'élaboration et la mise en œuvre du développement durable pourraient-elles être considérées comme un test de bonne gouvernance. Partant, agir en faveur du développement durable nécessitera des modifications structurelles adéquates dans les secteurs économique, social, environnemental et politique: réforme des politiques fiscales; plus grande équité sociale, notamment dans l'accès aux biens et aux ressources; intégration de l'environnement dans les politiques de développement; découplage entre la dégradation du milieu et la consommation de ressources, d'une part, et le développement économique et social, de l'autre; réorientation et accroissement des investissements publics et privés en direction du développement durable.

Le développement durable est devenu une politique nationale incontournable dans la plupart des pays méditerranéens, et comme il n'y a pas, pour le réaliser, de recette «passe-partout», chaque pays doit fixer le cap qu'il entend suivre en fonction de ses spécificités et de ses priorités. Mais certains enjeux déterminants du développement durable sont d'ordre régional et appellent la collaboration de tous les partenaires et des réponses concrètes aux niveaux local/national et régional/institutionnel.

Cela étant, bien que le développement durable concerne tous les domaines de la vie économique, sociale, environnementale et politique, une stratégie méditerranéenne pour sa mise en œuvre devrait, de préférence, se concentrer sur un petit nombre de problèmes qui sont autant de menaces graves ou irréversibles pour la région, pour le bien-être de ses populations et la coopération régionale, de manière à combler le fossé entre vision ambitieuse et action politique effective.

La Méditerranée, en tant qu'espace de partenariat «Nord-Sud» entre l'Europe et d'autres pays méditerranéens, devrait offrir l'arène où tester et appliquer le concept de développement durable. En vue d'une plus grande efficacité, les éléments de base permettant d'éviter l'échec de toute stratégie de développement durable en Méditerranée pourraient s'énoncer comme suit:

- faire jouer pleinement leur rôle aux États et encourager le rôle émergent des collectivités locales;
- s'appuyer sur toutes les composantes de la société;
- œuvrer à l'équité économique et sociale et respecter les valeurs et cultures nationales;
- promouvoir les activités scientifiques et les réalisations technologiques;

- édifier/renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles.

Il ne fait aucun doute que seules des réformes représentant divers trains de mesures réglementaires, fiscales, financières, commerciales ou économiques permettront de changer les règles du jeu et d'obtenir des résultats par les voies recherchées. Parmi les réformes nationales et régionales à envisager en Méditerranée, il en est qui seraient encore plus bénéfiques et donc souhaitables du fait qu'elles auraient des retombées positives sur la croissance, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et la réduction des inégalités de revenu. Ainsi, les réformes et décisions à prendre devraient-elles avoir pour visée:

- l'efficacité en termes de rationalisation de l'activité économique;
- l'instauration de l'équité en termes de justice sociale et bien-être partagé;
- la préservation des ressources naturelles en termes de recouvrement du coût réel de leur utilisation.

Compte tenu du processus de transition multiple (économique, technologique, social, institutionnel, informationnel) qui caractérise un monde de plus en plus globalisé, un nouveau contrat social s'impose entre les partenaires pour qu'un nouvel équilibre s'instaure entre croissance économique et amélioration durable de la qualité de vie; une interaction dynamique et constructive entre mondialisation et décentralisation devrait être établie, notamment en ce qui concerne la gouvernance et les partenaires économiques; en outre, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, la Méditerranée pourrait être un cas d'interaction régionale.

Le défi que pose la réalisation d'un développement durable en Méditerranée consiste à traduire la stratégie en objectifs concrets et en actions tangibles dans un esprit d'ouverture et de dialogue entre les autorités, les citoyens et les experts; la participation active de tous les acteurs concernés à différents niveaux est nécessaire. Il convient d'identifier des mécanismes judicieux et des moyens appropriés, notamment pour le financement du développement durable (ressources domestiques, régionales et internationales, investissements étrangers directs, commerce international, coopération bilatérale et multilatérale).

Suite aux débats et aux décisions de la septième réunion de la CMDD, le Secrétariat a revu et finalisé le mandat concernant l'élaboration des «Orientations» pour la stratégie. Compte tenu des ressources humaines et financières disponibles et du délai provisoirement imparti au processus d'élaboration de la stratégie méditerranéenne, trois experts qualifiés ont finalement été sélectionnés en mai 2002. Pour amorcer et asseoir cet important processus préparatoire sur une base commune et ne prêtant pas à malentendus, une séance de mise au courant et de réflexion intensive a été organisée le 3 juillet 2002, au siège de l'Unité MED, avec les trois experts et les directeurs des Centres d'activités régionales concernés.

Les trois experts qui ont été sélectionnés sont:

- M. Magdi Ibrahim, Directeur d'ENDA - Environnement et Développement - Maghreb, pour la composante «Environnement et ressources naturelles»;
- M. Azzam Mahjoub, Professeur d'économie à Tunis et membre de l'équipe d'experts pour la stratégie de développement durable de la Tunisie, pour la composante «Développement économique et équité sociale»;

- M. Juan Prats, Directeur de l'Institut international pour la gouvernance, Barcelone, pour la composante “Gouvernance, questions politiques et institutionnelles”; M.. Prats établira aussi le projet des "Orientations", sur la base des trois documents thématiques.

Dans un souci d'efficacité et pour fournir des résultats suffisamment tangibles et acceptables à brève échéance, les experts ont été invités à cerner les grands enjeux les plus déterminants qui sont avant tout de nature régionale et qui concernent de nombreux acteurs clés de la région méditerranéenne. Ces enjeux, les mesures et les politiques qui s'y rapportent, devraient fournir les "modules" sur lesquels structurer et bâtir la “stratégie régionale de développement durable”. L'approche intégrée était censée guider le travail, en centrant sur les questions politiques plutôt que sectorielles, en envisageant le pilier “thématique” spécifique comme la partie cohérente d'un système - la région méditerranéenne dans un contexte de développement durable.

Comme les "Orientations", puis la stratégie de développement durable, devraient traiter avant tout des questions politiques correspondant aux réponses nécessaires à la promotion du développement durable au niveau régional, les travaux actuellement entrepris par le CAR/Plan Bleu pour l'élaboration d'un Rapport "Environnement et développement en Méditerranée" servira d'information de base, puisqu'il devrait principalement traiter des questions "pressions et états". Comme les deux exercices se déroulent pratiquement en parallèle, il a été mis en place une passerelle de communication et de consultation: le Secrétariat participe au comité directeur du Rapport du Plan Bleu” et le CAR/PB est associé à l'élaboration des "Orientations", ce qui devrait renforcer la cohérence entre les deux activités et leurs résultats.

Sur la base d’une vision commune pour la région - vision que partageront tous les pays mais aussi les partenaires régionaux (OIG, ONG, société civile, secteurs économiques), les «Orientations-cadre» devraient énoncer les principes directeurs de l’élaboration de la stratégie et ainsi qu’un nombre restreint d’enjeux et de questions de nature régionale sur lesquels ladite stratégie serait structurée. Dans la mesure du possible, des objectifs réalistes et mesurables devraient être recensés afin d’être ensuite précisés par les Parties contractantes et la CMDD avec les partenaires concernés.

Les premiers documents-cadre « thématiques »ont été rédigés en septembre 2002 par chacun des consultants avant qu’ils n’aient établi, à la suite des observations formulées par le Secrétariat, leurs avant-projets respectifs, lesquels ont été soumis, pour examen, aux membres du Comité directeur.
.
Suite à un débat approfondi sur la teneur des avant-projets des trois rapports «thématiques», conjointement aux attentes mises dans le processus préparatoire des «Orientations-cadre», le Comité directeur de la CMDD a estimé que ces documents constituaient une bonne base de travail. Pour les prochaines étapes, qui allaient notamment consister à les examiner et à les utiliser dans le processus préparatoire de la stratégie de développement durable, une série de conclusions et de recommandations ont été convenues (jointes en annexe II du présent rapport).

Les trois projets de document rédigés par leurs auteurs respectifs sous la coordination du Secrétariat constituent un ensemble d'informations précieux qui servira d'aliment à l'élaboration des “Orientations”. Puis les projets révisés ont été établis et soumis comme documents de travail à un grand atelier organisé à Barcelone du 13 au 15 mars 2003, avec le concours financier de l'Espagne. Une cinquantaine d'experts ont examiné leurs teneurs et défini un ensemble d'enjeux et de priorités autour desquels articuler les "Orientations", et, à une phase ultérieure, la stratégie régionale. Les

teneurs des trois projets de rapport, en tant que telles, fournissent un apport des plus utiles à la réflexion; les versions remaniées sont en préparation et devraient alors être mises à la disposition des membres de la CMDD et considérées comme des documents d'information et non plus comme des documents de travail. Il est prévu que ces trois rapports seront distribués lors de la huitième réunion de la CMDD (ou plus tôt par courriel, si possible).

Si le cadre conceptuel du développement durable a été structuré sur les trois piliers «économique», «social» et «environnemental», les dix dernières années écoulées depuis Rio ont montré l'importance cruciale d'une bonne gouvernance pour réaliser le développement durable. Si la gouvernance est et devrait être intégrée dans chacun de ces trois piliers, elle pourrait tout aussi bien être considérée comme un pilier distinct, et probablement comme le plus important puisque, dans les trois autres, l'efficacité dépendra des arrangements et capacités institutionnels ainsi que des engagements de partenariat et des actions collectives, de leur culture civile et de leur structure politique sous-jacentes. Accroître la capacité de gouvernance est à coup sûr un impératif pour toute stratégie de développement durable, que ce soit au niveau local, national ou régional.

Le document "Orientations-cadre" n'est pas simplement un résumé ou une synthèse des trois rapports. En exploitant de manière avisée et complète les constats et propositions de chacun d'eux, et en les reliant à travers une approche intégrée, ces "Orientations" devraient faire fond sur leurs "messages" respectifs.

À la suite des débats très instructifs et constructifs auquel a donné lieu l'atelier sur les "Orientations" (le rapport de l'atelier sera diffusé lors de la huitième réunion de la CMDD et, si possible, par courriel une semaine avant), où les questions diagnostiques, les enjeux et les défis, les paramètres externes et internes, la vision et les domaines d'activités ont été définis et convenus dans leurs grands traits, il a été demandé à trois autres experts de contribuer, comme consultants, à l'élaboration du projet de rapport "Orientations". Ces experts, M. G. Corm, ancien Ministre des finances du Liban, M. M. Ennabli, ancien Ministre de l'environnement de Tunisie et M. A. Laouina, titulaire de la chaire de développement durable de l'UNESCO au Maroc, ont fourni des contributions et des aperçus très instructifs qui ont été examinés au cours d'une session de travail à Tunis, les 15 et 16 avril 2003, de concert avec les trois consultants "thématiques" et le Secrétariat. L'ensemble de cet exercice, entrepris depuis janvier 2003 sous une très forte pression - compte tenu des moyens limités et du court délai imparti - à abouti à l'élaboration de plusieurs documents qui constitueront des "modules d'assemblage" et une assise pour l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD).

Un projet de rapport sur les "Orientations-cadre" pour une SMDD est joint à l'annexe VI du présent rapport, pour examen et approbation par les membres et partenaires de la CMDD, avec des conseils sur les prochaines étapes, notamment sur l'identification des moyens nécessaires. Ceux-ci devraient consister dans des activités de communication et de "marketing", dans le processus préparatoire de la SMDD avec, si possible, sa structure et sa table des matières, l'identification des principaux partenaires et leur mise en réseau et, autant que possible, dans des motivations et offres spontanées de contribuer au processus préparatoire.

Si le Plan d'action pour la Méditerranée concerne avant tout les 21 Parties contractantes, la CMDD concerne en principe l'ensemble de la Société méditerranéenne à travers les représentants des Parties et des grands groupes. Cela s'applique aussi à la stratégie méditerranéenne de développement durable; de fait, cette stratégie régionale, bien qu'établie par le PAM/PNUE et dans le cadre de celui-ci,

concerne l'ensemble de la Méditerranée et de ses acteurs, ce qui a été confirmé récemment par une décision de la Deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, juillet 2002) considérant que le cadre de la Convention de Barcelone/PAM est le contexte approprié pour traiter d'une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée.

Par conséquent, ces «Orientations», puis la stratégie elle-même, devraient être élaborées en vue de leur approbation non seulement par les Parties contractantes et les membres de la CMDD mais aussi par les grands réseaux d'ONG, les associations professionnelles et les réseaux de villes de la région, tout comme par d'autres partenaires tels que le Partenariat euro-méditerranéen, le METAP, le CEDARE et la Ligue des États arabes, les agences et bureaux concernés des Nations Unies. Un bon indicateur serait leur participation et contribution actives à l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable.

La stratégie méditerranéenne de développement durable, conformément aux «Orientations» qui devraient être approuvées, serait élaborée, si des moyens nécessaires et suffisants sont mis à disposition en temps voulu, tout au long de l'année 2004, le premier semestre 2005 étant alors consacré à sa révision et à sa finalisation. À cette fin, les partenariats et les moyens devraient être clairement définis et, autant que possible, garantis avant décembre 2003. L' élaboration de la SMDD devrait, dans un premier temps, bénéficier de la réunion internationale d'experts qui doit être organisée en France au début 2004, suite à la proposition faite à Johannesburg

Il serait important que des membres et partenaires de la CMDD puissent fournir le concours financier nécessaire pour l'organisation de sessions de travail avec des partenaires potentiels afin de présenter les "Orientations" au secteur privé, aux réseaux d'ONG et aux OIG, respectivement, et d'obtenir leur participation et leur soutien actifs au processus préparatoire de la SMDD. Chacune de ces sessions de travail devrait nécessiter de 20 000 à 30 000 euros. Il importe que ce concours indispensable soit fourni avant que le Secrétariat ne mobilise la coopération de ces partenaires.

VII. Évaluation et perspectives de la CMDD

Depuis que le premier ensemble de recommandations de la CMDD a été établi et adopté par les Parties contractantes en 1997, une série de questions ont été soulevées à propos de la méthode de travail de la Commission, de la qualité et de l'utilité de ses résultats, de la mise en œuvre et du suivi de ses recommandations, de sa composition et de la participation de ses membres.

Six ans après sa création, jalonnés par diverses réunions institutionnelles et intersessions, un examen et une évaluation de l'organisation et de la méthode de travail de la CMDD ont été jugés nécessaires afin de définir des options pour son évolution future en vue de la rendre plus efficace dans la fonction de consultation qu'elle remplit auprès des Parties contractantes et de tous les autres partenaires concernés dans les tâches qu'ils mènent respectivement en faveur du développement durable.

Cette importante question était inscrite à l'ordre du jour de la septième réunion de la CMDD (Antalya, 13-16 mars 2002) de manière à explorer et à dégager au moins une série d'orientations et de perspectives en vue d'une CMDD améliorée, mieux

organisée et plus efficace. Eu égard à la nécessité de poursuivre les discussions avant d'arrêter des mesures judicieuses à cet effet, une «task force» a été constituée.

Cette "task force", composée de 8 membres de la CMDD, dont l'Espagne et l'Italie comme co-présidents, s'est réunie le 15 octobre 2002, puis les 3 et 4 avril 2003, à Barcelone. Elle était saisie d'une note du Secrétariat et surtout du rapport d'un expert, membre de la CMDD, M. Nicos Georgiades, dont les conclusions et les propositions ont été débattues dans un esprit ouvert et constructif. À l'issue de ces réunions, un rapport révisé par la "task force" a été établi et il est soumis à l'attention de la huitième réunion de la CMDD; ce rapport est reproduit à l'annexe VIII, suivi d'un choix des propositions les plus essentielles pour référence.

Contexte et situation, faits prêtant à réflexion

Les activités de la CMDD et leurs résultats ont contribué à promouvoir le développement durable aux niveaux méditerranéen, national et local. En raison de ses réalisations manifestement positives, la CMDD a suscité de nombreuses attentes mais aussi diverses questions relatives à son efficacité.

Si la CMDD a travaillé conformément à sa mission et à ses fonctions, elle n'a pas été en mesure de toutes les remplir de manière satisfaisante, notamment au regard de l'efficacité du suivi des décisions des Parties contractantes, du renforcement de la coopération régionale et de la rationalisation de la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement. De plus, comme les questions de développement durable ont été inscrites en tête de l'ordre du jour des institutions nationales, régionales et internationales, de nouveaux enjeux sont apparus, générant de nouvelles attentes.

Dans ces conditions, il importe d'accorder toute l'attention voulue aux éléments suivants, qui sont des faits que l'expérience a peu ou prou fait ressortir:

- La CMDD n'avait, jusqu'à ces derniers temps, ni personnel ni pratiquement de budget propres, puisqu'une ligne budgétaire n'a été créée en fait que pour le suivi de ses recommandations et la préparation de la stratégie méditerranéenne de développement durable, en plus du budget alloué aux réunions de la CMDD et de son Comité directeur. Les lignes budgétaires pertinentes des Centres supports du PAM ont été habituellement affectées aux activités de la CMDD à partir de "leur programme d'activités ordinaire" et portées alors au crédit de la Commission, à l'exception de thèmes nouveaux du programme du PAM comme "libre-échange et environnement" et "coopération et financement pour le développement durable" pour lesquels l'on a dû généralement réaffecter quelques crédits. Dans la plupart des cas, il a été possible d'obtenir un financement extérieur pour des activités spécifiques de la CMDD ou pour des réunions et ateliers. Compte tenu des questions désormais abordées par la CMDD, l'appui aux groupes de travail a été principalement fourni par le CAR/PB, l'Unité MED, le CAR/PAP; le CAR/PP et le MED POL ont aussi apporté un concours dans leurs domaines respectifs;

- La participation des membres de la CMDD à ses travaux a été très inégale, la plupart d'entre eux représentant le secteur de l'environnement; par ailleurs, de nombreux participants se sont généralement comportés en tant que représentants de leur institution et pas toujours en leur qualité personnelle d'expert. Comme le PAM n'était pas accoutumé à travailler avec les autorités locales et les secteurs socio-économiques, il a été difficile de déceler et de

stimuler l'intérêt et l'engagement de partenaires dynamiques potentiels. Par exemple, les réunions et sessions de travail tenues récemment avec des réseaux de collectivités locales et d'acteurs économiques n'ont pas donné lieu à une participation sérieuse, faute de moyens appropriés. Il est manifeste qu'une «stratégie de marketing» est nécessaire mais que les moyens disponibles ne permettent pas d'y répondre de manière satisfaisante. Compte tenu de la grande diversité d'intérêts des représentants actuels et potentiels des grands groupes, le Secrétariat devrait avoir un rôle de catalyseur et d'incitation pour garantir une participation active et une contribution fructueuse.

- En raison du contexte qui a présidé à sa création et des domaines fondamentaux d'intérêt et de compétence du PAM, la CMDD était, jusqu'à une époque encore récente, davantage «mue» par une préoccupation et une démarche environnementales, encore tenues pour un pilier déterminant du développement durable, que par les aspects sociaux et économiques. S'attaquer efficacement aux problèmes du développement durable, conformément aux décisions des Parties contractantes telles qu'elles sont énoncées dans leur Déclaration pour le Sommet mondial de Johannesburg et en tenant compte des résultats de celui-ci, appellerait impérativement une nouvelle démarche, avec des moyens appropriés grâce auxquels les questions économiques, sociales, politiques et de gouvernance tiendraient une place au moins aussi importante que les questions environnementales.

Des débats qui ont eu lieu à ce sujet lors de la septième réunion de la CMDD à Antalya, plusieurs points importants sont ressortis, à savoir notamment:

- il est temps de se pencher sérieusement sur les questions de l'efficacité, des réalisations, du mandat, de la composition et des méthodes de travail de la CMDD. Il importe que celle-ci soit suffisamment flexible pour s'adapter aux exigences de développement durable de l'après-Johannesburg, et il serait salutaire qu'elle entreprenne de faire le point sur ce qui a été réalisé en vue de remédier à ses déficiences et de renforcer son rôle dans l'avenir;

- la CMDD a eu du mal à définir avec précision son rôle et ses moyens d'action, en raison de la complexité du développement durable et du contexte méditerranéen;

- le développement de l'approche participative et la promotion des partenariats avec des acteurs compétents ont pour le moins manqué de vigueur;

- la CMDD a continué à se focaliser davantage sur l'environnement que sur les aspects sociaux, économiques, politiques, financiers et structurels du développement durable;

- il s'imposait d'élargir le dialogue au sein de la CMDD et avec d'autres partenaires, notamment en associant à ses travaux des représentants des ministères de l'économie et des affaires sociales, ainsi que des acteurs privés qualifiés appuyés par des experts dans les divers domaines et en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales compétentes;

- pour améliorer la participation et la contribution aux questions de développement durable, il faudra définir des profils adéquats de membres de la CMDD représentant tous les grands groupes et qui devraient y participer en leur qualité propre d'experts;

- la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la CMDD appelleraient une orientation et des suggestions pragmatiques, avec une communication forte, ce qui devrait pouvoir mieux se faire en coopérant avec les institutions nationales compétentes et en les incitant à la mise en œuvre;

- la place et le rôle de la CMDD au sein du PAM, et ses relations avec les composantes de ce dernier, sont marqués d'une certaine ambiguïté; ils devraient être clarifiés, mieux définis;

- il faut absolument des ressources financières supplémentaires et de nouvelles mesures devraient être prises pour identifier des sources et des partenaires et pour attirer des concours;

- davantage de ressources humaines devraient être affectées aux travaux de la CMDD.

Enjeux et moyens d'une amélioration substantielle

Le cadre juridique révisé et actualisé ainsi que le PAM II ont manifestement élargi le champ du programme d'activités du PAM, y introduisant ainsi de nouvelles problématiques. En outre, les développements économiques, sociaux et environnementaux survenus à tous les niveaux ont également eu des retombées sur la Méditerranée en général et le PAM en particulier. Il s'est opéré une prise de conscience croissante de l'interdépendance entre les questions économiques, sociales et environnementales, avec des enjeux émergents et la nécessité de nouveaux partenariats.

Suite à l'Agenda 21 de Rio, à l'Agenda Med 21, au phénomène de la mondialisation, mais aussi au Partenariat euro-méditerranéen et au Plan d'action du Sommet de Johannesburg, il n'est plus possible de mettre uniquement ou trop fortement l'accent sur les questions environnementales si les actions nécessaires doivent s'inscrire dans la durabilité. Les questions économiques et sociales, tout comme les questions politiques et de gouvernance méritent au moins autant d'attention, et de préférence selon une approche intégrée impliquant tous les acteurs concernés.

Si le PAM, y compris sa CMDD, a déjà accompli des pas effectifs et constructifs dans cette direction, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les questions économiques et sociales, la coopération et les partenariats régionaux, les stratégies et politiques concrètes et pragmatiques, avec des projets pertinents à mettre en œuvre aux niveaux régional, national et local.

Compte tenu du contexte et des préoccupations prioritaires du PAM, la majeure partie de ses capacités et de son expertise ainsi que ses partenaires directs dans les pays concernés relèvent du domaine de l'environnement, bien que le champ de l'analyse et des activités ait été étendu au développement durable. Cependant, les capacités disponibles au sein du PAM ont permis de capitaliser une expertise précieuse sur laquelle devrait tabler toute proposition d'amélioration.

En prenant comme référence les stratégies «par modules», les composantes/modules actuels du PAM (Unité MED et CAR) pourraient être renforcés de manière à mieux remplir leurs missions et à répondre aux attentes en matière de développement durable. Les options consistant soit à renforcer au moins le Secrétariat de la CMDD au sein de l'Unité de coordination, soit à ajouter un nouveau module et, plus précisément, à créer une unité d'appui spécifique à la CMDD dotée de moyens autonomes

adéquats, ainsi qu'il est mentionné dans le document de M. Georgiades, devraient être davantage prises en considération dans le contexte de l'après-Johannesburg.

Naturellement, ces options nouvelles impliqueraient que l'on accorde toute l'attention voulue aux mandats, capacités, compétences techniques et moyens au sein du PAM de manière à éviter les conflits, à clarifier les mandats respectifs et à aboutir à une valeur ajoutée manifeste pour le PAM et à un intérêt méditerranéen dans la promotion du développement durable.

En plus des demandes et attentes relatives aux questions «thématiques» des trois piliers du développement durable, il existe dans la région un besoin patent d'initiatives qui identifieraient et inciteraient des partenaires méditerranéens à coopérer et à coordonner leurs actions au profit de la région et des pays, aux niveaux stratégique et politique tout comme au niveau des projets. Les partenaires concernés seraient le Partenariat euro-méditerranéen/UE, le METAP/Banque mondiale, la Ligue des États arabes et le CEDARE, les commissions et bureaux régionaux des Nations Unies et du PNUE ainsi que les institutions qualifiées des Nations Unies comme le PNUD et son CAP 2015 ou l'ONUDI et l'OMS. Mais identifier et inciter les partenaires à coopérer en Méditerranée en faveur du développement durable concerne aussi le secteur privé et la société civile pour lesquels une stratégie active de «marketing» serait requise.

Étant donné que le scénario du statu quo ne saurait être tenable pour la CMDD - tenable pour un fonctionnement efficace et satisfaisant de celle-ci -, la participation et la contribution des membres et partenaires de la CMDD doivent être améliorées, et il faut que les moyens mis à la disposition du Secrétariat de la CMDD soient substantiellement réévalués et rénovés. Dans ces conditions, l'approche séquentielle et évolutive proposée par la "task force" mérite toute l'attention voulue car elle devrait progressivement améliorer la situation grâce à des moyens accrus, favoriser une coopération plus efficace entre le PAM et les partenaires régionaux, assurant dans le même temps une capacité plus à même de répondre aux attentes et d'être à la hauteur du mandat, et cela sans parler des diverses améliorations préconisées dans le rapport de la "task force".

Tout au long de l'évolution proposée, le Secrétariat de la CMDD devrait en tout cas continuer à fonctionner au sein de la structure du PAM, en servant le PAM et les partenaires méditerranéens avec plus ou moins de moyens financiers et techniques en vue d'une efficacité plus ou moins améliorée. Le Secrétariat de la CMDD est également appelé à coordonner l'élaboration puis la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de développement durable, et cette tache capitale, tout comme celles accomplies présentement aux termes du mandat de la Commission, nécessitent de toute urgence l'identification et l'affectation de moyens supplémentaires au Secrétariat de la CMDD et aux Centres supports.

Enfin, dans le but de gagner en efficacité et en adéquation à l'après-Johannesburg, la CMDD est appelée:

- à examiner la teneur du rapport "Évaluation et perspectives de la CMDD" soumis par la "task force" et à en approuver les propositions;
- à examiner et approuver le résumé des plus essentielles de ces propositions figurant à la fin du rapport en question;
- à s'engager à mettre en œuvre immédiatement toutes les propositions qui relèvent de la responsabilité directe de la Commission et les propositions restantes une fois qu'elles auront été approuvées par les Parties contractantes;
- à inviter le Coordonnateur du PAM et le Secrétariat de la CMDD à communiquer le rapport, pour observations, à tous les autres acteurs

intergouvernementaux en Méditerranée, en sollicitant leur participation active et leur appui effectif;

- o à demander au Coordonnateur du PAM de soumettre le rapport, pour approbation, avec toutes les observations complémentaires qui pourraient avoir été reçues d'ici là, à la prochaine réunion des Parties contractantes à Catane, en novembre 2003.

VIII. Activités thématiques intersessions

Les informations, rapports d'avancement thématiques et, s'il y a lieu, les propositions de recommandations correspondantes, devraient être adressés ultérieurement par courriel et/ou distribués lors de la 8ème réunion de la CMDD.

1. Tourisme et développement durable

Jusqu'à présent, les activités prévues liées à la mise en place, par la Turquie, d'un programme stratégique spécifique sur thème "tourisme et développement durable" n'ont pas été entreprises; il faut souhaiter qu'elles reprendront prochainement et que ce programme important recevra toute l'attention voulue avant la neuvième réunion de la CMDD, avec notamment l'organisation d'un forum sur ce thème qui concerne au premier chef une stratégie méditerranéenne de développement durable.

2. Patrimoine culturel et développement durable

Une réunion du groupe de travail a été organisée récemment par l'un des gestionnaires de tâches (France), du 10 au 12 avril 2003 à Nice; un rapport des gestionnaires de tâches (France et Tunisie) sur l'état d'avancement des activités, avec un ensemble de propositions, sera bientôt diffusé.

3. Industrie et développement durable

Les recommandations adoptées par la Douzième réunion des Parties s'articulent autour de 5 grandes lignes d'action (renforcement de l'utilisation des mécanismes; outils et acteurs existants; introduction du développement durable au sein des entreprises; promotion du transfert des connaissances; mécanismes de contrôle et de suivi; et suivi)

Le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP), qui a pris une part active à l'élaboration de ces recommandations, met déjà en œuvre certaines d'entre elles:

- en intégrant les critères environnementaux industriels durables dans les activités menées au titre du Programme d'actions stratégiques et du Projet FEM grâce à l'élaboration trois ensembles régionaux de lignes directrices et d' un plan régional que les pays pourront utiliser pour établir leurs propres plans d'action nationaux en tenant compte des principes et de l'approche de durabilité appliqués à l'industrie;
- en renforçant et en coordonnant l'utilisation des ressources existantes telles qu'une base de données sur les experts méditerranéens; en concluant un

accord de coopération en matière d'assistance technique avec l'association des chambres de commerce méditerranéennes (ASCAME);

- en favorisant et en appuyant la création de centres techniques et autres sources appropriées d'expertise aux niveaux national et local tels que sa contribution à la création d'un centre pour la production propre en Bosnie-Herzégovine, à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de formation de formateurs destinées à créer des capacités nationales;
- en introduisant des normes de durabilité au sein des entreprises et le transfert des connaissances grâce à la mise au point d'outils méthodologiques; en préparant des études de cas industrielles, des lignes directrices, des outils multimédias et études sur les occasions de prévention de la pollution; en mettant en place des bases de données sur des technologies de type sectoriel; en établissant diverses options solides sur les techniques de prévention de la pollution; et en échangeant des informations.

De même, et conformément aux recommandations *Renforcement de l'utilisation des mécanismes, outils et acteurs existants*, le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) a convoqué, le 26 février 2003, une réunion restreinte de quelques-unes des institutions compétentes en matière de durabilité au sein de l'industrie méditerranéenne (PNUE, ONUDI, MED POL, ASCAME - qui représentait l'industrie - et CAR/PP).

La réunion avait pour objet principal: d'examiner les initiatives et activités concernant une industrie durable dont les participants avaient pour mission de favoriser la mise en œuvre en Méditerranée; d'identifier lesquelles d'entre elles répondaient aux recommandations sur le thème "Industrie et développement durable" de la CMDD et d'explorer les moyens susceptibles de renforcer la coopération et la synergie.

4. Libre-échange et environnement

Le CAR/PB prépare actuellement le rapport d'avancement et un ensemble de recommandations.

5. Coopération et financement pour le développement durable

Le CAR/PB prépare le rapport d'avancement et les premières conclusions

6. Gestion de la demande en eau

Un important forum (Fiuggi, Italie, en in 2002) chargé d'examiner la mise en œuvre des recommandations de la CMDDa été organisé à Fiuggi (Italie), en 2002; le CAR/PB prépare un rapport d'avancement avec un ensemble de recommandations.

7. Autres thèmes

Des informations sur d'autres thèmes, qu'ils soient nouveaux ou qu'il s'agisse du suivi de thèmes précédents, sont attendues du CAR/PB et du CAR/PAP.

Les informations manquantes ou les documents pertinents devraient être adressés prochainement aux participants de la huitième réunion de la CMDD, soit par courrier de l'Unité MED soit directement par les CAR concernés, et/ou diffusés au cours de la réunion de Cavtat. Les Centres supports concernés et les gestionnaires de tâches présenteront leurs conclusions et propositions respectives.

8. Forum des grands groupes

Le forum que les représentants des grands groupes de la CMDD étaient censés organiser pour examiner les modalités d'une meilleure participation et contribution à la CMDD n'a pas pu se tenir; il est essentiel qu'un tel forum soit organisé prochainement à l'initiative des grands groupes, et cela avant tout dans le cadre de l'élaboration des "Orientations" puis de la SMDD proprement dite.

IX. Neuvième réunion de la CMDD

En plus de l'état d'avancement et des propositions concernant les questions "thématiques", la neuvième CMDD devrait s'occuper du lancement et de l'organisation de l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, ainsi que du programme de travail de la Commission pour la période 2005-2015, avec la méthode de travail et les moyens nécessaires pour le mener à bien.

Étant donné que bon nombre des propositions émanant de la huitième CMDD devront être examinées et approuvées par la Treizième réunion des Parties contractantes en novembre 2003, il est proposé d'organiser la neuvième réunion de la CMDD vers la mi-mai 2004, en sorte que la période juin 2004-mars 2005 soit consacrée, de manière intensive, à l'élaboration de la SMDD.

Il serait souhaitable que des membres de la CMDD fassent part de leur intention éventuelle d'accueillir et d'organiser conjointement la neuvième réunion de la CMDD, en offrant de prendre en charge la plus grande part, ou du moins une part substantielle des frais.

En tant que de besoin, le Comité directeur de la CMDD devrait se réunir au cours de la période intersessions afin d'examiner l'état d'avancement des activités et de conseiller sur les prochaines étapes; le Comité directeur pourrait se réunir en septembre 2003 pour revoir et finaliser les versions révisées des “Orientations” et du document “Évaluation et perspectives de la CMDD” avant de les soumettre à la réunion des Parties contractantes; il pourrait se réunir à

nouveau en janvier 2004 pour examiner le processus préparatoire de la SMDD et formuler des conseils à ce sujet.

ANNEXE I

Relevé des décisions de la Septième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) Antalya, 13-16 mars 2002

Election du Comité directeur

La Commission a élu son nouveau Comité directeur, dont la composition était la suivante: Président: S.E. M. F. Aytekin (Turquie), Vice-Présidents: S.E. M. B. Fautrier (Monaco), M. J. Echirk (Algérie), M. V. Escobar (Espagne), Mme M. Najera Aranzabal (Municipalité de Calvia), M. A. Benhallou (MEDENER), Rapporteur: M. M. Ibrahim (ENDA Maghreb).

Evaluation et perspectives de la CMDD

Après avoir examiné le rapport présenté par le Secrétariat, la Réunion a décidé qu'une "task force" de la CMDD serait mise en place pour examiner les moyens de renforcer la Commission et de recentrer son action après le Sommet de Johannesburg. La "task force"devrait tenir compte de l'évolution dans d'autres régions du monde et élaborer des propositions complètes. (Le mandat de la "task force", établi par l'Italie et l'Espagne, en collaboration avec le Secrétariat figure à l'annexe IV, appendice II, du rapport de la réunion). De plus, la Réunion a approuvé une version révisée du résumé des conclusions et recommandations incorporant les observations faites pendant le débat et remaniée de manière à produire un texte mieux adapté à une large diffusion (Cette version révisée figure à l'annexe IV, appendice I, du rapport de la réunion.).

Evaluation de la mise en oeuvre et du suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD

Considérant que cette question avait déjà été traitée à la réunion extraordinaire de la CMDD et examinant les recommandations s'y rapportant, adoptées à la Douzième réunion des Parties contractantes, la Réunion a décidé que des forums thématiques régionaux seraient organisés dans le cadre de la CMDD à l'intention des responsables nationaux dans les différents domaines couverts par les recommandations, et d'autres acteurs concernés. Ces forums régionaux seraient ensuite suivis par d'autres activités dans les pays pour faire en sorte qu'un grand nombre de ceux qui étaient directement intéressés soient au courant des orientations et des recommandations de la CMDD et participent à leur mise en oeuvre. Il a été convenu de mettre d'abord cette méthodologie à l'essai dans le secteur du tourisme, qui avait une énorme importance dans la région et dans lequel peu avait été fait jusqu'ici pour donner suite aux recommandations de la CMDD.

“Orientations-cadre” pour une stratégie méditerranéenne du développement durable

La Réunion a rappelé que le mandat de la CMDD prévoyait d’aider les Parties contractantes à formuler et à mettre en oeuvre une stratégie régionale du développement durable. Il a été rappelé à cet égard qu’étant donné l’ampleur du sujet, pour être efficace, une telle stratégie devrait être axée sur un petit nombre de questions liées, par exemple, aux menaces graves ou irréversibles, au bien-être des populations et à la coopération régionale. Dans ce contexte, la Réunion a décidé que la tenue en Espagne, en octobre, d’une réunion d’experts chargés de préparer les orientations reposant sur les trois piliers fondamentaux en appliquent la méthodologie proposée était un moyen rationnel d’établir un cadre cohérent, une table des matières détaillée et un calendrier pour l’élaboration d’une stratégie méditerranéenne du développement durable en vue de l’établissement d’un avant-projet succinct qui tiendrait compte d’autres initiatives pertinentes et serait soumis à la Huitième réunion de la CMDD.

Tourisme et développement durable: un programme régional

En réponse à une proposition de la Turquie visant à créer à Antalya (Turquie) un Centre d’activités régionales sur l’éco-tourisme (CAR/ET), transformé ensuite en programme sur le tourisme et le développement durable, la Réunion a décidé que la Turquie réexaminerait ses propositions d’élaboration d’un programme sur le tourisme et le développement durable, compte dûment tenu des observations formulées par la CMDD, afin de présenter une proposition plus détaillée à la prochaine réunion de la CMDD de manière à permettre à celle-ci de faire aux Parties contractantes ses recommandations en vue d’une décision finale.

Sites historiques et développement durable

La Réunion a noté qu’à leur Douzième réunion ordinaire et après une évaluation du Programme des 100 sites historiques, les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de préparer, en utilisant le cadre de la CMDD s’il y avait lieu, un projet de nouveau programme sur le patrimoine culturel. La Réunion a décidé qu’un programme sur le patrimoine culturel serait entrepris par le PAM; que ce programme s’appuierait sur le réseau des 100 sites historiques, mais serait substantiellement rénové dans la perspective du développement durable; et que des liens seraient établis avec les problèmes du développement touristique. Il a été décidé que la France et la Tunisie assureraient la co-présidence d’un groupe de travail. Monaco, la Turquie, le Maroc, la Croatie et la Grèce avaient donné leur accord pour participer à ce groupe, dont la composition restait ouverte; la municipalité de Naples et le réseau MEDCITES seraient invités à y participer; à l’invitation du représentant de la France une première réunion serait organisée par la France dans le délai d’une année.

Nouveaux thèmes et réexamen des quelques thèmes déjà traités

Réexamen des thèmes déjà traités

Gestion de la demande en eau

La Réunion a rappelé l'importance de l'enjeu que représentait la gestion de l'eau pour la région, des propositions issues des réflexions de la CMDD de 1997, et des activités conduites depuis par le PAM, les principaux partenaires internationaux (Conférence euro-méditerranéenne de Turin, Forum mondial de La Haye) et certains pays. Elle a aussi souligné l'importance du forum régional qui serait organisé à Rome au début d'octobre 2002 par le PAM-CAR/PB en partenariat avec le Partenariat mondial de l'eau et avec le soutien de la France et de l'Italie. Le forum serait l'occasion de faire le bilan détaillé des progrès réalisés et des difficultés rencontrées ainsi que des outils de mise en oeuvre des recommandations à privilégier. Le forum serait donc aussi placé sous l'égide de la CMDD.

Libre-échange et environnement

La Réunion a passé en revue les progrès accomplis dans ce domaine et a rappelé que la Commission européenne était sur le point de lancer un appel d'offres en vue d'une évaluation de l'impact du libre-échange sur la durabilité dans la région. Elle souhaitait que le PAM, qui avait la capacité d'y contribuer et grâce à l'approche participative de la CMDD, puisse y être pleinement associé. Il a été décidé qu'à sa prochaine réunion, le Bureau examinerait la question, établirait les contacts nécessaires avec la Commission européenne et arrêterait les mesures que le PAM pourrait prendre à cet égard.

Gouvernance locale

Suite à une proposition visant à mettre en place un groupe de travail sur la gouvernance locale qui serait appelé à identifier les principaux problèmes de durabilité dans le contexte local, justifier l'action, définir des priorités, déterminer qui sont les principaux détenteurs d'enjeux, former une coalition de partenaires et créer un consensus concernant des champs politiques concrets, entreprendre des tâches maîtrisables, et mettre en oeuvre, évaluer et déterminer des repères, la Réunion a décidé qu'avec l'appui du CAR/PAP, le groupe de travail s'emploierait à produire quelques résultats identifiables, en vue de la tenue en 2003 d'un forum qui réunirait toute une série d'acteurs.

Nouveaux thèmes

Agriculture et développement rural

Compte tenu de l'importance de l'agriculture et du développement rural pour le développement durable dans la région méditerranéenne, la Réunion a décidé que la CMDD pourrait produire une valeur ajoutée en travaillant en partenariat avec d'autres acteurs, notamment le CIHEAM, la FAO et l'AIFM, ainsi qu'avec des experts nationaux. Le CAR/PAP avait reçu pour mandat de préparer l'établissement des contacts et partenariats nécessaires. Il a été décidé que la question serait ensuite examinée en profondeur et que le réseau serait opérationnel dans un délai d'environ 18 mois.

Modes de consommation et gestion des déchets urbains

S'agissant des modes de consommation et de la gestion des déchets urbains, le consensus qui s'était dégagé à la réunion montrait qu'il n'était pas nécessaire de se lancer immédiatement dans un programme de vaste ampleur, mais que l'action devrait viser essentiellement à tirer parti des vastes connaissances qui existaient, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets, à faire le point des résultats obtenus jusqu'ici et à évaluer ce qu'il fallait faire à l'avenir. La valeur ajoutée que la CMDD pourrait apporter consisterait à faciliter la mise en place de réseaux et à procéder à des échanges d'expérience ainsi qu'à renforcer les capacités car, trop souvent, les autorités locales manquaient des ressources techniques et financières nécessaires. Il a été décidé que le CAR/PAP s'efforcerait d'identifier des partenaires. Cela se ferait compte tenu des organisations existantes, comme le METAP. Les progrès dans ce domaine feraient l'objet d'un rapport à la Huitième réunion de la CMDD avant que soit précisée l'orientation à donner à la valeur ajoutée et que soient définis les résultats escomptés dans ce domaine important.

Financement et coopération pour le développement durable

S'agissant d'une question essentielle pour le développement durable dans la région méditerranéenne, au débat sur laquelle la CMDD pourrait apporter une contribution utile en servant de "forum" légitime pour rassembler les différents partenaires concernés à une session de réflexion commune et formuler des stratégies et des propositions, la Réunion a décidé que le thème "financement et coopération pour le développement durable dans la Méditerranée"serait lancé sans délai. Il le serait sur la base du rapport présenté par le Plan bleu, complété par un certain nombre de considérations formulées à la réunion, notamment la question de la mobilisation de ressources nationales et une meilleure adéquation des mécanismes internationaux et bilatéraux, tels que les arrangements de reconversion de la dette en vue d'entreprendre des projets de développement durable. Pour mener à bien ces activités, le Secrétariat ferait appel à des services d'experts au niveau régional et dans les pays volontaires ainsi qu'auprès des organisations financières compétentes et des principaux bailleurs de fonds européens et internationaux auxquels un soutien était demandé. Un comité directeur réunissant ces partenaires orienterait le travail d'étude et la préparation du forum qui devrait se tenir avant la Huitième réunion de la CMDD.

Enfin, étant donné que l'agriculture et le développement rural, les modes de consommation et la gestion des déchets urbains, et le financement et la coopération pour le développement durable étaient des thèmes nouveaux, la Réunion a décidé qu'ils seraient traités tous les trois, mais à un rythme et à des niveaux différents, comme suit: financement et coopération sous forme d'un nouveau programme de vaste ampleur dont les travaux démarreraient immédiatement; modes de consommation et gestion des déchets par le biais de mises en réseau et de partenariats; agriculture et développement rural en tirant parti des travaux des institutions existantes en attendant le lancement d'un programme complet.

Grands groupes: participation et contribution aux activités de la CMDD

La Réunion a pris note des informations fournies par les représentants des grands groupes à ce sujet et a exprimé l'espoir que les questions dont il a été débattu quant aux moyens d'améliorer leur participation et leur contribution aux activités de la CMDD seraient examinées plus en profondeur lors du Forum des grands groupes qui se tiendrait à Naples vers mai 2002.

Participation et contribution du PAM/CMDD au processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable

Notant les progrès réalisés par le PAM/CMDD à cet égard, la Réunion a décidé que les information relatives aux activités de la CMDD et au PAM devraient faire l'objet d'une plus large diffusion pendant tout le processus du Sommet mondial sur le développement durable. Il a aussi été décidé que les membres de la CMDD devraient assurer leur participation active au Sommet mondial afin de promouvoir la visibilité de la région et sa contribution concrète au développement durable.

Huitième réunion de la CMDD

Il a été noté que la Huitième réunion de la CMDD aurait lieu à Alger vers avril 2003. L'ordre du jour proposé dans le document UNEP(DEC)/MED WG. 188/2 serait précisé compte tenu des débats de la réunion en cours. Deux réunions du Comité directeur étaient prévues avant la huitième réunion. Enfin, un forum réunissant pendant deux jours des experts spécialistes du financement et de la coopération pour le développement durable précéderait immédiatement le réunion de la CMDD.

Adoption du rapport

A la suite d'un échange de vues sur l'adoption du rapport, la Réunion a décidé que dorénavant le produit de ses réunions consisterait principalement en un relevé motivé de décisions, précédé d'un court préambule ne reflétant que l'esprit des débats, le tout n'excédant pas un document de dix pages. Les leçons de ce nouveau type de rapport seraient tirées à la prochaine réunion de la CMDD.

ANNEXE II

6e réunion du Comité directeur de la CMDD
(Calvià, 21et 22 novembre 2002)

Relevé des décisions

À l'ouverture de la réunion, les membres du Comité directeur se sont déclarés profondément préoccupés par la catastrophe maritime qui frappait présentement les côtes espagnoles et ils ont exprimé leur solidarité envers les autorités et la population de la Galicie. Ils ont saisi cette occasion pour réaffirmer qu'il s'imposait aux Parties contractantes de ratifier et mettre en œuvre, le plus tôt possible, la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et en particulier le nouveau «Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires, et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée».

Les enseignements du Sommet de Johannesburg pour la CMDD

- Prenant note de l'ensemble des objectifs et recommandations approuvés par le Sommet mondial du développement durable, le Comité directeur a décidé qu'il faudrait définir à l'échelle régionale des objectifs plus concrets, et autant que possible mesurables, ainsi que les moyens et partenariats indispensables à leur mise en œuvre, ce qui appellerait toute l'attention voulue au long du processus d'élaboration de la stratégie dont la finalisation était prévue pour 2005.

- Parmi les objectifs proposés dans le rapport du Secrétariat, sur la base des conclusions du Sommet, le Comité directeur a insisté notamment sur l'éducation au développement durable, considérée comme un des thèmes transversaux essentiels. Il a également insisté sur la spécificité des problèmes de l'écorégion méditerranéenne, notamment en ce qui concerne la pêche, la gestion des ressources en eau, les pollutions, la gestion intégrée des zones côtières et le tourisme. Dans le domaine de l'énergie, le Comité directeur est convenu de la nécessité d'améliorer les pratiques existantes en termes de rendement énergétique et d'un recours plus systématique aux énergies renouvelables.

- Par ailleurs, conformément au Plan d'action adopté par le Sommet mondial du développement durable, le problème de la pauvreté ne peut plus être ignoré à l'échelle régionale. Par conséquent, il conviendra de privilégier les initiatives de type II contribuant à sa réduction, ainsi que l'identification de partenariats pour la mise en œuvre des décisions par une approche participative avec la société civile, le secteur privé, les autorités locales et tous autres acteurs concernés.

Orientations pour la Stratégie méditerranéenne du développement durable

- Les trois documents d'orientation soumis par les experts constituent une bonne base de travail, mais nécessitent certains ajustements. Les experts sont par conséquent appelés à veiller à une meilleure cohérence avec le rapport

«Environnement et développement en Méditerranée» en cours de préparation par le Plan Bleu et qui devrait servir de base d'information, ainsi qu'avec tout autre document pertinent du PAM et d'autres instances méditerranéennes ou internationales, tout au long du processus préparatoire de la stratégie.

- Concernant le document « Environnement et ressources naturelles »: mieux définir les problèmes prioritaires, avec des objectifs précis, en cohérence avec les thématiques actuellement abordées dans le cadre du PAM, et notamment par le CAR/PB.

- Concernant le document « Développement économique et équité sociale » : les problématiques macroéconomiques sont bien cadrées, avec un système intéressant consistant à utiliser des « signaux »; mais elles nécessitent d'être affinées par l'abord des problématiques sectorielles.

- Concernant le document « gouvernance, questions politiques et institutionnelles » : éviter un débat académique superflu, en prenant soin de distinguer entre le processus et le concept proprement dit; la gouvernance devrait s'appliquer aux approches thématiques ainsi qu'aux approches générales et transversales. Il est important d'identifier les réformes institutionnelles nécessaires, ainsi que les capacités et les partenariats requis afin de définir l'approche pertinente, en vue d'atteindre les objectifs convenus dans le cadre des « Orientations ». Il a été recommandé par ailleurs de tirer les leçons appropriées, en termes de gouvernance, des approches thématiques, notamment de celles de l'eau ou de la GIZC et du tourisme.

- Ces « Orientations stratégiques » doivent concerner l'ensemble de la Méditerranée, de ses institutions et acteurs, au-delà du cadre du PAM. Il faut de ce fait inciter et motiver d'autres acteurs à s'associer à la stratégie et à se l'approprier. Cela concerne tout particulièrement l'UE et le partenariat euroméditerranéen.

- Il serait utile d'adopter l'approche des «signaux» dans l'ensemble du travail relatif aux orientations afin de dégager une vue d'ensemble plus cohérente.

- La réunion d'experts sur les orientations pour la SMDD devrait établir le cadre méthodologique pour la préparation de la stratégie tout en retenant un certain nombre d'objectifs réalistes et réalisables. Cette réunion d'experts doit aussi proposer un plan détaillé de la stratégie, avec les processus et les moyens nécessaires, les partenariats, les mesures d'accompagnement et les responsabilités respectives, en vue de leur examen par la CMDD lors de sa prochaine réunion, et ensuite par les PC, étant entendu que l'élaboration de la stratégie elle-même se fera pendant l'année 2004.

Évaluations et perspectives de la CMDD

- Il a été reconnu que, pour répondre aux impératifs du développement durable, le Secrétariat de la CMDD a besoin d'être renforcé, avec des moyens plus conséquents à sa disposition, et ce tout en préservant son autonomie financière et opérationnelle.

- En vue de la prochaine réunion des Parties contractantes, et dans la foulée du Sommet de Johannesburg, le moment semble particulièrement propice pour renforcer l'action de la Commission dans les domaines économique et social, en accordant toute l'attention voulue aux ressources et à la structure d'appui nécessaires. À cet égard, le Comité directeur a approuvé l'idée d'un renforcement du Secrétariat, voire la possibilité d'une Unité d'appui jouissant d'une certaine autonomie dans le cadre du PAM.

- Compte tenu du calendrier des réunions prévues, le Comité a estimé que la « task force » devrait se réunir rapidement et plus longuement pour définir avec précision les deux options qu'elle envisageait pour le renforcement du Secrétariat de la Commission, y compris l'éventualité de la mise en place d'une Unité d'appui distincte, avec une indication chiffrée des moyens requis en termes de financement et de partenariats, ainsi qu'un projet de mandat détaillé, et ce en accordant toute la considération voulue aux mandats des composantes du PAM. En conséquence, le Comité directeur a jugé qu'il s'imposait d'amorcer des contacts avec les partenaires éventuels, notamment l'UE, les autorités locales hôtes et les Parties contractantes, afin d'évaluer la faisabilité de ces propositions.

- Ces propositions devront être examinées par la CMDD avant d'être soumises au Bureau et aux Parties contractantes dans le cadre de l'évaluation générale du PAM.

Dates des réunions

Eu égard à la nécessité d'une coordination avec le Bureau des Parties contractantes pour les questions d'intérêt commun liées à l'évaluation du PAM, les dates de certaines réunions ont été modifiées comme suit :

- « Task force » : fin janvier-début février 2003
- Réunion des experts (« Orientations ») première quinzaine (13-15) de mars 2003
- 8e réunion de la CMDD : semaine du 5 au 9 mai 2003

Suivi des propositions de la CMDD et examen des progrès accomplis

- Le Comité directeur a confirmé l'intérêt et le désir de la CMDD d'être associée, en jouant un rôle actif et en n'étant pas seulement consultée, à la réalisation de l' « Analyse d'impact de durabilité » de la CE.

Huitième réunion de la CMDD

- Le Comité directeur accueille avec intérêt la proposition du Secrétariat d'améliorer l'organisation de la réunion de la CMDD avec, autant que possible, des manifestations parallèles se rapportant à des points de l'ordre du jour, et des conférenciers pour des exposés liminaires.

- Il est demandé au Secrétariat d'identifier de nouveaux partenaires, avec le concours de membres de la CMDD, et d'inviter les plus pertinents d'entre eux au regard des points de l'ordre du jour; à cet égard et à titre d'exemple, une manifestation parallèle pourrait être organisée par la CCI/Monaco et la CCI/Croatie au nom de la CCI.

Les membres du Comité directeur ont fait part de leur gratitude à la Municipalité de Calvià pour la chaleur de son hospitalité et l'excellence de son appui et de sa coopération dans l'organisation de la réunion.

ANNEXE III

A. PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA DECLARATION DE JOHANNESBURG SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Engagement général

- engagement collectif de faire progresser et de renforcer, aux niveaux local, national, régional et mondial, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, piliers interdépendants et complémentaires du développement durable.

Objectifs primordiaux

- élimination de la pauvreté
- modification des modes de consommation et de production
- protection et gestion du stock de ressources naturelles
- mondialisation

Engagement à l'égard du développement durable

- assurer dialogue et coopération
- accéder aux biens ou services les plus élémentaires tels que l'eau salubre, les systèmes d'assainissement, le logement, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de la diversité biologique
- accéder aux ressources financières, tirer parti de l'ouverture des marchés, promouvoir le renforcement des capacités, utiliser les technologies modernes dans le but de favoriser le développement, pratiquer les transferts de technologies, développer les ressources humaines et donner accès à l'éducation et à la formation

Renforcement des alliances et des groupements régionaux

- large participation
- partenariats stables avec tous les grands groupes
- responsabilité des entreprises
- renforcement et amélioration de la gouvernance à tous les niveaux

L'avenir est au multilatéralisme

- institutions internationales et multilatérales à la fois efficaces, démocratiques et comptables de leurs actes
- vérification des progrès à intervalles réguliers

De l'intention à l'action

- tâche collective qui doit faire intervenir tous les grands groupes et les gouvernements

B. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DE JOHANNESBURG QUI SE RAPPORTENT A LA MEDITERRANNEE ET AU PAM

I. INTRODUCTION

- Faire appel à la participation de tous les intéressés grâce à l'établissement de *partenariats*, notamment entre les gouvernements des pays du Nord et ceux des pays du Sud, d'une part, et entre les gouvernements et les grands groupes, d'autre part, l'intention étant d'atteindre les objectifs communs du développement durable.

II. ELIMINATION DE LA PAUVRETE

- Elaborer des *programmes nationaux de développement durable*
- Lutter contre la *désertification* et atténuer les effets de la sécheresse et des inondations
- Donner l'accès à une *eau potable salubre* et aux *moyens d'assainissement de base*
- Améliorer considérablement les conditions de vie des 100 millions au moins d'hommes qui *vivent dans des taudis*

III MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION NON VIABLES

- Promouvoir l'élaboration d'un *cadre décennal de programmes à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables*
- Etablir et appuyer *des programmes et des centres de production plus propre*
- Encourager *l'industrie à améliorer la performance environnementale et sociale*
- *Intégrer les considérations énergétiques, s'agissant notamment du rendement énergétique, du coût abordable et de la disponibilité de l'énergie, aux programmes socio-économiques*
- *Accroître de façon substantielle la part mondiale des sources d'énergie renouvelables*
- Promouvoir *la prévention et la minimisation des déchets*
- Promouvoir les efforts visant à *empêcher le trafic international illégal de produits chimiques dangereux et de déchets dangereux*

IV. PROTECTION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

- réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à *l'eau potable* ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer, conformément à la Déclaration du Millénaire, ainsi que la proportion de celles qui n'ont pas accès à des *services d'assainissement* adéquats
- élaborer des *plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau* d'ici à 2005
- encourager l'application d'ici à 2010 de *l'approche systémique dans la gestion des pêches*
- promouvoir *une gestion intégrée des côtes et des océans*
- maintenir ou rétablir *les stocks halieutiques* d'ici à 2015

- favoriser le développement durable de *l'aquaculture*
- maintenir la productivité et la diversité biologique des *zones marines et côtières* importantes et culnérables
- élaborer des programmes d'action régionaux de mise en valeur durable des *ressources côtières et marines*
- accélérer la mise au point de mesures visant à trouver une solution au problème des *espèces allogènes rejetées* dans l'eau de ballast
- renforcer les capacités dans les domaines *de la science, de l'information et de la gestions marines*
- appuyer la mise en place de stratégies efficaces aux niveaux régional, sous-régional et national, et apporter un appui institutionnel, sur les plans scientifique et technique, à *la lutte contre les catastrophes*
- réduire les risques *d'inondation et de sécheresse* dans les pays vulnérables
- faire mieux comprendre les concepts d'utilisation, de protection et de gestion durables des *ressources en eau*
- promouvoir la conservation ainsi que l'utilisation et la gestion durables *des systèmes agricoles traditionnels et autochtones*
- intégrer des mesures visant à prévenir et combattre la *désertification* et à atténuer les effets de la sécheresse
- élaborer et promouvoir des programmes, politiques et approches intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux du *développement durable des régions montagneuses*
- promouvoir *le développement du tourisme durable*
- élaborer des programmes, notamment des programmes d'enseignement et de formation, encourageant le public à pratiquer *l'écotourisme*
- intégrer les objectifs de la *Convention (sur la diversité biologique)* dans les programmes et politiques sectoriels et intersectoriels, aux niveaux mondial, régional et national
- promouvoir le développement et l'application de *l'approche écosystémique*, qui est actuellement élaborée dans le cadre de la Convention
- appuyer les efforts visant à examiner l'impact, négatif aussi bien que positif, des *activités extractives* et de *l'exploitation des minerais et des métaux*, pendant toute la durée d'exploitation des mines, sur l'environnement, l'économie, la santé et la société et, notamment, sur la santé et la sécurité des travailleurs

V. LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ERE DE LA MONDIALISATION

- renforcer les moyens dont disposent les pays en développement pour tirer parti *des possibilités offertes par la libéralisation du commerce*
- promouvoir activement *la responsabilité et l'obligation redditionnelle des entreprises*
- renforcer *les accords régionaux de commerce et de coopération* … en vue d'atteindre les objectifs du développement durable

VI. DEVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT

- aider les petits Etats insulaires en développement, notamment en élaborant des initiatives concrètes, *à définir et gérer de manière durable leurs zones côtières et zones économiques exclusives, et leur plateau continental*
- élaborer des initiatives communautaires sur *le tourisme durable* d'ici à 2004
- appuyer la mise au point et l'application rapide … *d'indices de vulnérabilité*

VII. DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE

- mettre au point des projets, programmes et partenariats … aux fins de l'application efficace des résultats du *Processus africain de développement et de protection de l'environnement marin et côtier*
- fournir un appui financier et technique à l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour appliquer, au niveau national, *la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*
- arrêter et exécuter des stratégies et plans de *gestion intégrée des bassins fluviaux et des bassins versants*

VIII. MOYENS D'EXECUTION

- faire en sorte que *les systèmes commerciaux multilatéraux et les accords multilatériaux sur l'environnement s'appuient mutuellement*
- promouvoir et améliorer *la prise de décisions fondées sur la science* et réaffirmer *le principe de précaution*
- poursuivre la mise en oeuvre du programme de travail de la Commission du développement durable sur *l'éducation pour le développement durable*
- rendre la société civile plus apte à participer à la prise des décisions
- promouvoir et mettre au point, dans le cadre des politiques, stratégies et projets, des méthodes de *prise de décisions en faveur du développement durable aux niveaux local et national et, s'il y a lieu, au niveau régional*

IX. CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Consolidation du cadre institutionnel du développement durable au niveau international

- renforcer et mieux intégrer les trois dimensions des politiques et programmes de développement durable et veiller à ce que les objectifs de développement durable soient pleinement intégrés dans les politiques et programmes des organes traitant essentiellement de questions sociales

Rôle et fonction de la Commission du développement durable

- examiner et évaluer les progrès accomplis dans l'application d'Action 21 et promouvoir la poursuite de cette application
- servir de centre de coordination des débats au sujet des partenariats propres à promouvoir le développement durable
- servir d'instance d'analyse et d'échange de données d'expérience sur les mesures visant à faciliter la planification et la prise de décisions en matière de développement durable et l'application des stratégies de développement durable
- faire en sorte que les éducateurs contribuent davantage au développement durable

Rôle des institutions internationales

- *renforcer la coopération entre le PNUE et les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies*, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, dans le cadre de leurs mandats respectifs
- le PNUE, Habitat, le PNUD et la CNUCED devraient, dans le cadre de leurs mandats, renforcer leur contribution aux programmes de développement durable et à l'application d'Action 21 à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de la promotion du renforcement des capacités

Renforcement des mécanismes institutionnels du développement durable à l'échelon régional

- la mise en oeuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet devrait être poursuivie aux niveaux régional et sous-régional par l'intermédiaire des commissions régionales et d'autres institutions et organes régionaux et sous-régionaux
- *il faudrait améliorer la coordination et la coopération intrarégionales en faveur du développement durable* entre les commissions régionales, les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, les banques de développement régionales et autres institutions et organes régionaux et sous régionaux
- faciliter et promouvoir *l'intégration harmonieuse des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans les travaux des organismes régionaux, sous-régionaux et autres*
- *aider à mobiliser une assistance technique et financière et faciliter le financement de la mise en oeuvre des programmes et projets de développement durable convenus aux niveaux régional et sous-régional*
- continuer à promouvoir *la participation des protagonistes* du développement durable et encourager l'établissement e partenariats

Renforcement du cadre institutionnel du développement durable à l'échelon national

- prendre immédiatement des mesures pour donner suite plus avant à *la formulation et l'élaboration de stratégies nationales de développement durable* et commencer à les mettre en oeuvre avant 2005
- promouvoir plus avant *la création ou le renforcement de conseils* et/ou de structures de coordination *du développement durable* au niveau national, y compris au niveau local
- *renforcer le rôle et les capacités des autorités locales* ainsi que des protagonistes en ce qui concerne l'application d'Action 21 et des résultats du Sommet

Participation des grands groupes

- *renforcer les partenariats* que les protagonistes gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment les grands groupes et les groupes de volontaires, ont constitués pour mettre en oeuvre des programmes et activités de développement durable à tous les niveaux

C. PRINCIPAUX ELEMENTS DES ENGAGEMENTS PRIS ET DES INITIATIVES DE MISE EN OEUVRE ANNONCEES AU SMDD

La liste qui suit reprend certains des accords qui ont été conclus et des initiatives qui ont été prises au Sommet de Johannesburg. Sans être exhaustive, elle met en évidence certains éléments clés du Sommet. Les engagements repris sont ceux qui ont été convenus dans le Plan de mise en oeuvre adopté par les gouvernements à l'issue du Sommet.

Eau et assainissement

Engagement

- Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès aux services d'assainissement; cet engagement correspond à l'objectif qui est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable.

Initiatives

- Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils consacreraient 970 millions de dollars à des projets dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement au cours des trois prochaines années.
- L'Union européenne a annoncé la mise en oeuvre de l'initiative "Eau pour la vie" qui vise à engager les partenaires à atteindre les objectifs fixés dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, essentiellement en Afrique et en Asie centrale.
- La Banque asiatique de développement a accordé un don de 5 millions de dollars à Habitat et un crédit accéléré de 500 millions de dollars pour le Programme d'approvisionnement en eau des villes asiatiques.
- Vingt et une autres initiatives représentant au moins 20 millions de dollars de ressources additionnelles ont été annoncées à l'ONU.

Energie

Engagements

- Améliorer l'accès à des services énergétiques modernes et le rendement énergétique et utiliser plus largement les sources d'énergie renouvelables
- Réduire, s'il y a lieu, les subventions énergétiques en vue de leur retrait progressif
- Appuyer l'objectif du NEPAD qui est de faire en sorte que 35 pour cent au moins de la population africaine ait accès à l'énergie dans les 20 prochaines années

Initiatives

- Les neuf grandes compagnies d'électricité du E7 ont conclu une série d'accords avec l'ONU afin de faciliter la coopération technique en faveur de projets concernant l'énergie durable dans les pays en développement
- L'Union européenne a annoncé une initiative de partenariat dans le secteur énergétique représentant 700 millions de dollars, et les Etat-Unis ont annoncé qu'ils investiraient en 2003 un montant allant jusqu'à 43 millions de dollars

- La compagnie sud-africaine Eskom a annoncé l'établissement d'un partenariat visant à doter les pays voisins de services énergétiques modernes
- L'ONU a reçu 32 propositions de partenariat pour des projets représentant au moins 26 millions de dollars.

Santé

Engagements

- Faire en sorte que d'ici à 2020 les produits chimiques soient utilisés et produits dans des conditions qui ne portent pas atteinte à la santé humaine ni à l'environnement
- Renforcer la coopération en vue de réduire la pollution atmosphérique
- Améliorer d'ici à 2010 l'accès des pays en développement à des produits écologiques de remplacement des produits chimiques qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Initiatives

- Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils s'engageaient à consacrer au secteur de la santé en 2003 un montant de 2,3 millards de dollars, dont une partie était déjà affectée au Fonds mondial
- L'ONU a reçu 16 propositions de partenariat pour des projets dans le secteur de la santé, représentant 3 millions de dollars.

Agriculture

Engagements

- Le FEM envisagera d'inscrire la Convention sur la lutte contre la désertification parmi les principaux domaines de financement
- En Afrique, des stratégies de sécurité alimentaire seront élaborées avant 2005.

Initiatives

- Les Etats-Unis consacreront 90 millions de dollars en 2003 à des programmes d'agriculture durable
- L'ONU a reçu 17 propositions de partenariat, représentant au moins 2 millions de dollars de ressources supplémentaires.

Diversité biologique et gestion des écosystèmes

Engagements

- Réduire la diminution de diversité biologique d'ici à 2010
- Enrayer la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles
- Rétablir d'ici à 2015 les stocks de ressources halieutiques à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximum constant
- Créer d'ici à 2012 un réseau représentatif de zones marines protégées
- Améliorer d'ici à 2010 l'accès des pays en développement à des produits écologiques de remplacement des produits chimiques qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone

- Prendre d'ici à 2004 des initiatives en vue d'appliquer le Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les sources de pollution d'origine tellurique

Initiatives

- L'ONU a reçu 12 initiatives de partenariat, représentant 100 millions de dollars
- Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils consacreraient 53 millions de dollars au secteur des forêts de 2002 à 2005.

Questions intersectorielles

Engagements

- Reconnaissance du fait que l'ouverture des marchés est essentielle au développement de nombreux pays
- Appui à l'élimination progressive de toutes les formes de subvention à l'exportation
- Etablir un cadre décennal de programmes sur les modes de production et de consommation durables
- Promouvoir activement la responsabilité et l'obligation redditionnelle des entreprises
- Mettre au point et renforcer toute une série d'activités pour améliorer la planification préalable des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe.

Initiative

- Accord de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial à concurrence de 3 milliards de dollars (2,92 millions annoncés avant le Sommet et 80 millions ajoutés par l'UE à Johannesburg)

(publié par le Département de l'information de l'ONU
Révisé le 12 septembre 2002)

ANNEXE IV

REGIONAL STRATEGY FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN THE MEDITERRANEAN: POLICY AND TOOLS

A Mediterranean Partnership Initiative in the framework of the World Summit on Sustainable Development

The Mediterranean is potentially one of the eco-regions in which the concept of sustainable development could be implemented, as a regional test case, due to its rapid development, the scarcity of its natural resources, the different levels of development between riparian States, and also because of certain quite spectacular developments which are very specific to the region, such as tourism development and competition for the coastal region.

The Mediterranean context

Both the Mediterranean Sea and the countries fringing it, particularly their coastal areas, face heavy pressures, most of them the result of human activities related to uncontrolled and rapid development. The resident population of the Mediterranean countries has jumped from 246 million in 1960 to 427 million in the year 2000. Urbanisation, overcrowding in coastal regions, evolution of consumption patterns, intensive agriculture, mass tourism, and unrestricted coastal area development combine to assault the natural environment –marine, terrestrial and water resources. These factors interact to cause pollution loads that endanger peoples' quality of life. Pollution hot spots are typically found in coastal areas with semi-enclosed gulfs and bays near important harbours, big cities and industrial areas. They constitute a major Mediterranean problem and a potential threat.

An important quantity of untreated wastewater and many toxic substances are discharged into the semi-enclosed Mediterranean Sea. Transport and industries cause atmospheric pollution that is damaging to human health, nature and archaeological sites. Increasing sea transportation of oil and hazardous materials poses threats of accidental pollution. The delicate Mediterranean ecosystem is disturbed in a variety of ways from the contamination of fish by industrial effluents to the destruction of the habitats of endangered species by tourism.

Through the United Nations Environment Programme / Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP), countries bordering the Mediterranean Sea and the European Union have been cooperating since 1975 to improve their common Mediterranean environment.

Over the past 27 years, UNEP/MAP has evolved in response to the improved understanding of the close relationships between environment, conservation and development. It has expanded its remit, and no longer focuses solely on Mediterranean sea pollution but also concerns itself with pollution generated on land due to the development process with integrated coastal zone planning and natural resource management as the key tools through which solutions are being sought. In the late '80s and early '90s, global developments in environmental approaches confirmed and supported MAP's widening scope, in particular, Agenda 21. MAP responded in 1994 with the presentation of Agenda MED 21, adapting Agenda 21 to the Mediterranean context and incorporating the Rio Declaration Principles in the revised Barcelona Convention (1995).

Throughout the history, the regular and intense exchanges and inter-relations between the riparian countries, which created a series of common concerns and a certain sense of Mediterranean identity, have characterized the Mediterranean. This provided a solid basis

for the cooperation in the region, notably through UNEP/MAP, for the protection of the sea in the beginning and progressively for the protection of the marine and coastal environment as well as for the promotion of sustainable development. Early enough and certainly in the '90s, the Contracting Parties have developed a real sense of ownership for their MAP, providing it with regular financial support and showing real interest in the preparation, planning, monitoring and evaluation of its programme of activities. This positive situation has then provided opportunities for substantial additional financial resources either from partners on a voluntary basis or through projects, mainly from the European Union and the Global Environment Facility (GEF).

Since the creation of MAP and mainly since the result of its activities in late '80s and early '90s, several regional programmes were established, aiming at further promoting MAP objectives through more practical projects; among these programmes the most visible ones are the Mediterranean Environment Technical Assistance Programme (METAP) and the Euro-Mediterranean Partnership (EMP) and its Short and Medium Term Priority Environmental Action Programme (SMAP).

The establishment of the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD) in 1996 demonstrated the commitment of MAP Contracting Parties to further working towards integrating environment and development in the entire region. The MCSD is composed of 36 members representing the 20 Mediterranean Countries and the European Community (EC); the NGOs (5); the Socio-Economic Actors (5) and the Local Authorities (5), the later 15 being renewed every two years to ensure a wider representation of the Civil Society and Major Groups. The preparation and endorsement in 2001 of the Strategic Review for sustainable development in the Mediterranean together with the decision to prepare a Mediterranean Strategy for Sustainable Development as a contribution to the implementation of Agenda 21, Agenda MED 21 and the follow up of the WSSD, are two other indicators of the willingness of Mediterranean Partners to protect their environment and promote sustainable development.

These commitments were clearly expressed in the Mediterranean Declaration for the Johannesburg Summit prepared by the Contracting Parties to the Barcelona Convention at their 12th conference (Monaco, 14-17 November 2001).

A quarter-century of activities has seen lot of progress and achievements, but there is still a long way to go towards a satisfactory protection of the environment and the promotion of sustainable development in the Mediterranean. To progress further towards our goals, a series of achievements are required; the present Partnership Initiative is expected to contribute to the further promotion and implementation of sustainable development in the Mediterranean Region, in conformity with the Agenda 21 and the Millennium Declaration goals.

This new partnership initiative, agreed upon by concerned parties and their partners, is a contribution to the implementation of Agenda 21, Agenda MED 21 and the follow up of WSSD and its Plan of Implementation, in particular regarding its application at Regional levels, in this case the Mediterranean Eco-Region.

Name of Partnership Initiative*: **Preparation of a Regional Sustainable Development Strategy for the Mediterranean: Policy and Tools***

Date of initiation: September 2002

Expected date of completion:

- December 2005 for the preparation and adoption of the Strategy by concerned Partners;
- December 2010 for the implementation of specific time-bound targets (could be reviewed throughout the process).

Partners involved:

Governments: 20 Mediterranean bordering Countries, Contracting Parties to the Barcelona Convention.

Intergovernmental Organisations: UNEP/MAP, European Commission, as Contracting Party to the Barcelona Convention and Partner to METAP and EMP/SMAP, World Bank, UNDP and EIB as METAP Partners. Other partners would join this Initiative during the preparation and implementation of the Strategy.

Major Groups: Some 20 Organisations from the Major Groups and Civil Society will be involved in the preparation of the Strategy, most of them being already active Partners to MAP and the MCSD such as the networks of the Mediterranean NGOs (MIO-ECSDE, MEDFORUM, ENDA, Friends Of the Earth, RAED, most of them already accredited to ECOSOC), network of Local Authorities (MEDCITIES) and of Private Sector (ASCAME, ICC, etc).

Leading Partner: UNEP/MAP

Focal Point: Lucien Chabason, Coordinator of UNEP/MAP
Address: 48, Vassileos Konstantinou Ave.
GR–11635 Athens
TeL: 0030 210 7273123
Fax: 0030 210 7253196/7
E-mail: chabason@unepmap.gr

Main objectives of the Partnership Initiative:

The main objective of this proposal is to prepare and then implement a Regional Strategy for Sustainable Development for the Mediterranean, involving all concerned actors, most of them already active partners in MAP and the MCSD; in addition to the Mediterranean Countries, this initiative will be actively supported by Mediterranean representatives of the Major Groups and Civil Society, as well as, Regional Actors such as EMP/SMAP and METAP (these Partners are expected to provide financial support for the preparation and later on the implementation of the Regional Strategy).

The preparatory process of this Regional Strategy makes appropriate use of relevant information and analysis, available at regional and national levels, notably the Strategic Review prepared recently as an assessment of activities related to Sustainable Development at national and regional levels in relation with the implementation of Agenda 21, following the Commission on Sustainable Development request in the framework of the preparatory process for the WSSD. The preparation for this Strategy will also make adequate use of the indicators and prospective analysis to be included in the Mediterranean Environment and Development Report, being elaborated by the UNEP/MAP Blue Plan Regional Activity Centre. This Regional Strategy will focus on relevant policies and practical tools necessary for building up a coherent Strategic Programme with time bound and implementable results.

Moreover, building on its large knowledge of the environment and development inter-relations in the Region, as well as the commitments of the Mediterranean Partners, the preparatory process of the Regional Strategy for Sustainable Development will be a participatory one, involving all concerned actors, most of them being members of or partners to the MCSD; such process will then induce countries and concerned partners to prepare National / Local Sustainable Development Strategies. The Regional Strategy will also include a series of time-bound targets.

The MCSD has proved to be an interesting forum for dialogue and partnership. By promoting its visibility at the global level, the MCSD could be strengthened and its regional case as a bridge between global and national / local levels could be shared with other regions that could draw lessons and adapt similar structures to their contexts.

Expected results:

- Improved Governance for regional and national sustainable development;
- Better preparation at national and regional levels to ensure that the environment and trade policies are mutually supportive, in view of the Euro-Mediterranean Free-Trade area;
- Better coordination and use of national and external investments in the Region;
- Strengthening of the MCSD through a stronger implication of concerned Major Groups;
- Exchange of experience among multi-stakeholders on sustainable development;
- Publications related to and international workshops on the Mediterranean Regional case for exchange of experience and possible replication;
- Awareness raising and capacity building in the field of sustainable development;
- Coherence between regional and national approaches for sustainable development;
- Strengthening of existing networks (MAP, METAP, SMAP, Major Groups networks) and interlinkages among them.
- Specific targets of the Partnership Initiative and timeframe for their achievements:
- To induce and assist Mediterranean Countries and partners in (to be reviewed throughout the preparatory process of the Strategy and better defined in 2005):
- Establishing National Environment and Development Observatories or similar information and decision making tool (5–8 countries by 2010);
- Establishing Cleaner Production Centres (7–10 countries by 2010);
- Preparing and implementing Local Governance through coastal management and participatory approach (5–8 countries by 2010);
- Halting the decline of biodiversity by managing specially protected areas of Mediterranean importance;
- Developing and implementing plans for integrated management of the water demand, putting special emphasis on drinking water and irrigation;
- Encouraging the establishment of National Commissions on Sustainable Development and the adoption of National Sustainable Development Strategies;
- Developing and implementing a Regional Strategic Action Plan on Tourism and Sustainable Development (by 2006);
- Preparing and implementing a Regional Information, Awareness and Public Participation Strategy (by 2006).

Coordination and Implementation mechanisms (UPDATED APRIL 2003):

All 36 MCSD members (representing Mediterranean countries: 20; European Commission and the Majors Groups: 15) are committed to this partnership as the preparation of the Regional Strategy and then the follow up of its implementation constitute a commonly agreed task for the MCSD.

Under the supervision of the Steering Committee (SC) of the MCSD, the implementation will be coordinated by the Secretariat of MAP and MCSD with the support of its members and the assistance of a team of eminent and highly qualified experts.

Following the WSSD in Johannesburg, a group of 3 experts has been appointed. The preparatory process, launched in September 2002 for the preparation of a Mediterranean Strategy starting with the elaboration of coherent framework "orientations" related to the three pillars.

In order to carefully prepare the Regional Strategy, it was decided to first define and agree on an "orientations framework" for the Strategy to be based on a limited set of key stakes and priority issues, with as far as possible some quantifiable and time-bound results; in this context, three background "thematic" studies related to the three pillars have been undertaken on "economic development and social equity", "environment and natural resources" and "governance, policy and institutional issues", all three giving due consideration to relevant contents of the WSSD Plan of Implementation and the Millenium Development Goals as well as to decisions taken by concerned partners and relevant to the Mediterranean regional context.

Progress and Further steps:

The SC, composed of four representatives of countries, and of one representing each of the private sector, the NGOs and the Local Authorities (actually the SC of the MCSD), until a more specific and appropriate SC is formed for this partnership) has reviewed a first draft for these three studies and discussed the framework orientations together with next steps; a workshop of some 50 qualified experts was then organized on 13–15 March 2003 in Barcelona, Spain, to further discuss the findings of the three studies and define the framework orientations that will be then reviewed by the members of the MCSD (representing countries and major groups) during the 8th meeting of the MCSD on 14–16 May 2003 in Cavtat, Croatia.

Interest from the IGOs (the World Bank, UNDP, EC and EIB) to contributing to this Regional Strategy has been confirmed during meetings in Brussels (December 2002), Barcelona (March 2003) and Brussels (April 2003) when progress on preparatory process was presented; more partners will be identified through the preparatory process with the objective of securing their effective participation and commitment in the elaboration and implementation of the Regional Sustainable Development Strategy.

In order to ensure active participation and contribution to the preparation and implementation of the Sustainable Development Strategy by concerned Regional Actors, a more pro-active information and communication mechanism will be defined and followed so as to secure partnerships, commitments and ownership, with necessary means, once the first draft of the "Orientations" for the Regional Strategy will be finalized (end of May 2003).

Arrangements for funding:

Announced seed money for launching this Partnership Initiative has been received, so far US$ 180,000 (from the UNEP / Mediterranean Trust Fund, Spain and Monaco); and already largely engaged / spent and once the "framework orientations" for the Regional Strategy will be agreed upon (May 2003), the required amount of necessary funds for next steps will be assessed and a funding strategy will be defined.
Similar amounts and even more could be reasonably expected from MAP budget and from donor countries in addition to projects to be submitted to relevant funding agencies and partners.

Arrangements for capacity building and technology transfer:

Throughout the period of the project, several workshops for exchange of information, awareness raising and capacity building will be organized on specific issues such as:

- Preparation of national Sustainable Development Strategies;
- Exchange of experience on governance for sustainable development at the national and local level, with focus on participatory approach;
- Planning for sustainable development policies in relation to some critical fields: tourism, transport, energy, urban and rural development, coastal management, water and waste management.

Links of Partnership Initiative with on-going sustainable development activities at the international and / or regional:

The preparation of the Regional Sustainable Development Strategy will take into account the developments within the Euro-Mediterranean partnership, more specifically the establishment of a Free Trade Area in the Region, the Enlargement of EU, the Euro-Arab cooperation, the East-Adriatic and Arab Subregional initiatives, as well as the GWP Med Initiative on "Water and Poverty" in the Mediterranean, the Promotion of Renewable Energy in the Mediterranean Region, Mediterranean Education Initiative / MEDIES, local Agenda 21 Initiatives, and other regional Partnerships. It will benefit from the international meeting to be organized by France early 2004 as a contribution to this Regional Strategy.
Monitoring arrangements:

A set of monitoring and performance indicators will be identified and a reporting system established, to be regularly reviewed, assessed and evaluated by the MCSD and the SC and members / partners at the regular institutional meetings.

Other relevant information:

Considering the WSSD Plan of Implementation, it is important that the Commission on Sustainable Development gives adequate visibility to Partnerships and facilitates the exchange of experiences between those that address some common concerns.

In the particular case of this Partnership, it is necessary that the Commission on Sustainable Development gives more importance to regional approaches, not just through the classical UN regions but also through eco-regions such as the UNEP Regional Seas and in particular the Mediterranean Region;

Identifying, informing and inducing new potential partners to join and support some of the Partnership initiatives could also be of great support.

Website: www.unepmap.org

Leading Partner: UNEP/MAP
Contact Person: Arab Hoballah, Deputy Coordinator of UNEP/MAP
Address: 48, Vassileos Konstantinou Ave.
GR–11635 Athens
TeL: 0030 210 7273126
Fax: 0030 210 7253196/7
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Preparation of a Regional Sustainable Development Strategy for the Mediterranean: Policy and Tools

Summary:

The main objective of this proposal is to prepare a Regional Strategy for Sustainable Development for the Mediterranean, involving all concerned actors, most of them already active partners in MAP and the MCSD. In addition to the Mediterranean Countries, this initiative will be actively supported by Mediterranean representatives of the Major Groups and Civil Society, as well as, Regional Actors such as EMP/SMAP and METAP (these last two Partners are expected to provide substantial financial support for the preparation and later on the implementation of the Regional Strategy).

The preparatory process of this Regional Strategy will make appropriate use of relevant information and analysis, available at regional and national levels, notably the Strategic Review prepared recently as an assessment of activities related to Sustainable Development at national and regional levels in relation with the implementation of Agenda 21.
This Regional Strategy will focus on relevant policies and practical tools necessary for building up a coherent Strategic Programme with time bound and implementable results.

The expected results include the following:

- Better preparation at national and regional levels to ensure that the environment and trade policies are mutually supportive, in view of the Euro-Mediterranean Free-Trade area;
- Better coordination and use of national and external investments in the Region;
- Strengthening of the MCSD through a stronger implication of concerned Major Groups;
- Exchange of experience among multi-stakeholders on sustainable development;
- Publications related to and international workshops on the Mediterranean Regional case for exchange of experience and possible replication;
- Awareness raising and capacity building in the field of sustainable development;
- Coherence between regional and national approached for sustainable development; and
- Strengthening of existing networks (MAP, METAP, SMAP, Major Groups networks) and inter-linkages among them.

Leading Partner: UNEP/MAP

Contact Person: Arab Hoballah
Deputy Coordinator of UNEP/MAP
Address: 48, Vassileos Konstantinou Ave.
GR–11635 Athens
TeL: 0030 210 7273126
Fax: 0030 210 7253196/7
E-mail: hoballah@unepmap.gr
Website: www.unepmap.org

Dates:

- September 2002 – December 2005 for the preparation and adoption of the Strategy by concerned partners;
- December 2010 for the implementation of specific time-bound targets.

Links: Capacity-Building, technology transfer.

ANNEXE V

VISION MEDITERRANEENNE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE [1]

Ensemble de pays très divers, la Méditerranée n'est plus aujourd'hui ce qu'elle a été.

Pour la plupart des instances internationales, elle n'a pas d'existence propre.

Une certitude demeure, le sentiment partagé par les peuples de la région d'une communauté d'appartenance et l'espoir d'un avenir meilleur bâti sur une prospérité retrouvée.

Face aux défis de l'avenir, les méditerranéens auront à faire du redressement de la Méditerranée un projet de coopération multilatérale dans le respect des valeurs de cette région.

Une vision partagée du futur serait de nature à baliser les étapes d'une telle coopération.

Elle permettrait d'inscrire la volonté de coopérer dans le cadre d'un processus consensuel.

Elle permettrait de prendre acte des tendances historiques lourdes qui affectent les sociétés méditerranéennes afin d'appréhender les vraies questions à prendre en considération.

Une vision partagée pour promouvoir l'action se doit d'être stratégique.

Son acceptation ne saurait être que le résultat d'un consensus, faute de quoi les étapes ultérieures du processus ne pourraient être envisagées.

Elle serait à même de nous faire prendre conscience des véritables enjeux et des grands défis qu'il faudrait relever.

Cela exigera des changements par delà les frontières.

Voir plus large, voir plus loin, œuvrer en faveur de la durabilité. Tels seraient les crédos de l'avenir.

Plus large, en ce sens qu'il faut regarder au-delà des frontières nationales pour comprendre qu'abondance et rareté sont inégalement réparties et que l'équilibre écologique régional est déjà perturbé.

Plus loin, en ce sens qu'il est impératif d'effectuer les bons choix dès maintenant pour parvenir à une équilibre durable à long terme.

Une éco-région qui se développe en se diversifiant, dont l'environnement serait sain, la diversité naturelle sauvegardée, qui bénéficierait de plus de prospérité, d'une plus grande démocratie et où l'on entretiendrait le patrimoine culturel commun, telle serait notre vision du futur.

Nous sommes loin, aujourd'hui, de pouvoir qualifier de durable le développement effectif de la région.

Le développement durable est un atelier de réformes à entreprendre, une invitation à intervenir politiquement, à assumer des responsabilités, à développer de nouvelles idées.

La mondialisation désigne la tendance à une interdépendance économique, politique et culturelle qui s'accroît.

En dépit des problèmes qu'elle pose, la mondialisation offre de nombreux atouts. Ses avantages sont, cependant, inégalement répartis.

Ce n'est qu'associée au développement durable que la mondialisation est susceptible de générer un système de commerce plus équitable, à condition que les pays supportent l'ensemble des coûts liés à leurs agissements écologiques et socio-économiques.

---

[1] Note préparée par M. M. Ennabli (et légèrement revue par le Secrétariat), suite à l'atelier sur les « Orientations » pour la Stratégie Méditerranéenne de DD (13-15 mars 2003, Barcelone) et à la réunion restreinte d'experts (15-16 avril 2003) qui a revu le premier projet de texte pour la « vision ».

La mise en œuvre d'une stratégie méditerranéenne de développement durable serait dans un tel contexte l'aboutissement d'un long processus de concertation et de coopération régionale malgré certains antagonismes.

Son élaboration constituerait un test révélateur de la volonté de procéder à une analyse politique et institutionnelle des moyens d'assurer une transition vers le développement durable.

Elle exigerait des transformations en faveur d'une gouvernance prenant en considération les questions liées aux menaces graves, au bien-être des populations afin d'intégrer le développement durable dans toutes les structures par le biais desquelles sont prises les décisions.

Le développement durable va à l'encontre de la loi du 'tout, tout de suite ».

Intégrant implicitement la lutte contre les pollutions , le développement des technologies propres, la promotion des énergies renouvelables, le recyclage des déchets, l 'ensemble des concepts écologiques, il finira par s'imposer par un apport spécifique.

Les initiatives prises, à l'échelle régionale, pour populariser le nouveau concept ont concerné l'élaboration de l'Agenda MED 21 en 1994, la mise à jour de la Convention de Barcelone en 1995 et la création de la CMDD au sein du PAM en 1996.

Le bilan stratégique pour le développement durable en région méditerranéenne, réalisé en 2000, montre que la transition vers le développement durable reste tributaire de la capacité des Etats à formuler des politiques, à faire participer le public, les pouvoirs locaux et les ONGs.

Au vu des différences démographiques, économiques, technologiques et socioculturelles prévalant entre les rives Nord et Sud et des difficultés à dépasser les contraintes actuelles, les progrès restent manifestement limités.

Six défis majeurs nous interpellent dans cette démarche car le processus de développement durable ne saurait progresser en faisant fi des contingences géographiques, politiques et culturelles de la région.

Le premier est celui de la paix.

En méditerranée où se croisent antagonismes et coexistence, la coopération et la sécurité ne sauraient être définitivement acquises.

Travailler en faveur de la durabilité suppose, dans ces conditions, la mise en œuvre volontaire d'efforts pour établir des niveaux significatifs d'actions collectives.

Au-delà de la quête d'une parité illusoire, les pays riverains auraient à construire, suivant leurs moyens, un espace méditerranéen à gestion partenariale où ce qui est recherché serait moins l' égalité des apports que les fruits d'une coopération fut-elle inégale.

Le processus de Barcelone vise depuis 1995 à préserver une zone de paix et de stabilité, à créer un espace commun de prospérité grâce à l'établissement d'une zone de libre échange et à promouvoir un dialogue structuré entre différentes unités culturellement définies et politiquement organisées.

Pour l'heure, cependant, le Partenariat Euro-méditerranéen représente un équilibre d'intérêts plutôt qu'un intérêt commun véritable.

La guerre froide terminée, les conflits n'en demeurent pas moins réels.

L'effondrement du processus de paix au Moyen-orient y a brisé les perspectives de développement.

L'avenir de la région est dans la sécurité mutuellement assurée entre pays, dans un équilibre subtil garanti par un pacte régulateur qui ne saurait se limiter au domaine militaire, les véritables menaces relevant des domaines de l'économique et du social.

Les dangers qui s'annoncent sont inhérents au déséquilibre démographique entre les deux rives.

Faire naître dans nos sociétés multiples le sentiment d'un destin commun serait nécessaire car nous avons tous besoin d'une relation stable et équitable avec nos partenaires.

Le second défi est celui de la pauvreté et des inégalités.

Les pays du Sud et de l'Est méditerranéens assument d'autant plus difficilement les besoins croissants de leurs populations que la contrainte financière est lourde et l'endettement difficile à supporter.

Une contradiction existe entre le nécessaire encadrement de la consommation et le désir de consommer exacerbé par la diffusion du mode de vie occidental.

La pauvreté humaine y est 2 à 3 fois plus répandue que dans les pays du Nord.

Cela se traduit par des difficultés d'accès aux services de santé, d'eau potable et d'assainissement, par un accroissement de la mortalité maternelle et infantile, par des disparités hommes femmes significatives.

Rien ne semble suggérer que la zone de libre échange méditerranéenne aurait un effet significatif, en termes de convergence, dans les décennies à venir.

L'éducation systématique des filles, l'accès des femmes au marché du travail sont deux facteurs favorables à la chute des taux de fécondité.

La lutte contre le chômage des hommes ne devrait, en aucun cas, porter atteinte aux droits des femmes.

L'impératif d'une convergence significative se devrait de faire partie intégrante de la vision commune.

Construire un système d'interdépendance non asymétrique, sur la base d'une paix et d'une sécurité consolidées, viserait alors le rééquilibrage du transfert des ressources au profit des pays du Sud et de l'Est afin de compenser leurs déficits commerciaux.

Un « contrat social » devrait pouvoir s'imposer pour reconstruire une société de partage par une réduction de la pauvreté et des disparités qui débouchent sur le désespoir et l'exclusion.

C'est le sens de l'engagement pris au Sommet de Copenhague sur le développement social, organisé par les NU en 1995.

La révolution introduite par les nouvelles technologies de l'information et de la communication bouleverse et remodèle le travail, l'éducation et la famille.

Il y a là une opportunité à saisir pour une meilleure répartition des dividendes de la globalisation.

Le 3éme défi est celui du développement et de ses conséquences pour l'environnement

La crainte de vagues migratoires incontrôlables vers les pays de la rive Nord a incité l'Union européenne à agir pour que les effets induits de sa croissance bénéficient, un tant soit peu, au développement des pays du Sud et de l'Est dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen.

Encore faudrait-il que ceux-ci sachent et puissent profiter de l'étroite marge de compétitivité qui leur serait ainsi concédée par rapport à leurs concurrents au sein comme à l'extérieur de l'Union européenne.

L'espace économique de la Communauté ne saurait sans risques exclure du co-développement les pays de la rive Sud.

Dans cette hypothèse l'insécurité sur son flanc Sud serait renforcée et des plus priverait l'Europe de débouchés privilégiés dans une zone à fort potentiel démographique, au profit d'autres zones économiques.

La déclaration de Barcelone traite du rapport entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Elle demande aussi l'intégration des politiques environnementales et économiques ainsi que la réduction des impacts de la croissance préjudiciables à l'environnement.

La création du Partenariat Euro-Méditerranéen a constitué un événement majeur à même de promouvoir une large coopération multilatérale et l'intégration environnementale en faveur du développement durable.

Même les pays du Sud prennent aujourd'hui conscience des ravages que certains modes de développement infligent à leur potentiel, à leur richesse et à leur population.

Un modèle de production qui repose sur les ressources non renouvelables ne saurait être généralisé sans compromettre l'avenir des générations futures.

L'histoire enseigne que les civilisations succombent aussi du fait de leurs excès, si rien n'est fait à temps.

Les mesures de préservation de l'environnement prises au niveau national n'ont désormais de sens que si elles sont relayées, au moins à l'échelle régionale, car les problèmes considérés ignorent les frontières.

Un « contrat naturel », fondé sur l'alliance du développement et de la préservation de l'environnement, devrait privilégier la durabilité et prendre en compte le droit des générations futures à une qualité de vie sans nuisances.

C'est la moindre de nos responsabilités envers les générations à venir.

Le 4éme défi est celui de la mondialisation.

Du fait de la mondialisation la plupart des problèmes remettent en cause les visions étroitement nationales.

L'absence de regard lointain sur l'avenir que nous voulons serait lourde de dangers, notre sort commun risquant alors de dépendre d'éléments de court terme tels que: marchés financiers, indices boursiers, cours de matières premières.

La mondialisation consacre l'hégémonie de l'économie et des techniques,
des marchés et des réseaux

Elle tendrait à imposer un modèle économique et culturel dominant.

Elle pourrait être perçue comme véhiculant un impérialisme culturel niant les valeurs existantes.

La nation serait alors, plus que jamais, le rempart contre tout effondrement de la société.

Un « contrat culturel » fondé sur l'éducation pour tous, tout au long de la vie, pourrait constituer une source puissante d'identité pour passer de la société de l'information (et souvent de la désinformation) à une société de la connaissance et du savoir.

Une réforme conséquente de l'enseignement pour les jeunes est souhaitée qui préconiserait la création, l'innovation et non point l'adoption aveugle de la culture dominante.

Universaliser l'accès au savoir par l'éducation à distance y serait un enjeu considérable.

Les cultures nationales sont le ciment qui relie les acteurs sociaux et les préserve du chaos. Elles seules seraient à même de consolider les solidarités au niveau national et de construire des ensembles régionaux permettant d'être moins fragiles face à la mondialisation.

L'intégration des élites dans leurs sociétés respectives et leur engagement dans le projet national seraient un gage pour la préservation des spécificités méditerranéennes.

Une culture régionale méditerranéenne faite de créativité, capable de drainer les jeunes dans ce monde de nouvelles technologie apporterait un plus par rapport à la tendance hégémonique qui se développe.

Le 5éme défi est celui de la productivité et de l'innovation.

Le décollage économique de l'ensemble méditerranéen se fait encore attendre.

Les systèmes peu efficients dans lesquels opèrent la plupart des pays riverains du Sud n'ont que très peu tiré parti des progrès technologiques réalisés, faute de greffe technologique réussie.

Les faibles niveaux d'efficience ne permettent qu'une croissance médiocre et la part de l'industrie dans la décomposition sectorielle de la croissance y représente à peine le tiers du PIB.

La création des conditions d'une remise au travail des sociétés méditerranéennes est nécessaire pour gagner le pari de la productivité et atténuer l'émigration.

Des moteurs endogènes de croissance seraient indispensables.

Un « contrat entreprenerial » pour une Méditerranée plus productive serait opportun afin de dynamiser et de donner de la cohérence aux relations économiques intra-méditerranéennes pour que renaisse la prospérité sur les deux rives .

Le mariage entre grandes multinationales témoigne de la montée en puissance du libéralisme, jusqu'à dominer le marché et remettre en cause toute concurrence.

Le risque serait alors que la mondialisation ignore les pays aux maigres ressources sans marché à valoriser.

Les créations d'emplois, tout comme les succès à l'exportation proviennent davantage des PME .

Le transfert des écotechnologies et la maîtrise de la production propre dans le cadre d'un partenariat librement négocié entre les associations professionnelles des deux rives donneraient une signification acceptable à la nouvelle répartition des rôles.

Le 6éme défi est celui de la gouvernance.

Favoriser un développement durable, fondé sur le savoir, la mise en réseau des connaissances et des compétences serait synonyme d'épanouissement.

Approfondir la démocratie dans l'espace social, est une responsabilité politique mais c'est aussi la responsabilité de toute la société et celle des intellectuels en particulier.

Cela suppose de passer d'un processus décisionnel centralisé à la négociation, à la coopération et à l'action concertée.

En l'absence d'une structure régionale de gouvernance, une stratégie méditerranéenne de développement durable serait moins axée sur la mise en œuvre directe que sur une plus grande mobilisation et sur le renforcement des capacités des acteurs (pouvoirs publics, secteur privé et organisations de la société civile), dans le cadre d'un système d'encadrement susceptible de compléter le système traditionnel de gouvernance.

Une telle approche visant à renforcer la gouvernance méditerranéenne en matière de développement durable s 'appuiera sur les organisations régionales et internationales concernées.

Les associations pourraient contribuer à l'épanouissement d'une nouvelle culture de la démocratie qui concernerait l'ensemble de l'espace méditerranéen, face aux écueils de l'assimilation, et du repli identitaire.

Un « contrat éthique » devrait donner un sens et une perspective à la démarche méditerranéenne de développement durable qui respecterait une éthique partagée de la durabilité répondant à un impératif moral transcendant toutes les considérations utilitaires.

La participation active des organisations de la société civile, porteuses de la grande variété des valeurs et des traditions culturelles de la région, serait utile à cet égard.

Le droit au développement et celui de vivre dans un environnement sain gagneraient, à être réaffirmés afin qu'ils soient entendus.

Les principes de la déclaration de Rio qui consacrent la durabilité dans sa dimension environnementale, feront partie intégrante de la démarche.

Ils concernent :

- l'intégration de la protection de l'environnement dans le processus de développement qui implique l'analyse systémique et la concertation.
- l'internalisation des coûts environnementaux (principe du pollueur payeur)
- la participation et l'accès à l'information et à la justice.
- l'équité entre les générations.

- les responsabilités communes et différenciées entre les pays développés et ceux qui ne le sont pas encore.
- la prévention et la prudence (principe de précaution) en l'absence de certitude.
- les relations d'interdépendance entre le global et le local (principe de subsidiarité).

Ces principes relèvent de notre relation avec la nature : préserver l'environnement pour assurer la perpétuation de la vie humaine et prendre en considération l'équité dans toutes ses dimensions.

Cependant, le contrat éthique ne saurait être complet sans le partage et la solidarité, le développement durable devant bénéficier à tous.

Le processus de développement durable en Méditerranée viserait ainsi à préserver à travers le temps le capital global de la société, aussi bien naturel que physique et humain.

Il viserait l'atténuation des disparités de niveau de vie des populations.

Il viserait à mobiliser aussi bien les Etats que les acteurs de la société civile à tous les niveaux, et à renforcer la coopération régionale.

Seule une vision holistique et intégrée serait à même de rendre compte de l'interface environnement – développement et de permettre au processus de développement durable de minimiser les conséquences des activités humaines sur l'environnement et de prendre en compte les conséquences d'une dégradation de l'environnement sur ces activités.

Cette vision se devra de prendre acte des réalités politiques, économiques et sociales qui affectent la scène méditerranéenne :

- l'élargissement de l'Europe qui se recentre à l'Est.
- l'instabilité des frontières, source de conflits encore vivaces.
- l'efficacité relative du Partenariat Euro-Méditerranéen.
- l'absence d'un secteur privé dynamique et structuré.
- l'émergence de la dimension sociale et de la gouvernance au sommet du développement durable de Johannesburg.
- la mondialisation qui s'institutionnalise à travers l'Organisation Mondiale du Commerce, mais aussi la Commission sur le Développement Durable et les grandes Conventions relatives à l'environnement.

ANNEXE VI

Projet de rapport sur :

ORIENTATIONS POUR UNE STRATEGIE MEDITERRANEENNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Avril 2003

ANNEXE VI

ORIENTATIONS POUR UNE STRATEGIE MEDITERRANENNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE *[1]

Table des matières

Le développement durable est un processus impliquant tous les acteurs.

1. La démarche doit être stratégique

1.1. Elle devra accorder une attention particulière aux recommandations de la CMDD et aux propositions d'action du bilan stratégique pour le développement durable en région méditerranéenne.

1.2. Elle devra respecter un certain nombre de conditions : nécessité d'une vision partagée de l'avenir

1.3. Les orientations stratégiques : 1ère étape de la démarche, à élaborer malgré toutes les incertitudes

2. Les réalités à considerer pour faciliter la démarche

2.1. Elle devra tenir compte de la place de la Méditerranée dans le monde : c.à.d de son déclin et de ses conséquences

2.1.1. Certaines menaces seraient à prévenir : insécurité, mondialisation et fuite des cerveaux.

2.1.2. Certaines opportunités seraient à saisir : nouvelles technologies et coopération multilatérale.

2.2. Elle devra tenir compte des tensions qui travaillent intérieurement la Méditerranée : c.à.d ses fractures et les asymétries Nord-Sud

2.2.1 Certaines lignes de force pourraient être exploitées : coopération méditerranéenne, partenariat euro-méditerranéen, la Méditerranée : une éco-région .

2.2.2. Certaines faiblesses devraient être atténuées :fragilité des ressources, évolution démographique, asymétrie N.S., déficit institutionnel, conflictivité, blocage économique, manque de vision.

2.3. Elle devra respecter des principes et des valeurs communes pour faire face aux défis : multiappartenance, défense du patrimoine, coopération décentralisée, multipolarité, primauté du droit, l'homme finalité du développement.

2.4. Elle devra respecter la diversité des structures politiques existantes : rôle important des Etats, renforcement des sociétés civiles.

3. Les domaines d'action prioritaires

3.1. L'atténuation de la forte pression exercée sur les ressources naturelles et sur le littoral est primordiale

3.1.1. sur la forêt : surexploitation des ressources forestières.

3.1.2. sur le sol : dégradation et pertes des terres productives.

3.1.3. sur l'eau : augmentation de la demande, pollution chimique et organique.

3.1.4. sur la biodiversité : appauvrissement et banalisation des écosystèmes.

3.1.5. sur l'air : concentration des rejets et augmentation des gaz à effet de serre.

3.1.6. sur la mer : surexploitation halieutique, pollution tellurique.

3.2. Un aménagement du territoire plus soucieux d'équilibre régional

---

[1] Préparé par M. M. Ennabli, ce rapport est basé sur les discussions et conclusions de l'atelier sur les Orientations pour la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (13-15/03/03, Barcelone) et la réunion restreinte d'experts (1516/04/03, Tunis), ainsi que sur les rapports « thématiques » et les notes stratégiques préparés par MM. G. Corm, M. Ibrahim, A. Laouina, A. Mahjoub, J. Prats;

serait à promouvoir pour une meilleure qualité de vie.
3.2.1. Maîtrise de la littoralisation et de la concentration humaine.
3.2.2. Développement des territoires marginalisés de l'arrière pays.
3.3. Des efforts coûteux seraient à consentir pour garantir la durabilité de certaines activités vitales.
3.3.1 santé et population : contamination du milieu et stress
3.3.2. urbanisation : élévation des coûts d'assainissement, dégradation du cadre de vie ; internalisation des coûts nécessaire.
3.3.3. agriculture et agroalimentaire : baisse de la fertilité du sol et du rendement des cultures ; faible éco-efficience de l'eau.
3.3.4. industrie : hausse des coûts de fabrication ; éco-efficience énergétique insuffisante.
3.3.5. tourisme : pertes liées à la dégradation des sites naturels.
3.3.6. transport maritime : augmentation des charges.

Priorité aux questions de la gestion durable de l'eau.
la surconsommation en énergie fossile.
la littoralisation.
la durabilité des activités industrielles polluantes.
l'amélioration du cadre de vie urbaine.
la préservation des terroirs ruraux.
la rationalisation du tourisme, et
la rationalisation du transport maritime.

4. Le cadre politique de l'action commune

4.1. La zone de libre échange méditerranéenne ouvre des perspectives mais la disparité Nord-Sud est grande.
4.1.1. sur le plan économique : investissement et APD en baisse au Sud ; endettement et déficit budgétaire en hausse.
4.1.2. sur le plan social : PIB, IDH plus faibles au Sud, chômage et pauvreté plus forts.
4.2. Une convergence significative y est impérative :
nécessité d'une coopération et d'une concertation économique appropriées,
nécessité d'une forte croissance,
nécessité d'une réponse politique pour APD et conversion de la dette
nécessité d'une réponse économique pour l'IDE.
4.3. L'action commune concernera les 2 niveaux régional et national
4.3.1. niveau régional : coordination et « gouvernance en réseau »
rôle important des organisations régionales et internationales.
4.3.2. niveau national : pilotage de la transition
coalitions en faveur des réformes à définir et
délégation aux acteurs appropriés à promouvoir.
4.4. Des objectifs identifieront les activités spécifiques de l'action commune.
Les objectifs seront le produit de négociations ; Ils viseront l'amélioration de la gouvernance, la dynamisation des économies, la réduction des inégalités.

5. Les moyens de la mise en œuvre

5.1. à l'échelle de la Méditerranée : le PAM : un interlocuteur qualifié
Les acteurs nationaux économiques et sociaux et les acteurs supranationaux : gestionnaires de la stratégie régionale.
5.2. à l'échelle nationale : une gouvernance plus adaptée serait nécessaire.
L'exigence institutionnelle est primordiale.

6. En guise de conclusion

Le déclin économique et social de la Méditerranée : tendance lourde à l'origine du déficit de développement et de gouvernance de la région.

L'asymétrie Nord-Sud et l'absence de convergence entre les deux rives : obstacles à la transition vers le développement durable,

Dynamisation des économies par l'innovation et la créativité, renforcement institutionnel, mise en place de processus participatifs et identification des acteurs clés : des réformes sont nécessaires.

La concertation au niveau régional, pour traiter les questions prioritaires et fixer les objectifs

Définitions
Développement durable :

Le développement durable vise à assurer l'équité sociale par la réduction de la pauvreté et de ses causes ainsi qu'à préserver les chances des générations futures de jouir de ressources naturelles, du patrimoine culturel et du capital physique auxquels ils ont droit.
C'est le résultat **d'un processus impliquant tous les acteurs de l'évolution économique et sociale**, dans des modes de dialogue institutionnels destinés à vaincre les inerties existantes qui entravent le développement harmonieux et profitables à toutes les couches de la population, afin de changer les modes de croissance entraînant la dégradation du patrimoine culturel et physique ainsi que des ressources naturelles de la région.
Par ce processus, les acteurs économiques, sociaux et culturels acquièrent une meilleure prise de conscience des défis qui se posent à différents niveaux de la société où ils évoluent et des moyens de résoudre ces défis.

ORIENTATIONS POUR UNE STRATEGIE MEDITERRANENNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. La démarche doit être stratégique

Cela suppose :

- Des liens entre la vision à long terme, les objectifs à moyen terme et les actions à court terme.
- Des liens horizontaux intersectoriels de façon à avoir une approche coordonnée vers le développement.
- Des liens verticaux au niveau spatial de façon à ce que les politiques locale, nationale, régionale et globale soient cohérentes.
- Un partenariat entre le gouvernement, le monde des affaires et les organisations volontaires.

La stratégie sera un processus participatif continu, avec suivi, apprentissage et amélioration en permanence.

1.1. Elle devra accorder une attention particulière aux recommandations de la CMDD et aux propositions d'action du « bilan stratégique pour le développement durable en région méditerranéenne ».

La stratégie méditerranéenne de développement durable devra refléter une acceptation responsable des enjeux à moyen terme et long terme, un engagement clair et une solidarité à tous les niveaux (régional, national et local) et dans tous les domaines (économique, social et environnemental).

Animée par le PAM, la démarche devra impliquer, dès le début, les autres acteurs méditerranéens appelés à une appropriation effective de la stratégie régionale pour contribuer à sa mise en œuvre.

Elle devra également s'inscrire dans le droit fil du plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg dans la perspective de son adaptation au contexte méditerranéen et de son application à l'échelle régionale.

1.2. Elle devra respecter un certain nombre de conditions

La stratégie régionale sera **structurée sur les trois composantes économique, sociale et environnementale mais la gouvernance devra être prise en considération** d'une façon particulière car la durabilité du développement des Etats riverains suppose la mise en œuvre consciente d'efforts pour établir des niveaux significatifs d'action coordonnée et collective.

Une **volonté politique partagée est nécessaire** à toute action collective dans cette région particulière où les inégalités sont grandes et dans laquelle la sécurité et la coopération ne sauraient être tenues pour acquises.

Accroître les capacités de gouvernance à tous les niveaux constituera donc un enjeu majeur de la stratégie régionale de développement durable car il s'agit avant tout d'assurer la cohérence entre les actions à proposer et les réformes nécessaires à initier.

Les possibilités pour les sociétés méditerranéennes d'améliorer dans la durée le bien-être des citoyens dépendent des choix faits par les individus, les entreprises, les collectivités et les gouvernements, quant à la manière d'utiliser et de transformer leurs actifs.

L'objet de la stratégie régionale serait pour tous d'**agir en concertation** afin d'incorporer le développement durable comme valeur commune à toutes les traditions culturelles variées de la Méditerranée.

Il y aura lieu, pour ce faire, que la stratégie régionale soit explicitement **fondée sur les principes éthiques du développement durable**, qu'elle s'inscrive dans le cadre d'une **vision de l'avenir partagée** par l'ensemble des parties prenantes et d'un processus consensuel efficace et itératif de choix des objectifs et d'identification des moyens de les réaliser.

Une formulation claire devrait permettre d'expliciter valablement aux yeux des gouvernements en particulier, la portée stratégique et l'intérêt de la démarche en mettant en évidence les liens existant entre les objectifs à court et moyen termes de la stratégie et les avantages politiques à long terme du processus de développement durable.

1.3. Les orientations stratégiques : première étape de la démarche

Les orientations visent, comme première étape, à jeter les bases de la stratégie régionale par l'identification des questions prioritaires susceptibles de susciter l'adhésion consciente des partenaires nationaux et régionaux en faveur d'un processus dont la finalité serait à long terme un mieux être pour les sociétés méditerranéennes.

Elles peuvent servir de cadre méthodologique à l'élaboration de la stratégie en définissant les questions prioritaires à traiter à l'échelle régionale, les partenaires régionaux à impliquer, les mesures d'accompagnement à prendre, les moyens de la mise en œuvre et le suivi des initiatives.

Les pays méditerranéens évoluent rapidement dans un contexte de plus en plus complexe caractérisé par la mondialisation.

Dans un tel contexte, atteindre les trois grands objectifs assignés au développement durable que sont l'efficacité économique, l'intégrité environnementale et l'équité sociale, suppose le pilotage des mutations en cours à l'échelle de l'écorégion.

L'accélération des changements et la montée des incertitudes nécessitent un diagnostic objectif des situations du moment, prévisibles à court terme, mais aussi une vision sur le futur envisageable.

Les orientations stratégiques seront à élaborer **malgré toutes les incertitudes** inhérentes aux informations disponibles, aux analyses du système méditerranéen et à l'évaluation des variables externes et internes qui le conditionnent.

Elles permettraient d'avoir une compréhension prospective globale du système méditerranéen, privilégiant le suivi dans le temps des relations entre l'environnement et le développement.

Elles permettraient enfin d'évaluer les priorités d'action pour le développement durable et d'aider les gouvernements des pays riverains à la prise de décision en faveur de l'aménagement et de la gestion intégrée du territoire.

2. Les réalités à considérer pour faciliter la démarche

2.1. Elle devra tenir compte de la place de la Méditerranée dans le monde : c.à.d de son déclin et de ses conséquences

2.1.1. Certaines menaces seraient à prévenir

Carrefour d'échanges entre trois continents, la région méditerranéenne fait **l'objet des rivalités extérieures séculaires faisant peser sur elle nombre de contraintes et de risques**.

La paix et la sécurité y sont menacées par des engagements extérieurs à la région en l'absence d'un pacte mutuellement accepté.

La sécurité des approvisionnements en pétrole et des investissements des grandes puissances a imposé à la région de nouveaux rapports politico-économiques qui dépassent le cadre régional et que les pays riverains ne semblent guère maîtriser.

Pour beaucoup, la Méditerranée ne saurait être un sous espace opératoire au sein de l'économie mondiale mais sa grande chance est que son naufrage sonnerait le glas des espoirs européens de résister à l'ascension du Pacifique.

Le Partenariat Euro-Méditerranéen devra se construire en gérant les incontournables contradictions actuelles du bassin, en associant à son dynamisme ses zones de proximité du Sud et de l'Est, en renforçant leur compétitivité, malgré l'**hétérogénéité de l'espace économique méditerranéen**, les **interactions trop asymétriques,** les **concurrences trop fortes** par rapport aux complémentarités, les **obstacles à la libre circulation des hommes et des marchandises**.

Face à l'attraction asiatique, le développement du Sud et de l'Est gagnerait à être tiré par la locomotive européenne, ne serait-ce que pour atténuer l'ampleur de l'immigration clandestine.

Des initiatives sont nécessaires pour atténuer la virulence du libéralisme afin que l'économie soit au service de l'homme et non l'inverse.

Il n'y a pas lieu de considérer que la mondialisation représente en soi un progrès général.

Le libre échange est porteur d'inégalités et la toute puissance du capitalisme mondialisé n'est pas sans risque pour les nations.

Une prise de conscience collective de ce danger serait salutaire.

.

La compréhension approfondie de la mondialisation pourrait aider à déceler les dangers et servirait à éviter ou à contourner pour les alléger, certains choix extérieurs imposés.

L'uniformité de la consommation et de la culture des jeunes est une réalité alarmante, même pour les pays de la rive Nord porteur de modernité et économiquement puissants.

Sans verser dans le repli culturel, la Méditerranée gagnerait à soumettre ses rapports avec l'extérieur à la logique et aux exigences du développement régional.

La fuite des cerveaux constitue un handicap important qui se traduit par une perte sèche à l'échelle de la région. Les causes politiques aussi bien qu'économiques du phénomène devraient être analysées et autant que possible maîtrisées.

2.1.2. Certaines opportunités seraient à saisir

Des opportunités existent que la Méditerranée gagnerait à saisir pour relever les défis externes auxquels doivent faire face les méditerranéens : ceux de l'insertion dans l'économie mondiale, de leur participation aux sciences et la technologie, de la fuite des cerveaux, des effets régionaux des changements climatiques.

Les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication, les biotechnologies, les technologies de production propres sont autant de moyens qui peuvent être rapidement maîtrisées par l'enseignement à distance et s'avérer socialement et économiquement productives par le télétravail.

En tant qu'éco-région, la Méditerranée pourrait de même tirer parti de la **coopération multilatérale initiée par les organismes du système des Nations Unies** dans le cadre des conventions internationales issues de la CNUED et du plan de mise en œuvre de Sommet de Johannesburg.

2.2. Elle devra tenir compte des tensions qui travaillent intérieurement la Méditerranée : c.à.d ses fractures et les asymétries Nord-Sud
2.2.1 Certaines lignes de forces pourraient être exploitées

- La coopération méditerranéenne environnement - développement initiée en 1975 à Barcelone, a permis, aux 21 Etats riverains et à la C.E. de mener un travail précurseur préfigurant le développement durable.

Une telle expérience capitalisée par les structures du PAM constitue un acquis considérable pour la région.

Le dispositif mis en place constitue d'ores et déjà **un instrument de concertation et de travail** efficace à l'échelle régionale au service de l'environnement et du développement durable.

- La création du **Partenariat Euro-Méditerranéen** en 1995 constitue un immense potentiel à la fois pour la coopération multilatérale générale dans la région et pour l'intégration environnementale en faveur du développement durable.

La Déclaration de Barcelone vise entre autres: la coopération économique à travers l'instauration progressive d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne. L'environnement y constitue l'une des priorités.

L'aspect collectif du Partenariat Euro-Méditerranéen est complété par différents Accords d'Association Euro-Méditerranéeens, qui régissent des relations bilatérales entre chacun des neuf partenaires non-candidats et l'U.E. dans son ensemble.

Le MEDA, instrument financier du Partenariat Euro-Méditerranéen prévoit une étroite collaboration avec la BEI pour de grands projets transrégionaux en matière d'environnement.

Composante environnementale du Partenariat Euro-méditerranéen, le SMAP, programme d'actions prioritaires à court et moyen termes, adopté en 1997, est censé servir de cadre pour l'orientation de la politique et du financement, aux niveaux à la fois régional et national.

Le programme vise la promotion du développement durable, la Déclaration de Barcelone reconnaissant « l'importance de réconcilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects appropriés de la politique économique et d'atténuer toute conséquence négative possible sur l'environnement ».

La Conférence de Valence d'avril 2002 a renforcé le Partenariat Euro-méditerranéen en plaidant, en faveur d'une « réponse globale basée sur la coopération et la solidarité complètes » exprimant la conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne constituaient un bien commun à promouvoir et à renforcer par tous les moyens et sont des conditions préalables à tout effort pour réaliser le développement durable et pour toute politique de protection de l'environnement.

Confirmant l'attachement à la Convention de Barcelone ainsi qu'au Plan d'Action pour la Méditerranée et prenant pleinement en considération les programmes multilatéraux existant (tels le METAP et LIFE- Pays Tiers), le Partenariat Euro-Méditerranéen est appelé à constituer une ligne de force majeure dans la mise œuvre d'une stratégie méditerranéenne de développement durable.

- La capitalisation par le Plan Bleu de nombreuses études sectorielles et prospectives à l'échelle de l'ensemble de la région constitue aussi un point fort sur lequel s'appuiera nécessairement la stratégie. Le rapport « **Environnement-Développement en Méditerranée** » en cours d'élaboration à la demande des Parties Contractantes fait ressortir l'unité et la diversité des situations, les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, les objectifs de résultats à moyen et long terme affichés par les pays. Il sera utilisé comme information de base pour la stratégie régionale.

- Un certain nombre de **spécificités méditerranéennes** sont également des points forts susceptibles d'agir comme levier pour promouvoir le développement durable :

- Un écosystème riche de sa diversité, un héritage historique et culturel unique, un patrimoine urbain de grande qualité architectural, des modes de vies et d'alimentation, des produits et

espaces de qualité qui font que la Méditerranée est importante pour le Monde qui en a fait sa première destination touristique.

- Une mer au cœur de l'écorégion, bien commun et lien naturel d'une communauté méditerranéenne en gestation, urbanisée, hospitalière disposant d'un capital de façons de faire durables, soucieuse de l'importance des liens sociaux, forte de la vitalité de ses entreprises familiales et d'une force de travail disponible qui aspire à être valorisée.
- Une position géographique prédisposant la Méditerranée à promouvoir les échanges entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique en termes de transports et de navigation.
- Des acteurs régionaux qui s'institutionnalisent, des réseaux qui se renforcent, des manifestations qui se multiplient, des initiatives qui couvrent tous les domaines politiques, économiques et socioculturels et qui traduisent le réveil d'une nouvelle conscience régionale.

2.2.2 Certaines faiblesses devraient être atténuées

Les faiblesses qui affectent la région méditerranéenne sont, néanmoins, nombreuses.

- **La Méditerranée est très fragile** au niveau tant de ses ressources limitées que de ses établissements humains et de son environnement naturel.

Pour maintes raisons, la voie du développement durable, respectueux de la fragilité de l'écorégion sera étroite et semée d'embûches, à la mesure des lignes de faiblesse qui la lézardent.

- Les **grandes évolutions démographiques** vont continuer à transformer la Méditerranée au cours du quart de siècle à venir et conditionner le futur des espaces urbains et ruraux, de l'eau et de l'énergie, des transports et du littoral, en termes de creusement des différences et de divergences entre les deux rives.

- Les **asymétries et fractures** entre la prospérité relative de la côte fortement urbanisée et irriguée par les recettes touristiques et les arrières pays ruraux et montagneux ou semi-désertiques où les populations connaissent des conditions de vie beaucoup plus difficiles.

- L'effort insuffisant des Etats comme l'a montré le Bilan Stratégique 2000 malgré d'incontestables progrès.

Le **déficit institutionnel** dans la maîtrise urbaine, la protection du littoral et des espaces menacés, des économies d'énergie, entre autres, interpelle les politiques nationales d'environnement car le manque de capacité constitue un point faible d'importance vitale.

Cela se traduit par la domination d'intérêts particuliers dans le fonctionnement des mécanismes économiques et sociaux et dans la dégradation de l'environnement et du patrimoine.

- L'**organisation encore insuffisante de la société civile** de différents pays, entreprises, associations, collectivités territoriales sur laquelle l'Etat sera amené à s'appuyer et qui pourrait avoir une part plus grande dans la préparation et la mise en œuvre des stratégies nationales.
Cela se traduit par l'insuffisante prise de conscience des enjeux du développement durable.

- La **conflictivité méditerranéenne** qui n'a pas disparu et dont les impacts structurels et de longue durée se traduisent par des déplacements de populations, des déshérences et accaparements fonciers, des déstructurations des sociétés et des solidarités locales, des dysfonctionnements d'institutions au détriment de la durabilité.

- Une vulnérabilité accrue de la région en termes de **blocages économiques structurels** endogènes et exogènes à l'origine des faibles performances enregistrées. La capacité de mobilisation des fonds privés pour le développement durable restant faible car la compétition augmente au niveau international.

L'économie de rente, peu propice au dynamisme et à la créativité, au libre échange et à la libéralisation fige les rapports sociaux et politiques dans des relations de dépendance ou d'hégémonie des groupes qui contrôlent la source de rente.

- L'incapacité des méditerranéens à utiliser les quelques avantages comparatifs évidents de la région et à les transformer en dynamiques aptes à rétablir les équilibres par la valorisation des ressources humaines et la création de nouveaux pôles de développement et de croissance (transport, énergie par exemple).

Le **manque de vision politique à long terme**, l'éclatement institutionnel et le déficit de gouvernance constituent un sérieux handicap tant au niveau économique que politique.

- D'autres défaillances qui sont autant de points faibles, concourent, faute de convergence palpable entre les deux rives dans beaucoup de domaines, à aggraver l'**asymétrie Nord-Sud** qui matérialise la principale ligne de faiblesse de l'espace méditerranéen.
Manque de synergie entre les acteurs régionaux, inefficience dans l'utilisation des ressources, fuite de cerveaux, déficit de productivité, détresses financières en sont les principaux facteurs.

2.3. Elle devra respecter des principes et des valeurs communes pour faire face aux défis

Malgré l'extrême diversité des peuples qui la composent, la Méditerranée cultive jalousement certaines valeurs ancestrales qui en constituent le ciment.
- La **multi-appartenance** est au cœur de l'identité méditerranéenne.
Elle se décline en fraternité-solidarité qui s'avèrerait très opportune pour la pratique d'un Nord-Sud de voisinage permettant à chacun de vivre normalement son destin.

- La conscience de la nécessaire prise en charge, par toute la région, du **patrimoine méditerranéen commun**, élément de rapprochement et d'entraide entre les peuples qu'opposent encore des conflits déclarés ou latents.

- La coopération décentralisée exprimant le renouveau de la cité méditerranéenne serait une voie d'espoir à promouvoir pour rapprocher les peuples, pour substituer la solidarité au mépris.
Le respect des identités par delà toutes les différences caractérise les initiatives de jumelages déjà prises par les villes méditerranéennes.

- **La primauté du droit** international et la multipolarité comme références dans les relations entre les peuples aussi bien sur le plan éthique et politique qu'économique et social ; le bannissement des inégalités entre les personnes et les sexes.
Les spécificités cultuelles et les traditions socioculturelles ne sauraient être occultées ni niées mais elles ne doivent pas, pour autant, fournir des alibis pour vider de leur contenu les pactes relatifs respectivement aux droits économiques et sociaux et aux droits civils et politiques découlant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- L'homme finalité de tout développement.
Objet et sujet final du développement économique, social et culturel, l'homme méditerranéen est en droit de bénéficier d'un système d'éducation et de formation qui, loin de renier les fondements culturels de la société, ne se transforme point, pour autant, en refuge paralysant sous prétexte d'identité ethnique ou religieuse ou de modèle traditionnel d'organisation économique ou sociale.
L'homme méditerranéen aspire à reconstruire, de façon permanente son identité au croisement de ses racines et de tout ce que le monde extérieur apporte comme avancées tangibles dans tous les domaines de la connaissance et du savoir-faire.

- Un humanisme propre tolérant résultant d'un cosmopolitisme historique, d'une capacité d'assimilation remarquable, d'une vision patriarcale de la famille, d'habitudes alimentaires ancrées

dans des traditions vivaces, d'un mode de vie original marqué par la spécificité de ses images, de ses croyances, de sa musique et de ses modes vestimentaires.

2.4. Elle devra respecter la diversité des structures politiques existantes

Le développement durable exige que les politiques de l'heure ne compromettent pas l'avenir.

Le défi le plus urgent à relever consiste, pour les gouvernements, à intégrer les considérations de durabilité dans les politiques économiques et pour les communautés à prendre davantage conscience des enjeux et à s'engager à y faire face.

Le rôle des Etats est primordial au niveau de la région.

La Méditerranée ne peut, en réalité, se passer d'une concertation directe entre Etats pour faire évoluer le Partenariat Euro-Méditerranéen en un système d'interdépendance économique et humaine cohérent au service du développement durable.

Les **sociétés civiles** des différents pays (entreprises, associations, collectivités territoriales), doivent cependant avoir une part plus grande dans la préparation et la mise en œuvre des stratégies nationales.

La grande diversité des structures politiques dans les pays méditerranéens traduit d'une part, la complexité des contextes politiques et socio-économiques qui prévalent et d'autre part, la diversité des expériences en termes d'établissements de systèmes de gouvernance appropriés.

Les systèmes de gouvernement seraient invités à davantage d'efficacité pour assurer la durabilité du développement.

Leur capacité à mener à bien les reformes indispensables pourrait être appréciée tout au long des trois étapes successives que sont :

- l'initiation de la démarche qui s'inscrit dans une « **logique stratégique** » du développement durable dans laquelle la définition des objectifs est l'élément clé.
- l'intégration de la durabilité qui s'inscrit dans une « **logique politique** » dans laquelle l'impulsion de l'action et la conciliation des intérêts sont l'essentiel.
- l'institutionnalisation des structures qui s'inscrit dans une « **logique organisationnelle** » dans laquelle la gestion du nouveau contexte créé devient primordiale afin de consolider les acquis réalisés.

Il est irréaliste de prétendre planifier à l'échelle de la région un quelconque plan d'action tant le contraste est grand entre certains pays déjà largement engagés dans un tel processus de clarification et d'autres qui ne l'ont pas encore envisagé.

Cette situation devra être prise en considération dans l'approche de la stratégie méditerranéenne de développement durable.

Les Etats pourraient être invités à respecter, à un rythme convenu, la ligne directrice de la stratégie régionale, des critères balisant la marge de tolérance admise pour assurer la souplesse nécessaire.

Chacun des pays est confronté à des problèmes différents et part d'un niveau d'expérience qui n'est pas toujours comparable à celui des autres.

Les efforts entrepris dans la voie du développement durable seraient donc à être évalués en tenant compte des caractéristiques structurelles et des capacités institutionnelles des Etats pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques :

- Répartition des pouvoirs entre le niveau central de l'Etat et les circonscriptions territoriales.
- Existence et étendue des pouvoirs, plans, programmes et moyens mis à la disposition de l'administration en charge de l'environnement.
- Mise à jour de la législation nationale pour répondre aux obligations régionales et internationales en matière d'environnement.

La dimension institutionnelle est donc primordiale dans la perspective d'un développement durable à l'échelle du bassin méditerranéen, laquelle n'a de sens que si elle implique une approche interactive de concertation avec les pays riverains.

3. Les domaines d'action prioritaires

Il s'agira donc d'apprécier dans quelle mesure la situation de la région méditerranéenne est compatible avec les principes du développement durable afin de mettre en évidence les contraintes sur lesquelles bute le développement durable et d'expliciter les défis socio-économiques et environnementaux auxquels fait face la région.

L'analyse systémique montre les relations entre les composantes de l'environnement et les activités de développement pour préciser le champ des interventions prioritaires possibles au niveau de la région.

3.1. L'atténuation de la forte pression exercée sur les ressources naturelles et sur le littoral est primordiale

Cette pression est le fait de la population, de l'urbanisation, de l'agriculture, de l'industrie, de la consommation d'énergie, du transport et du tourisme.

Elle se traduit essentiellement :

3.1.1. sur la forêt par une surexploitation des ressources forestières

La superficie boisée a diminué et la forêt méditerranéenne a perdu beaucoup d'espèces endémiques.

3.1.2. sur le sol par une dégradation et une perte des terres productives.

Le déboisement aggrave l'érosion hydrique ou éolienne qui menace les sols agricoles méditerranéens.
Il concourt à l'envasement des barrages et à l'avancée de la désertification.
La salinisation croissante due à l'intensification de l'agriculture dégrade les terres irriguées.

3.1.3. sur l'eau par une augmentation de la demande et par une pollution chimique et organique.

La demande a doublé au cours de la deuxième moitié du 20éme siècle et continuera d'augmenter.
44 millions d'habitants sont en 2000 en situation de pauvreté en eau dans les pays du Sud et 19 millions en situation de pénurie.
Compte tenu des projections démographiques en 2025, 168 millions d'habitants seraient en situation de pauvreté en eau dont 63 millions en situation de pénurie.
Le principal utilisateur en volume reste l'irrigation, suivie par l'alimentation en eau potable puis par les utilisations industrielles alors qu'une demande environnementale commence à se manifester.
L'eau potable est appelée à prendre une place croissante dans la demande en eau totale au détriment des autres secteurs, du fait de l'urbanisation et de l'approvisionnement des touristes.
La situation est très contrastée selon le pays.
Certains sont drastiquement limités par la disponibilité même de leurs ressources naturelles renouvelables en eau douce et doivent la réutiliser ou envisager d'autres sources.
Pour les autres, c'est la capacité à mobiliser la ressource, à réaliser et à gérer les infrastructures de mobilisation et de transport de l'eau qui pose problème.
La surexploitation augmente localement, de même que la production non durable d'eau fossile non renouvelable.
Le recours à d'autres ressources en eau non conventionnelles se développe.
Tous ces prélèvements augmenteront considérablement les impacts environnementaux sur les milieux et la ressource elle-même.

Les dégradations d'origine humaine ont déjà pris une ampleur particulière modifiant le régime ou la qualité des ressources et aggravent à leur tour les tensions existantes.
Les aménagements hydrauliques affectent les écosystèmes humides.
L'invasion d'eau salée, quasi irréversible dans les aquifères littoraux est généralisée. Les rejets polluants d'origine urbaine ou industrielle augmentent, affectant la qualité de l'eau douce aussi bien que le milieu marin.

3.1.4. sur la biodiversité par un appauvrissement et une banalisation des écosystèmes.

De nombreuses espèces végétales ont disparu et d'autres seraient en voie d'extinction, tandis que l'on assiste à une régression constante des mammifères terrestres et marins ainsi qu'à l'intrusion d'espèces marines exogènes au détriment d'une biodiversité remarquable.

3.1.5. sur l'air par une concentration des rejets et une augmentation des gaz à effet de serre.

La production et la **consommation d'énergie sont responsables de 90% des émissions de gaz polluants** qui accroissent le risque de pollution de l'air.
L'énergie est au cœur des préoccupations de développement durable car la consommation de chacun concerne l'avenir de tous.
Ce sont les énergies fossiles qui dominent l'approvisionnement en Méditerranée.
La part de l'énergie renouvelable ne progresse que fort peu malgré un regain d'intérêt.
Les émissions de gaz polluants sont localement responsables de la dégradation de la qualité de l'air et globalement, du réchauffement de l'atmosphère.
D'autres risques liés aux infrastructures énergétiques seraient aussi à prendre en considération.

3.1.6. sur la mer par la surexploitation halieutique,
Une pollution tellurique non encore maîtrisée et des risques de marée noire liés au transport des hydrocarbures représentant le tiers du trafic mondial, au vieillissement de la flotte et aux pavillons de complaisance.
Lieu d'échange fragilisé par la diversité des activités qu'elle génère, la Méditerranée mérite une attention particulière.

3.2. Un aménagement du territoire plus soucieux d'équilibre régional serait à promouvoir pour une meilleure qualité de la vie.

La mise en valeur des côtes et des plaines littorales pour les besoins du développement urbain, touristique et industriel a déséquilibré l'harmonie initiale générant une concentration progressive des populations, des infrastructures et des activités économiques le long du littoral au dépens des espaces intérieurs.
La littoralisation affecte tout l'espace méditerranéen.
Elle est lourde d'impacts territoriaux et environnementaux se traduisant par l'artificialisation des côtes, la perte de terres agricoles et d'habitats naturels de haute valeur, la pollution et la dégradation des écosystèmes et paysages littoraux et agraires.

Des initiatives seraient à prendre allant dans le sens :

3.2.1. de la maîtrise de la littoralisation
et de la concentration des hommes et des activités afin d'atténuer les conflits d'intérêts ainsi que la dégradation des ressources et du cadre de vie.

3.2.2. du développement des territoires marginalisés de l'arrière pays

en y assurant la promotion de pôles de croissance visant à l'intégration des montagnes, steppes, oasis et autres espaces ruraux fragiles par la protection des paysages et des écosystèmes, par l'écotourisme et la lutte contre la désertification.

3.3. Des efforts coûteux seraient à consentir pour garantir la durabilité de certaines activités vitales

La dégradation de la forêt, du sol, de la biodiversité, de l'air, de la mer et du littoral n'est pas sans impacts importants sur l'homme et ses activités .

Cette pression se traduit essentiellement :

3.3.1. sur la santé et la population par des problèmes liés à la contamination du milieu et au stress.

Ce sont les populations les plus démunies qui subissent l'impact de la dégradation des milieux naturels, atmosphériques, hydriques et marins, en termes de morbidité, d'espérance de vie diminuée du fait de la pollution industrielle essentiellement.
Les dépenses privées de santé en augmentation n'arrivent pas à compenser la compression des dépenses publiques du fait des difficultés d'accessibilité financière au système de santé pour les catégories les plus défavorisées laissant sans réponse de nombreux problèmes de santé liées à l'environnement.
A l'échelle de la région méditerranéenne, ce sont les **« produits sensibles à l'environnement »** c'est-à-dire dont les intensités de pollution par emploi sont les plus élevés, qui posent problème.
Pour l'ensemble de ces produits, de nombreux pays combinent à la fois un avantage comparatif et une contribution au commerce extérieur non négligeable.
Cela appuie la **nécessité d'une approche stratégique de durabilité industrielle** commune à l'échelle méditerranéenne, centrée sur les secteurs sensibles prioritaires dont les avantages comparatifs et les contributions au commerce extérieur vont très probablement se consolider dans la perspective de la zone de libre échange méditerranéenne.
Les pays méditerranéens doivent faire face aux nouveaux risques environnementaux liés à l'utilisation de certaines substances chimiques à l'origine de nombreux cancers.

3.3.2. sur l'urbanisation par l'élévation des coûts d'assainissement et la dégradation du cadre de vie.

Le bien-être du citoyen subit fortement l'impact de la dégradation de l'environnement urbain d'autant plus que l'urbanisation progresse à grande vitesse et se concentre dans les zones côtières fragilisées.
Le taux moyen de croissance démographique à l'échelle de la Méditerranée est à la baisse.
La croissance continue cependant dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéen.
La concentration des populations pauvres dans les grandes agglomérations du Sud est exacerbée par la désertification qui pousse les populations à abandonner leurs terroirs et à augmenter le taux de chômage.
La pauvreté humaine rend difficile l'accès aux services d'eau et d'assainissement faute d'infrastructures urbaines suffisantes.
La littoralisation, l'étalement urbain qui se généralise, la nécessité de la motorisation pour le déplacement, l'augmentation de la demande en eau et en assainissement, la **construction anarchique augmentent considérablement les coûts des services** vitaux à assurer par les villes côtières en particulier qui abritent 145 millions d'habitants en 2000 et en abriteront 176 millions en 2025.
La densité d'habitants sur les régions côtières est 3 fois plus élevée que la densité moyenne des pays méditerranéens avec toutes les conséquences financières que la maîtrise des déchets solides,

des effluents liquides et des émissions gazeuses, implique au détriment des investissements productifs.
L'adaptation des capacités de gestion des problèmes posés par la croissance urbaine et la littoralisation pose la question du **prix que la société urbaine devra payer pour préserver un cadre de vie acceptable** d'autant plus que l'urbanisation alimente par ailleurs son moteur essentiel qu'est l'exode rural.
Le coût de la dégradation de l'environnement en milieu urbain est très élevé et porte gravement atteinte au développement.
Le déficit en logement et en équipement d e base vulnérabilise une partie de la population et grève les opportunités de progrès économique et social.
L'exigence en qualité pour l'eau potable, l'augmentation des rejets d'eaux usées urbaines et industrielles, la pollution par les engrais, accroissent la nécessité de traiter l'eau et la vulnérabilité des approvisionnements en augmentant leur coût d'exploitation et les risques de conflits entre usagers.
La vulnérabilité des espaces urbains aux risques naturels et technologiques augmente le prix que la société doit payer au développement industriel et urbain pour garantir leur durabilité.
L'installation à posteriori des infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable et d'évacuation d'eau usée dans les quartiers non réglementaires est économiquement très pénalisante.
Il en est de même pour le transport urbain du fait de l'éclatement des fonctions urbaines : congestion de la circulation, pollution atmosphérique, accidents de la circulation, temps perdu.
Seule **l'internalisation des coûts** du système automobile serait susceptible de dépénaliser la collectivité.
Les déchets urbains enfin, en constante augmentation, peuvent avoir un impact sur l'économie en termes de nuisances préjudiciables à certaines activités comme le tourisme par exemple.

3.3.3. sur l'agriculture et l'agroalimentaire par la baisse de la fertilité du sol

et du rendement des cultures, la contamination des produits et la disparition de l'agriculture traditionnelle.

La dégradation des sols se traduit par une perte et un appauvrissement des terres cultivables préjudiciables à la durabilité de la productivité agricole.
La « déprise » rurale et agricole marginalise économiquement certaines composantes de la société.
L'économie rurale paye un lourd tribut à la désertification résultant d'une maîtrise insuffisante de l'érosion et à l'abandon de pratiques agricoles ancestrales plus adaptées à l'aridité et aux régimes climatiques contrastés.
L'accentuation des risques naturels, la surexploitation de l'espace pastoral et forestier dévitalisent de grands espaces autrefois productifs.
Le poids de l'agriculture dans la croissance économique à l'échelle de la Méditerranée reste globalement faible.
L'écoefficience relative à l'utilisation de l'eau agricole en Méditerranée (valeur ajoutée au m3 d'eau consommé) montre en général un **niveau plutôt faible** (+ ou - 1 dollar /m3) d'autant plus critique que les prélèvements en pourcentage des ressources totales sont élevées (+ ou - 30% en moyenne).

La mise en rapport de l'avantage comparatif de la Méditerranée dans l'agro-alimentaire et de l'efficience hydraulique dans l'agriculture montre que **des améliorations substantielles s'imposent** en matière d'éco-efficience dans la perspective de la durabilité, car le secteur agricole est, de loin, le plus grand utilisateur d'eau avec 80% des prélèvements.
Les importations alimentaires des pays du Sud correspondent à un transfert virtuel de 40 milliards de m3 d'eau par an.
Des politiques socio-économiques plus conformes aux enjeux de l'aménagement du territoire et du développement agricole durable sont à promouvoir au niveau régional.

3.3.4. sur l'industrie par la hausse des coûts de fabrication.

La décomposition sectorielle de la croissance économique en Méditerranée montre que l'industrie représente moins du tiers du PIB, en baisse du fait de la diminution du poids des industries non manufacturières.
Les industries manufacturières ont, quant à elles, quelque peu amélioré leur contribution.
La croissance y a été supérieure à la moyenne globale du PIB.
L'éco-efficience énergétique c'est-à-dire la valeur ajoutée de tous les secteurs confondus par kg d'équivalent pétrole est de l'ordre de 5 dollars pour les pays du Nord et de 1,5 dollars en moyenne pour les pays du Sud.
L'avantage comparatif élevé des pays se combine en fait, aux plus faibles efficiences énergétiques.
La durabilité dans ces conditions sera problématique dans le moyen et le long terme.
La recherche d'une plus grande efficience s'impose d'autant plus que le taux de couverture est faible et compte tenu de la nature stratégique du secteur de l'énergie et de ses implications environnementales en terme de contribution à l'émission de gaz à effet de serre.
Concernant les **produits manufacturés**, la Méditerranée dans son ensemble présente une spécialisation et globalement un **avantage comparatif**.
Beaucoup d'entre eux sont, cependant, « sensibles à l'environnement », du fait de leur forte intensité de pollution par emploi ou de leurs grandes quantités de rejets par valeur ajoutée.
L'internalisation des coûts environnementaux en application du **principe pollueur payeur** pénalisera, dans un premier temps, le secteur industriel.
Le développement des **écotechnologies** et la généralisation de la **production propre** seraient, cependant, à même d'atténuer sinon de maîtriser à la longue cet handicap pour garantir la durabilité de ces activités.

3.3.5. sur le tourisme par des pertes liées à la dégradation des sites naturels.

Le tourisme occupe une place devenue déterminante dans l'économie de pratiquement tous les pays riverains car la Méditerranée est devenue un espace historique essentiel des échanges humains.
Basé sur la valeur des paysages, la grande qualité architecturale des centres historiques et la richesse du patrimoine culturel, il **commence de la littoralisation** en termes d'artificialisation des côtes, de pollution et de disparition d'écosystèmes littoraux, mettant en danger la durabilité du secteur.
Essentiellement euro-méditerranéen, le tourisme dépend fortement des tours opérateurs en position de quasi-monopole dans les pays émetteurs.
L'absence d'engagement à long terme de ces opérateurs envers les pays destinataires ne permet guère de préserver les zones touristiques des pressions qui s'exercent sur elles.
Dans le secteur des services qui se renforce, le tourisme occupe une place importante.
Les voyages et les transports y représentent 60% des échanges extérieurs des services pour l'ensemble de la Méditerranée.
La Méditerranée a un **avantage comparatif probant pour les voyages**.
La durabilité du secteur touristique nécessitera de prendre en compte les impacts environnementaux de la pollution et de la littoralisation en particulier.
L'absence de mécanisme de coopération régionale ne permet pas une gestion et un développement cohérents des flux touristiques.
Les pays en situation de concurrence n'ont pas réussi à organiser ensemble une meilleure articulation entre le tourisme et le développement durable.

La dégradation qui affecte la valeur du patrimoine méditerranéen commun est ainsi un effet mais aussi la cause du développement insatisfaisant, mal reparti et dépourvu du caractère de durabilité qu'il convient de lui imprimer.

3.3.6. sur le transport maritime par une augmentation des charges.

Très fréquentée par les navires industriels du monde entier, la Méditerranée est en particulier sous la menace constante de trois cents pétroliers pratiquant souvent le ballastage volontaire.

Les risques de marée noire dus au pétrole brut y sont aussi indéniables.

La tendance actuelle à l'augmentation des transporteurs de produits raffinés plus solubles et plus toxiques pour la biodiversité pourraient à l'avenir constituer un danger encore plus grand.

La lutte contre ces dangers potentiels aura un coût très élevé, néanmoins nécessaire, afin que la voie maritime internationale ne porte pas préjudice aux pays riverains.

Les domaines d'action prioritaires concerneraient en définitive :

-la gestion durable de l'eau pour prévenir toute pénurie en eau utilisable.
-la surconsommation en énergie fossile préjudiciable à la santé et au climat.
-**la littoralisation** en termes, d'impacts territoriaux et environnementaux.
-**la durabilité des activités industrielles polluantes** mais présentant un avantage compétitif.
-**l'amélioration du cadre de vie urbaine** en termes d'accès aux services de base.
-**la préservation des terroirs ruraux pour un développement équilibré.**
-la rationalisation du tourisme dans un souci de durabilité.
-le transport maritime pour minimiser les risques qu'il entraîne.

4. Le cadre politique de l'action commune

4.1. La zone de libre échange méditerranéenne ouvre des perspectives mais la disparité Nord-Sud est grande.

Dans la perspective de la zone de libre échange, ce sont ces secteurs économiques jugés prioritaires qui sont supposés mener le train de la croissance, en consolidant les avantages compétitifs mis en évidence.

Il est stratégiquement important d'en anticiper les impacts environnementaux (pressions, épuisement des ressources, intensité de pollution), afin de garantir leur durabilité.

L'effet de la zone de libre échange méditerranéenne pourrait être un surplus de croissance substantiel.

Mais si le coût de l'ajustement est certain en termes de manque à gagner fiscal, de pertes d'emplois, de détournement du trafic commercial, les gains potentiels eux, restent fortement tributaires des investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement, avec des risques de turbulences sociales dans les pays les moins avancés.

Les disparités socio-économiques N.S. ne pourront être occultées dans la perspective de la zone de libre échange.

4.1.1. C'est ainsi, sur le plan économique :

que la tendance de l'évolution de l'investissement est à la baisse dans le Sud.
que la quasi totalité des investissements directs étrangers n'ont concerné que les pays du Nord.
que l'aide publique au développement est en forte baisse.
que le taux d'endettement n'a fait que croître globalement dans le Sud.
que le déficit budgétaire reste préoccupant.

Compte tenu des évolutions passées et des impacts prévisibles de la zone de libre échange, en dépit de progrès résultant des politiques d'ajustements structurels, les situations restent donc fragiles en termes de stabilité macroéconomique avec un potentiel de menaces notamment pour la dette et le déficit budgétaire.

4.1.2. C'est ainsi, aussi, sur le plan social :

que le PIB réel par tête dans les pays du Sud représente le dixième de celui des pays du Nord et ne permet que le quart de leur pouvoir d'achat.

que l'indice de développement humain est plus élevé dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. Une certaine convergence apparaît en termes d'espérance de vie et de scolarisation mais aussi des divergences significatives subsistent concernant l'alphabétisation des adultes et des femmes en particulier.

que le poids des femmes dans la population active est plus important dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. Leur revenu moyen représente la moitié de celui des hommes dans les pays du Nord et pas plus que le tiers dans les pays du Sud.

que le chômage et la pauvreté affectent plus volontiers les pays du Sud.

L'analphabétisme, la non disponibilité de l'eau potable, le non accès aux services de santé et d'assainissement, la mortalité maternelle et infantile sont les conséquences les plus évidentes de la disparité Nord-Sud. Elles risquent de s'aggraver dans la perspective de la zone de libre échange et de ses impacts sociaux prévisibles.

4.2. Une convergence significative y est impérative

L'instauration progressive d'une zone de prospérité partagée basée sur le libre échange, dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen nécessitera d'améliorer les conditions de vie des populations, d'augmenter le niveau d'emploi, de réduire les écarts de développement dans la région méditerranéenne et de promouvoir l'intégration régionale.
Cela implique la mise en œuvre d'une coopération et d'une **concertation économique appropriée** dans les domaines concernés ainsi qu'une augmentation substantielle de l'assistance financière de l'U.E. à ses partenaires.
L'objectif de la stratégie régionale serait de mettre le développement durable au cœur du Partenariat Euro-méditerranéen pour exiger des actions et des mesures garantissant une réelle intégration de l'environnement et du développement économique et social à tous les niveaux.

Dans une telle optique, les pays du Sud et de l'Est méditerranéens seraient appelés :

d'une part, à poursuivre des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché,

d'autre part, de procéder à des ajustements de leurs structures économique, sociale et institutionnelle favorables à l'économie de marché.

Seule une **forte croissance** permettrait au pays du Sud et de l'Est méditerranéens d'améliorer quelque peu, la convergence moyennant un certain nombre de conditions à réaliser, afin d'infléchir les tendances lourdes observées :

- accroissement substantiel de MEDA, des crédits de la BEI et des investissements directs étrangers.
- accord sur l'allégement- conversion de la dette.
- politiques d'ajustement au libre échange réussies (réformes et politiques actives d'accompagnement).

L'impératif d'une convergence significative implique la réaffirmation d'une ambition politique euro-méditerranéenne visant :

- à promouvoir un système d'interdépendance économique et humaine, cohérent et non asymétrique sur la base d'une paix et d'une sécurité consolidée.
- à faire converger les sociétés par des politiques structurelles de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

- à rééquilibrer le système de transfert des ressources au profit des pays du Sud et de l'Est par une **réponse politique** en termes d'aide publique au développement et d'allégement-conversion de la dette publique et par une **réponse économique** en termes de flux additionnels d'investissements de portefeuille et surtout d'investissements directs étrangers.

4.3. L'action commune concernera les 2 niveaux régional et national

L'identification des pressions et de leurs ressorts permettrait d'assigner au niveau requis la responsabilité de l'action collective permettant de traiter les questions prioritaires pour leur apporter des solutions innovantes.

4.3.1. Au niveau régional d'abord : coordination et « gouvernance en réseau »

Il lui est assigné la responsabilité de la coordination, de la mobilisation et du renforcement des capacités des multiples acteurs.
En l'absence d'une structure régionale ad hoc, la « gouvernance en réseau » utilisant les nouvelles technologies de communication et regroupant pouvoirs publics, secteur privé et organisations de la société civile, dans le cadre d'un système régional d'encadrement, serait susceptible de compléter le système traditionnel.
De tels réseaux méditerranéens, au service de l'action collective, constitueraient un outil central de valorisation des expériences pour orienter la mise en place d'une approche propre à la région méditerranéenne.
Ils permettraient d'assumer différentes fonctions telles que :

- lancer le débat public sur les questions prioritaires et les objectifs retenus.
- générer et diffuser des connaissances.
- renforcer les processus participatifs.
- traduire les résultats des négociations en directives et en actions concrètes.

De tels réseaux, ouverts aux acteurs ou décideurs appropriés au niveau gouvernemental et non gouvernemental ainsi qu'aux acteurs concernés par un thème bien précis, doivent être construits autour de questions claires et spécifiques et dotés d'une structure adaptée avec des mécanismes centraux de service ou de soutien à même d'apporter, à tout moment, une contribution opportune et de haute qualité.

La gouvernance méditerranéenne en matière de développement durable s 'appuiera sur les **organisations régionales et internationales** pouvant, dans le cadre des réseaux, assumer différents rôles tels que :

- mobiliser les principaux groupes d'intérêts.
- offrir une plate forme d'échanges de points de vue.
- initier des actions.
- préconiser l'application de normes.
- établir des liens à différents niveaux pour la prise de décision.
- mobiliser des ressources pour des programmes liés à la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Il est certain que la gouvernance en réseau serait la mieux à même d'assurer l'ouverture à tous les acteurs du secteur public, de la société civile, du monde des affaires, ainsi que la souplesse qui permettent l'adaptation à un environnement en évolution.

Les chambres de commerce et les associations professionnelles devraient être aidées particulièrement pour qu'elles puissent jouer un rôle positif dans le secteur privé au service du développement durable.

Ces réseaux permettraient d'héberger différentes conceptions du processus décisionnel qui reflètent des contextes culturels divers.

Le développement durable suppose une vision systémique des relations entre l'économique, le social et l'environnemental.
Au niveau régional, il s'agira d'évaluer dans quelle mesure une situation en Méditerranée est compatible avec les principes du développement durable et de faire apparaître les liens entre les différents enjeux afin de démontrer la nécessité de les prendre en compte tous ensemble.

L'analyse des pressions et des liens entre elles montre que l'action collective à entreprendre pour y faire face dépend non seulement des institutions gouvernementales mais aussi des organisations de la société civile, des entreprises, de l'opinion publique et de l'engagement personnel, puisqu'il s'agit de modifier les modes de production et de consommation.

Les règles du commerce mondial et certains prix de matières premières sont des variables exogènes qui influent sur les économies nationales et donc sur les conditions sociales et l'exploitation des ressources naturelles dans tous les pays du bassin méditerranéen.

La méditerranée n'a pas d'existence politique propre et ne représente pas une référence géographique, mais c'est une écorégion et la Convention de Barcelone ainsi que le PAM lui donnent une existence au niveau environnemental.

Ces deux instruments sont susceptibles d'assurer la cohésion des élites, le maintien du souffle à l'échelle de la région et, indirectement d'influencer positivement le comportement des Etats et de toutes les parties prenantes.

Outre la concertation sur les volets politique, institutionnel et réglementaire ayant trait aux questions prioritaires du développement durable retenues par la stratégie régionale, certains problèmes globaux d'environnement constitueront des sujets de préoccupation permanents à l'échelle du bassin méditerranéen tels :

A court et moyen termes :

le déversement de pétrole en mer, la prolifération d'algues, la pollution transfrontalière des eaux, les rejets de produits toxiques en mer, le transport de déchets dangereux, la question des zones de pêche.

Et à long terme :

l'accroissement de l'écotoxicité, la pollution globale de la mer et des sols, la contamination radioactive, la modification du climat, la déforestation, la baisse de la diversité génétique.

Un climat propice à la coopération, favorisant la participation de tous les pays riverains à la prise de décisions est nécessaire pour maintenir l'élan en faveur du développement durable et éviter l'échec des initiatives prises.

4.3.2. Au niveau national ensuite : pilotage de la transition

Il lui est assigné la responsabilité d'appréhender de façon satisfaisante la conformité des situations et des évolutions de chaque pays avec le développement durable.
C'est, en effet, le niveau auquel se manifestent les problèmes environnementaux liés aux échanges internationaux et aux déséquilibres Nord-Sud.
C'est aussi le niveau de développement du commerce méditerranéen, du transfert de technologies et de la coopération à l'intérieur du bassin.
Est indispensable, à ce niveau, l'évaluation des conditions sociales et environnementales, des principales lignes de force et de faiblesse, des relations essentielles entre les éléments humains et ceux des écosystèmes, des options et programmes engagés, des processus et mécanicismes mis en place sur la voie du développement durable.
Il est également important de déterminer à quel point la société dans toute ses composantes se sent concernée par la durabilité et l'orientation vers le changement.
L'identification des parties prenantes susceptibles d'intervenir dans la transition vers le développement durable, de leurs intérêts, pouvoirs et relations permettrait de mieux définir les

coalitions objectives en faveur des réformes et de déléguer certains processus aux acteurs les mieux à même de formuler et d'appliquer efficacement les solutions politiques préconisées.
Chacun des pays riverains est confronté à des problèmes différents et part d'un niveau d'expérience différent dont il faudrait tenir compte.
Le niveau national est, cependant, celui de la planification c'est-à-dire le niveau d'intervention privilégié des décideurs publics concernant notamment :

A court et moyen terme :
La définition des politiques nationales de l'environnement, la gestion des parcs nationaux et la disparition des espèces, le contrôle des produits, l'articulation entre activités économiques et environnement.

A long terme :
l'aménagement du territoire, la gestion des ressources, la maîtrise des technologies.

Il est certain qu'une vision partagée par tous les pays riverains permettrait de promouvoir l'action en faveur du développement durable dans chacun des pays de la région.
Trois grandes catégories d'actions sont susceptibles dans chacun des pays d'inspirer les politiques nationales en matière de développement durable.

Elles concernent :

- L'utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles.
Elles visent la préservation de la nature dans toutes ses composantes
- L'amélioration du cadre de vie.
Elles visent la préservation du bien-être de la société dans toutes ses composantes.
- La gestion des pollutions et des risques.
Elles visent la promotion de la production propre.

4.4. Des objectifs identifieront les activités spécifiques de l'action commune.

Chaque objectif portera sur une question déterminée, traitera des principaux changements à opérer pour assurer la transition vers le développement durable.
Il sera exprimé en des termes suffisamment généraux pour englober tous les aspects de la question et obtenir l'engagement de tous les pays, mais suffisamment précis pour pouvoir définir des activités spécifiques menant à des résultats mesurables, afin d'entraîner la participation effective des parties prenantes concernées.
Afin de couvrir les principales préoccupations économiques, sociales et environnementales que soulève le développement durable, la stratégie devrait comporter un nombre d'objectifs suffisant mais pas trop élevé pour qu'ils puissent être atteints.
Les activités qu'impliquent ces objectifs seront nécessairement le produit de négociations.
Des liens seront à établir entre les objectifs de la stratégie régionale et ceux d'autres stratégies sectorielles ou relevant d'organisations régionales ou internationales.
Outre les objectifs de la stratégie régionale qui devraient, dans le cadre de chacun des enjeux environnementaux prioritaires évoqués, traiter des principaux changements à opérer pour assurer la transition vers le développement durable et qui restent à préciser au niveau de chacun des pays riverains pour qu'ils puissent se traduire en activités spécifiques mesurables, un certain nombre d'autres objectifs de portée régionale touchant à l'**amélioration de la gouvernance**, à la **dynamisation des économies** et à la **réduction des inégalités** seraient suggérés.

Ces objectifs concernent :

- La prise de conscience des enjeux du développement durable par la formation et la communication avec les opinions publiques, les décideurs publics et les acteurs.
- L'établissement de partenariats entre secteur public, collectivités locales et acteurs par la contractualisation de leurs rapports sous forme de contrats- programmes
- La promotion des bonnes pratiques du développement durable par la mise en réseau et le partage des savoirs et des expériences entre acteurs du développement durable.
- L'adaptation de l'enseignement aux besoins des économies nationales pour freiner la fuite des cerveaux par l'établissement de liens avec le secteur privé et ses organismes professionnels, le développement de la recherche en coordination avec le secteur privé.
- La gestion économe et efficace des ressources naturelles par une régularisation et une taxation appropriée.
- Le développement d'une compétitivité créatrice au niveau du secteur privé et l'intégration progressive de la petite entreprise familiale informelle dans l'économie, en favorisant leur productivité.
- L'aménagement du territoire pour préserver les sites naturels et les terroirs par l'établissement de schémas directeurs et de réglementations urbaines adéquates.
- La maîtrise de la révolution électronique et numérique au service de l'innovation dans tous les domaines de l'éducation formation, de la santé et de la recherche- développement.
- La culture de l'esprit entrepreneurial et la dynamisation de l'entreprise méditerranéenne pour profiter de la globalisation économique en cours et des révolutions technologiques qui se succèdent rapidement depuis un siècle.
- La réduction de la pauvreté urbaine et rurale, du chômage et de l'exclusion par un renforcement de l'aide publique au développement et des autres flux financiers entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée.
- Le développement de la coopération interméditerranéene pour lutter contre les effets de la désertification et des changements climatiques à l'échelle de la région.
- La mise en œuvre de mécanismes assurant l'égalité de chances par la solidarité sociale et la lutte contre toutes les formes de précarité économique et sociale par des politiques publiques appropriées associant le secteur privé au niveau national et des politiques d'aide et de coopération mieux ciblés entre pays méditerranéens.

Quelques pré-requis seraient nécessaires afin de garantir un minimum d'efficacité à la démarche.
- Volonté de coopérer consciente et délibérée.
- Concertation des efforts sur les domaines où l'organisation au niveau régional a un avantage coopératif.
- Choix de la gamme d'activités la plus étroite compte tenu des ressources disponibles et des exigences du marché.
- Rôle important des Etats mais implication de toutes les parties prenantes du développement durable.
- Cohérence des mécanismes en place avec les objectifs choisis.
- Prise en compte des pressions économiques, sociales et environnementales internes à la région ou venant de l'extérieur.

5. Les moyens de la mise en œuvre

La mise en œuvre requiert d'identifier les institutions à qui incomberait la responsabilité des activités à entreprendre pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

5.1. A l'échelle méditerranéenne : Le PAM, interlocuteur qualifié

Des compétences sont nécessaires pour coordonner efficacement la stratégie de développement durable.

Le PAM serait tout à fait qualifié pour :

* identifier les questions prioritaires ainsi que les parties prenantes à l'échelle de la région.

* promouvoir le renforcement des capacités, les études, le travail participatif, les synergies, la communication, la mise en réseau, la sensibilisation.
* négocier des accords et construire des consensus.
* assurer le suivi et l'évaluation.

La gouvernance en réseau serait un outil innovant qui pourrait s'avérer performant.

S'il revient à des experts d'apporter une aide méthodologique utile pour cerner les axes principaux d'une réflexion stratégique d'ensemble, **c'est fondamentalement aux principaux acteurs économiques et sociaux, dans chacun des pays de la région, de définir une politique et une stratégie méditerranéenne de développement durable, dans un processus de concertation**.

Ils s'appuieront pour ce faire, sur les acteurs supranationaux tels que la CE, la BEI, la Ligue Arabe, les organismes multilatéraux et régionaux de financement tels que le FADES, la BAD, la BID, la BM ainsi que sur les agences spécialisées des Nations Unies.

5.2. A l'échelle nationale : une gouvernance plus adaptée serait nécessaire

Un effort de gouvernance est indispensable pour assurer la transition vers le développement durable des pays.

La capacité d'action collective, aux différents niveaux, ne correspond pas toujours aux exigences de la durabilité du développement en termes d'interdépendance entre les acteurs stratégiques, gouvernementaux, non gouvernementaux, économiques et socio-culturels.

Un long processus de changement à caractère participatif et interactif est nécessaire pour renforcer les valeurs attachées à la durabilité dans le corps social. Son efficacité dépendra du dialogue à entretenir pour obtenir l'adhésion des parties prenantes et l'appui du public.

Les capacités d'action collective sont liées aux arrangements institutionnels existants.

L'exigence institutionnelle est donc primordiale, car des changements institutionnels peuvent promouvoir le développement durable et aboutir à des résultas aussi bien économiques que sociaux.

Le développement durable exige une intégration cohérente des politiques dans les secteurs économique, social et environnemental.

Cela nécessite :

** La définition claire des responsabilités.
** Le renforcement de la cohérence horizontale (au niveau de l'administration centrale).
** La répartition des pouvoirs entre le niveau central et les circonscriptions territoriales
** Des mécanismes novateurs de prise de décisions associant les secteurs publics et privés (chambres de commerce, associations des industriels, des banques, des sociétés d'assurance, chambres d'agriculture, ordre des ingénieurs, des avocats, des médecins, des pharmaciens, ouvriers et employés, unions paysannes) ainsi que les ONGs
** La mise à jour de la législation nationale pour répondre aux obligations régionales et internationales en matière d'environnement.

L'efficacité de la gouvernance dépendra aussi de la capacité des gouvernements à :

- évaluer les externalités et les incidences des règlements sur les plans économique et social.
- corriger les défaillances du marché et de l'action gouvernementale elle-même.
- internaliser les coûts sociaux et environnementaux par des mécanismes financiers à mettre en place, recouvrer le coût des services environnementaux auprès des pollueurs et des bénéficiaires et maîtriser les écotechnologies.
- supprimer les subventions aux effets pervers, imposer une meilleure adéquation des tarifs appliqués aux utilisateurs, et utiliser des mécanismes du marché pour aligner les incitations sur les orientations de la stratégie.

L'efficacité de la gouvernance dépendra enfin, de la capacité à mobiliser les parties prenantes aptes à faire aboutir les transformations en prenant en considération leurs intérêts et leurs relations pour susciter l'émergence de coalitions réformistes dans le monde des affaires, dans le société civile ainsi que parmi les hommes de sciences.

Les collectivités locales ainsi que les médias devraient pouvoir contribuer pour atteindre les objectifs du développement durable.

6. En guise de conclusion

- **Le déficit de développement durable en Méditerranée s'inscrit dans le déclin économique et social** qu'a connu la région lorsque le centre de l'économie mondiale s'est déplacé vers l'espace atlantique.

Par ailleurs, la modernisation des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée durant la colonisation ne s'est pas traduite par un développement économique et social conséquent.

L'**asymétrie des niveaux de développement** et l'**absence de convergence** dans les évolutions économique et sociale entre les deux rives de la Méditerranée que l'on constate aujourd'hui, sont le résultat de cette tendance historique lourde qui ne favorise guère l'intensification des échanges.

Les pays de la rive Sud n'attirent que marginalement les investissements des pays de la rive Nord à l'exception de quelques secteurs tels que l'énergie, le tourisme et le textile.

L'économie de rente, peu adaptée au libre échange, ne favorise guère le dynamisme et la créativité.

Le déclin des agricultures méditerranéennes contribue à un exode rural massif et déstructurant vers les côtes, ce qui ne manque pas de compliquer les problèmes de gestion des ressources et de développement urbain non maîtrisé dans beaucoup de villes côtières.

L'absence de participation de certains acteurs clés de la vie économique et sociale traduit aussi un **déficit de gouvernance** qui empêche le dialogue et la responsabilisation nécessaire pour changer l'état de chose existant.

-Il est donc certain qu'outre la protection de l'environnement dont les enjeux prioritaires se déclinent en termes de **pénurie en eau utilisable**, de **surconsommation en énergie fossile**, **d'impacts territoriaux et environnementaux de la littoralisation**, de **durabilité industrielle des secteurs à avantages compétitifs**, d'**amélioration du cadre de vie urbaine**, de **préservation des terroirs ruraux**, de **rationalisation du tourisme** et de **risques des transports maritimes** deux défis devraient être relevés afin de promouvoir le développement durable :

- La **réduction des asymétries** et des fractures géographiques au niveau tant régional que national.
- La **dynamisation des économies** par l'innovation et la créativité.

Ces deux défis sont liés car la réduction des fractures ne pourra se réaliser sans la dynamisation des économies, laquelle devra être ancrée dans l'objectif global de réduction des inégalités pour devenir possible.

- **Des réformes sont indispensables** pour répondre à ces défis, faciliter et accompagner la mise en œuvre de la stratégie, en intégrant tous les acteurs concernés dans le développement durable.

Ces changements doivent améliorer notablement la gouvernance et aboutir à la mise en place de processus participatifs sur lesquels doit s'appuyer tout effort de concrétisation des politiques de développement durable.

Un **renforcement institutionnel** s'impose pour réussir le processus participatif.

Il concerne :

- La **décentralisation**, car le processus participatif permettant de définir et de mettre en application le développement durable doit partir de la base, les collectivités locales devant organiser et animer le dialogue des acteurs au niveau local.
- La **formation des capacités** de dialogue et de réflexion des acteurs principaux du développement durable car il convient que les organismes représentant les acteurs du secteur privé soient sensibilisés aux buts du dialogue relatif au développement durable, et qu'ils disposent des moyens d'étude pour y participer valablement.
- La mise en place de **formules nouvelles de coopération internationale** tenant compte de la nécessité d'impliquer les collectivités locales et les autres grands acteurs économiques, sociaux et culturels pour leur permettre de jouer leur rôle dans le processus du développement durable.

- L'**identification des acteurs clés** du développement durable et l'acceptation du rôle et des responsabilités qui incombent à chacun d'eux nécessitent leur prise de conscience.
  Les organismes représentants les acteurs du secteur privé en particulier doivent s'impliquer davantage dans les processus participatifs visant à améliorer les conditions du développement et la prospérité générale en s'insérant plus dans le tissu institutionnel existant.
  L'importance de la **transparence** est à cultiver tant au sein des organismes du secteur public que des entités du secteur privé lesquelles restent très marquées par une « culture du secret » préjudiciable à un dialogue fructueux avec les autres composantes de la société civile, en l'absence d'une éthique des affaires en termes de responsabilité sociale et de préservation de l'environnement.
  Les institutions éducatives et universitaires constituent un acteur important apte à promouvoir la création d'activités économiques nouvelles socialement et environnementalement utiles.
  De même, l'on ne saurait omettre la communauté des émigrés compte tenu de leur nombre et des liens étroits qu'ils continuent d'entretenir avec leurs pays d'origine.

Menées à leurs termes et aux niveaux qui sont les leurs, les changements à initier devraient aboutir à la fois à une conscientisation et une mobilisation des acteurs et donc à une dynamisation des économies par un renversement de la tendance historique au déclin ainsi qu'à la mise en place de réformes visant à traiter les causes systémiques des situations de gaspillage et de manque de gouvernance et à la multiplication des actions efficaces de développement durable.

ANNEXE VII

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES ACTIVITÉS ET LES PERSPECTIVES DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avril 2003

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Mandat de l'équipe spéciale	1
La CMDD dans le contexte de l'après-Sommet mondial sur le développement durable	2
Propositions pour l'avenir	3
Le mandat de la Commission après Johannesburg	3
Domaines d'intervention	4
Parties prenantes/Liens	4
Suite donnée aux recommandations de la Commission	4
Composition/Participation des divers acteurs	5
Coordination intersessions	7
Programme d'action	8
Orientation/Direction	9
Participation accrue des principaux groupes	9
Action des organismes nationaux de contrepartie	9
Questions déjà abordées	9
Processus post-recommandations	9
Groupes de travail thématiques	10
Experts de l'extérieur	11
Réunions	11
Moyens de financement	12
Partenariats	12
Amélioration des arrangements institutionnels	13
Coopération/Coordination	14
Plateforme interorganisations sur le développement durable en Méditerranée	15
Visibilité/Communication	17
Relation entre les arrangements proposés et les arrangements actuels	18
Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/MEDU)	18
Centres d'activités régionales	19
Conclusion	20
Étape suivante	21
Appendices	
I. Questions prioritaires en Méditerranée découlant de processus mondiaux ou régionaux	23
II. Projet indicatif d'un programme de travail futur pour la CMDD	27
III. Partenariats pour un développement durable dans le contexte de la Méditerranée	31
IV. Principes directeurs applicables aux partenariats pour un développement durable	33
V. Renforcement de la CMDD grâce à la constitution d'un secrétariat spécial pleinement opérationnel à temps complet	35
VI. Organes qui s'occupent du développement durable en Méditerranée	39
Résumé: Éléments essentiels du rapport de l'équipe spéciale chargée d'évaluer les activités et les perspectives de la CMDD adopté par la Commission	42

ANNEXE VII

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE[1] CHARGÉE D'ÉVALUER LES ACTIVITÉS ET LES PERSPECTIVES DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Au cours des quelques dernières années, différentes questions touchant la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), par exemple ses méthodes de travail, la qualité et l'utilité des résultats de ses activités, la mise en oeuvre et le suivi des recommandations formulées, la composition et la participation à ses travaux, etc., ont été soulevées et discutées à plusieurs occasions, soit lors des sessions de la CMDD, soit lors des réunions des Parties contractantes.

MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE

Les discussions susmentionnées ont débouché sur un rapport d'évaluation des activités et des perspectives de la CMDD qui a été discuté à la septième session de la Commission, à Antalya, qui contenait une évaluation approfondie des activités de la CMDD et qui expliquait et justifiait les améliorations et modifications à apporter à ses activités et les moyens supplémentaires à mettre à sa disposition, et la Commission a formulé des recommandations appropriées à ce sujet.

Sur cette base, ainsi que sur la base de plusieurs décisions issues du processus parallèle du suivi des recommandations ainsi que d'une contribution des principaux groupes représentés à la CMDD, il a également été décidé, à Antalya, de constituer l'équipe spéciale pour examiner comment la CMDD pourrait être renforcée et son action recentrée à la lumière de la Conférence de Johannesburg.

L'équipe spéciale s'est réunie à deux reprises à Barcelone le 15 octobre 2002 et les 3 et 4 avril 2003. En se fondant pour une large part sur les discussions susmentionnées ainsi que sur les observations formulées par le Comité directeur de la CMDD lors de sa réunion de Calvia, les 21 et 22 novembre 2002, l'équipe spéciale soumet le présent rapport à l'examen et à l'approbation de la CMDD à sa huitième session en vue de le soumettre par la suite à l'approbation de la Treizième réunion des Parties contractantes.

Le rapport est inspiré des préoccupations de caractère général découlant des recommandations formulées à Antalya tendant à assurer:

- une meilleure efficacité
- des performances améliorées
- des ressources accrues
- une coopération plus étroite entre les partenaires
- une participation plus efficace
- des propositions plus stratégiques
- l'identification des mesures à prendre pour mettre en oeuvre les recommandations.

---

[1] *MEMBRES DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE: Victor Escobar, co-président (Espagne), Nicos Georgiades (Chypre), Magdi Ibrahim (ENDA Maghreb), Aldo Iacomelli, co-président (Italie), Patrick Van Klaveren (Monaco), Joan Parpal Marfà (MedCités), Khalil Attia (Tunisie), Nouri Soussi (Tunisie), Adrian Vecino Varela (Espagne), Guzin Arat (Turquie). SECRÉTARIAT: Arab Hoballah (UNEP/MAP), Guillaume Benoit (CAR/PB), Ivica Trumbic (CAR/PAP), Victor Macia et Esther Monfa (CAR/PP)*

LA CMDD DANS LE CONTEXTE DE L'APRÈS-SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CMDD est une instance régionale de dialogue et un cadre de définition d'une orientation et d'une perspective régionales. Sa composition, son pluralisme et son approche participative donnent à la Commission un caractère distinctif en tant qu'organe de référence dans la région en vue de la promotion du développement durable. Jusqu'à présent, toutefois, elle n'a pas été utilisée comme il convient par les nombreux organes et partenaires qui opèrent dans la région méditerranéenne dans le domaine du développement durable en général par suite, en partie, de l'"enclavage" de la Commission à l'intérieur de la structure du PAM.

Cet état de choses doit changer, la CMDD demeurant plus utile que jamais à l'ère de l'après-Sommet mondial sur le développement durable. Les trois principaux résultats du Sommet (déclaration politique, plan de mise en oeuvre, initiatives de partenariat) témoignent de la sagesse qu'a reflétée la création de la Commission, il y a huit ans.

L'engagement général reflété dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable vise la *responsabilité collective* mondiale de promouvoir et de consolider les piliers interdépendants et se renforçant mutuellement du développement durable aux échelons local, national, régional et mondial.

À ce jour, la CMDD a abordé deux des quatre objectifs généraux de la Déclaration (*éradication de la pauvreté, transformation des structures de consommation et de production, protection et gestion de la base de ressources naturelles, mondialisation)* mais les quatre sont au premier plan des préoccupations de la société civile de la région méditerranéenne.

En outre, la Déclaration préconise un *engagement réel au service du développement durable* et met en relief la nécessité de créer des *alliances et des groupes régionaux plus solides* caractérisés par une large participation et des partenariats stables, *le tout devant résulter* d'un processus d'inclusion auquel *participent tous les principaux groupes et gouvernements*.

Si l'on examine de plus près le plan de mise en oeuvre, la pertinence de l'action de la CMDD apparaît clairement, mais l'on constate simultanément qu'il faut réorienter sa vision vers les autres piliers du développement durable (développement économique et social) également dans le contexte de l'élaboration et de l'adoption de son nouveau programme d'action, comme cela sera proposé plus loin. À ce propos, il y a lieu de mettre en relief les questions ci-après dans les rapports qu'elles ont ou qu'elles devraient avoir avec les efforts entrepris dans la région de la Méditerranée et les activités du PAM et de la CMDD:

- *éradication de la pauvreté* (par exemple programmes nationaux de développement durable*)*
- *transformation des schémas non viables de consommation et de production* (par exemples programmes directeurs sur dix ans à l'appui des initiatives régionales et nationales tendant à accélérer la transition vers des schémas de consommation et de production durables et augmentation substantielle de la proportion que représentent par rapport au total les sources d'énergie renouvelables)
- *protection et gestion de la base de ressources naturelles* (par exemple gestion intégrée des ressources hydrauliques; approche fondée sur les écosystèmes; gestion rationnelle des pêches; gestion intégrée des zones côtières et des océans; protection des zones marines et côtières; prévention et lutte contre la désertification; développement durable du tourisme)

- *développement durable à l'ère de la mondialisation* (par exemple renforcement des accords régionaux de commerce et de coopération)
- *développement durable des petits États insulaires en développement* (par exemple gestion des zones côtières, indices de vulnérabilité)
- *développement durable en Afrique* (par exemple appui financier et technique aux efforts déployés par l'Afrique pour mettre en oeuvre au plan national la Convention pour la lutte contre la désertification)
- *moyens d'exécution* (complémentarité du système commercial multilatéral et des accords environnementaux multilatéraux; prise de décisions sur des bases scientifiques et réaffirmation de l'approche de précaution; éducation en vue d'un développement durable)
- *cadre institutionnel de développement durable* (renforcement du cadre institutionnel du développement durable au plan international; resserrement de la coopération entre le PNUE et les autres organismes et institutions des Nations Unies; mise en oeuvre active, aux échelons régional et sous-régional, d'Action 21 et des décisions du Sommet grâce à une intégration judicieuse des dimensions du développement durable aux activités des organes régionaux, sous-régionaux et autres; mobilisation d'une assistance technique et financière; fourniture d'un financement adéquat pour la mise en oeuvre de programmes et de projets de développement durable convenus aux plans régional et sous-régional).

Enfin, il y a les centaines d'*initiatives* de partenariats dans les principaux secteurs prioritaires que sont les ressources hydrauliques et l'assainissement; l'énergie (efficience énergétique, sources d'énergie renouvelables, subventions); la santé (produits chimiques, pollution atmosphérique); l'agriculture (désertification); la diversité biologique (forêts, aires protégées); ainsi que dans les domaines intersectoriels (accès aux marchés, consommation/production, gouvernance d'entreprises) qui offrent des occasions nouvelles non seulement à la CMDD mais aussi aux Parties contractantes ainsi qu'au PAM et à ses organes.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Afin d'aider la CMDD à devenir plus utile et plus efficace à l'ère de l'après-Sommet mondial, l'équipe spéciale invite les membres de la Commission à adopter les recommandations ci-après, qui devraient guider ses travaux au moins pendant la première décennie du nouveau Millénaire.

Le mandat de la Commission après Johannesburg

La CMDD devrait rester intégrée au PAM. Étant donné cependant ses fonctions, son mandat et sa composition, la CMDD ne doit pas et ne peut pas être considérée simplement comme un organe de représentation des Parties contractantes, mais plutôt comme un organe ayant pour vocation de servir tous les partenaires associés au processus de développement durable en Méditerranée, y compris d'autres organisations intergouvernementales. Ainsi, le mandat renouvelé de la Commission devrait tendre à promouvoir ce rôle plus large et à faire en sorte que les autres partenaires:

- soient convaincus de la crédibilité de la Commission;
- considèrent réellement que la Commission peut les aider à s'acquitter de leur propre mandat;
- être assurés d'être "propriétaires" de la Commission.

Il faudrait voir dans la CMDD pas seulement un organe consultatif mais plutôt un groupe de réflexion ou une instance délibérante de haut niveau chargée d'identifier, d'évaluer et d'examiner les principaux problèmes environnementaux, économiques et sociaux qui se posent dans la région, d'y réfléchir, d'échanger des vues et de donner des avis multidimensionnels sur les questions stratégiques, l'objectif ultime étant de promouvoir l'intégration si ardemment souhaitée.

Domaines d'intervention

La Commission devrait concentrer ses efforts sur les questions ci-après, qui sont liées aux priorités méditerranéennes:

- intégration des préoccupations environnementales aux aspects sociaux et économiques du développement;
- institutionnalisation et définition du processus de développement durable;
- sensibilisation et rôle d'orientation et de direction concernant des aspects concrets du développement durable et en particulier l'adaptation aux circonstances locales des approches et des propositions régionales.

Parties prenantes/Liens

Les avis de la CMDD devraient s'adresser au large public que constituent les institutions internationales et régionales et les gouvernements nationaux ainsi qu'aux organes relevant du PAM, aux institutions régionales de la société civile et au grand public.

La Commission devrait agir à la demande directe de toutes les institutions du PAM ainsi que d'institutions internationales et régionales et prendre l'initiative d'appeler l'attention de l'un quelconque de ces organes sur la nécessité et l'utilité de la consulter au sujet de toute question pertinente.

Suite donnée aux recommandations de la Commission

Les préoccupations suscitées par l'absence réelle de suivi et de mise en oeuvre de conclusions et recommandations de la Commission ont été évoquées dans le contexte d'un processus parallèle et ont débouché sur une série de recommandations qui ont déjà été approuvées par les Parties contractantes et qu'il importe de mettre en oeuvre activement.

Ce type de suivi, c'est-à-dire la mise en oeuvre des recommandations de la Commission, ne relève pas de la responsabilité de la CMDD. La responsabilité à cet égard, c'est-à-dire les mesures à prendre à cette fin, doit relever de tous les acteurs et institutions intéressés. Il va de soi que la responsabilité majeure à cet égard incombera aux gouvernements mais les responsabilités de la société civile sont tout aussi importantes.

La responsabilité en ce qui concerne la suite à donner aux recommandations de la Commission devrait être confiée principalement à l'Unité de coordination du PAM (MEDU), laquelle devrait être habilitée, en ayant recours aux services du Secrétariat de la Commission,[2] à:

- intégrer au programme du PAM les recommandations déjà approuvées par les Parties contractantes à Monaco en vue d'améliorer la communication, de préparer des plans nationaux, de promouvoir des projets de jumelage et d'utiliser d'autres instruments et moyens d'exécution;

[2] Dans l'ensemble du rapport, l'expression "Secrétariat de la CMDD" est utilisée librement pour désigner aussi bien les arrangements actuels ou les futurs arrangements, comme proposé dans le rapport.

- prendre des initiatives et utiliser les circuits existants pour diffuser des informations sur les activités de la CMDD; à promouvoir des accords volontaires ou bilatéraux pour la mise en oeuvre d'une proposition; et à entreprendre des activités pilotes;
- définir les mesures concrètes que les Parties contractantes devraient adopter pour améliorer la communication et la diffusion des recommandations et des propositions d'action de la CMDD parmi les acteurs concernés des secteurs public et privé nationaux et locaux ainsi que parmi les principaux groupes de la société;
- donner des avis sur le contenu des plans nationaux qui doivent être préparés en vue de la mise en oeuvre et du suivi des recommandations ou de leur intégration aux stratégies nationales de développement durable;
- préparer des principes directeurs spécifiques en vue de la mise en oeuvre et du suivi des recommandations formulées par la CMDD à propos chacune des séries thématiques de la Commission, y compris, lorsque cela sera possible et approprié, en ce qui concerne les ressources humaines, techniques et financières requises;
- aider les Parties contractantes et les partenaires à diffuser l'information parmi tous les acteurs intéressés à tous les niveaux, à l'intérieur des États et au-delà, ainsi qu'à mettre en oeuvre les recommandations de la CMDD.

Les principaux groupes devraient également s'engager à diffuser les résultats et à faire le nécessaire pour qu'il y soit donné suite et il faudrait les aider à préparer des brochures pour diffuser l'information aux échelons national et régional.

Les points focaux nationaux (PFN) du PAM et les États membres de la CMDD devraient assumer la responsabilité conjointe, en consultation et en coordination, de diffuser l'information au plan national, de rendre compte des efforts déployés à cette fin, de promouvoir la mise en oeuvre des recommandations formulées et, d'une façon générale, de prendre des initiatives pour promouvoir la mise en oeuvre du suivi au plan national. En particulier, aucun effort ne doit être négligé pour impliquer dans ce processus les ministères autres que le Ministère de l'environnement, spécialement ceux qui sont investis de responsabilités en matière de développement durable.

La Commission devra périodiquement réserver du temps pour être informée de l'évaluation de la situation et passer celle-ci en revue, mais il ne faudrait pas la surcharger en lui demandant, en fait, de suivre directement les progrès accomplis sur la voie de l'application de ses recommandations. Si l'on veut que la CMDD puisse s'acquitter de cette tâche, on pourrait envisager les mesures ci-après:

- le Secrétariat de la CMDD demanderait de brefs rapports aux gouvernements et aux autres acteurs sur les progrès accomplis;
- le Secrétariat de la CMDD préparerait un formulaire type pour les rapports concernant non seulement les questions découlant directement de l'application de la Convention et de son Protocole mais aussi d'autres questions liées aux résolutions et recommandations adoptées afin de regrouper les rapports sur les aspects juridiques et non juridiques du PAM;
- le Secrétariat évaluerait la mise en oeuvre et le suivi des recommandations de la CMDD à intervalles de trois à cinq ans et en rendrait compte aux sessions de la CMDD et aux réunions des Parties contractantes;
- des groupes de travail ou groupes ad hoc sélectionnés pourraient être autorisés à se réunir de temps à autre pour évaluer les résultats du suivi périodique de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission.

Composition/Participation des divers acteurs

La composition de la Commission constitue son principal atout et toutes les modifications éventuelles devraient préserver son ouverture, son autonomie et son caractère consultatif et représentatif que lui procurent des membres qui sont des experts bien informés des divers secteurs et de la société civile en général.

La CMDD devrait continuer de compter 36 membres, 21 sièges étant réservés aux Parties contractantes et 15 étant alloués au secteur non gouvernemental, avec cependant une plus grande souplesse dans l'allocation des sièges. L'objectif général pourrait être d'allouer 5 sièges pour les autorités locales et régionales, l'industrie et le milieu des affaires et les associations pour la protection de l'environnement et la défense des consommateurs. La combinaison pourrait cependant fluctuer selon l'intérêt manifesté et les compétences des candidats proposés. Il ne devrait y avoir à aucun moment plus de 6 ou moins de 2 représentants de l'un quelconque des secteurs susmentionnés.

Trois autres sièges au maximum pourraient être alloués aux organisations intergouvernementales et/ou à des professionnels réputés provenant de tout secteur, gouvernemental ou non, des milieux universitaires ou d'associations professionnelles. Le Secrétariat pourrait en outre être habilité à inviter à chaque session, en tant que membres ad hoc, deux ou trois personnes dotées de compétences spéciales concernant une question inscrite à l'ordre du jour d'une réunion.

Bien que le caractère informel de la Commission et la diversité de la représentation en son sein ne permettent pas d'adopter des critères spécifiques pour la sélection ou la désignation de ses membres, il faudrait à tout le moins suivre les lignes directrices ci-après:

- Les membres de la Commission devraient siéger à titre personnel comme experts et non en qualité de représentants d'une institution quelconque, bien que l'on ne puisse pas méconnaître le fait qu'ils seraient désignés par des institutions des États membres et en particulier qu'il leur serait difficile d'agir à double titre.
- Les États membres de la CMDD devraient être représentés à ses sessions par des personnalités de haut calibre de secteurs comme l'environnement, le développement durable, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, de ministères, départements, institutions, commissions ou structures équivalentes; les représentants devraient être disposés à agir en tant qu'experts impartiaux sans nécessairement promouvoir la position de leur gouvernement et être résolus à promouvoir les objectifs du développement durable et les activités de la CMDD.
- Les membres de la CMDD devraient continuer de comprendre des représentants d'ONG s'occupant de l'environnement et du développement, d'autorités locales et d'acteurs socio-économiques, mais il faudrait élargir la base de sélection (par exemple aux syndicats, aux fédérations de professions libérales, aux groupes de consommateurs, aux femmes, aux jeunes, etc.).
- Les membres proposés par des partenaires non gouvernementaux devraient reconnaître qu'ils ont l'obligation de consulter leurs collègues au sujet de toute question spécifique.
- Les candidatures proposées devraient être non pas des institutions ou organisations mais plutôt des personnalités réputées dans leurs domaines d'activités respectifs, compte tenu des possibilités qu'elles ont et du temps dont elles disposent pour participer efficacement aux travaux de la Commission.
- Aucun effort ne devrait être négligé pour attirer des membres de grands réseaux industriels ou de grandes chambres de commerce.

- Tous les membres de la Commission doivent pouvoir faire l'apport d'une compétence spécifique dans les domaines de l'environnement et du développement durable.
- Tous les membres devraient prendre l'engagement de mener de larges consultations au plan national sur les questions examinées par la Commission et devraient être tenus de diffuser largement les décisions de la Commission; cela est particulièrement important pour les représentants des États qui viennent d'un Ministère de l'environnement ayant un mandat assez limité, qui devraient faire tous les efforts possibles pour mobiliser le concours d'autres ministères aussi, particulièrement pour les questions importantes dont traite la CMDD et qui ne relèvent pas du domaine de compétence d'un membre déterminé.

Il faudrait convenir d'une procédure simple, de préférence non répétitive, pour le renouvellement des membres de la Commission, par exemple en adoptant un mandat de trois ans pour les membres non gouvernementaux, avec la possibilité d'une reconduction du mandat dans des cas exceptionnels justifiée uniquement par le programme de travail de la Commission.

Les candidatures proposées par le secteur non gouvernemental devraient être adressées directement à l'Unité MEDU mais les points focaux nationaux du PAM et les États membres de la CMDD devraient en être tenus informés et avoir le droit d'exprimer une opinion au sujet de leurs ressortissants.

Les groupes devraient avoir toute latitude de proposer des candidatures par l'entremise de leurs fédérations et réseaux.

Les anciens membres de la CMDD devraient être associés de façon sélective aux échanges d'informations, aux consultations et aux activités volontaires.

Le Secrétariat de la CMDD ainsi que tout point focal national du PAM, membre de la CMDD ou membre de la Plateforme interorganisations (voir plus loin) pourrait identifier les candidats appropriés.

L'Unité MEDU devrait tenir compte des propositions évaluées par le Secrétariat, ajouter à la liste ses propres candidats, solliciter l'avis du Comité intersessions en exercice, prendre la décision finale et informer tous les organes du PAM et autres organes méditerranéens en conséquence.

Coordination intersessions

La pratique selon laquelle le pays hôte de la prochaine session et le Président de la réunion des Parties contractantes devraient être représentés au Comité directeur de la CMDD (ou au comité intérimaire proposé ci-après) n'est pas réellement nécessaire et devrait être supprimée.

Eu égard aux méthodes de travail de la Commission, l'actuel Comité directeur de plusieurs membres n'apparaît pas nécessaire. En revanche, les questions intersessions ne peuvent pas être toutes confiées au Secrétariat de la Commission.

Un comité intérimaire de trois membres, composé du Président et des deux Vice-Présidents, de la session venant de s'achever, pourrait rester en fonctions pendant la période intersessions pour prendre des décisions, assurer la liaison et donner des avis au Secrétariat au sujet des questions importantes qui peuvent surgir, et par exemple:

- les situations à propos desquelles les règles du PNUE, du PAM et de la CMDD ne contiennent aucune indication;
- les questions soumises aux Parties contractantes à propos desquelles le Secrétariat doit préparer des documents qui n'ont pas été approuvés par la CMDD;
- les demandes d'avis présentées au Secrétariat par un groupe de travail;
- les avis donnés à l'Unité MEDU sur la sélection finale des membres de la CMDD;
- le projet d'ordre du jour d'une réunion proposée par le Secrétariat;
- la consultation des présidents des groupes de travail intéressés touchant l'avancement des travaux intersessions, les difficultés spécifiques rencontrées et les moyens pouvant être utilisés pour les résoudre;
- (le cas échéant) la participation, par l'entremise du Président, à la réunion des Parties contractantes au sujet des questions liées à des rapports factuels, les difficultés rencontrées et les propositions de solutions, les aspects d'un programme de travail à long terme exigeant une coordination et la présentation de rapports sur l'avancement des travaux intersessions;
- la convocation d'une session extraordinaire de la Commission.

Programme d'action

La Commission devrait adopter un programme de travail pour la période 2005-2015. Ce programme devrait être fondé sur le plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable, les résultats de la Conférence euroméditerranéenne des Ministres de l'environnement qui a eu lieu à Athènes en juillet 2002, la Stratégie méditerranéenne de développement durable et les autres initiatives changeantes prises dans le contexte de la situation méditerranéenne. Les priorités adoptées dans le cadre de ces initiatives sont résumées à l'appendice I pour faciliter la prise de décisions sur les questions à aborder en priorité.

Le programme de travail définira la vocation et le mandat de la CMDD et éliminera par conséquent le problème lié aux changements constants d'orientation, d'emphase et d'approche entraînés par les initiatives ponctuelles de certains de ses membres.

Le programme de travail devrait être adopté par la Commission à sa session de 2004 une fois qu'il aura été élaboré par l'Unité MEDU en consultation avec les points focaux nationaux, les centres d'activités régionales et les autres acteurs intéressés de la région méditerranéenne. Indépendamment des questions sectorielles prioritaires (appendice I), le programme de travail pourrait être axé sur les questions intersectorielles ci-après:

- intégration de l'environnement aux politiques sectorielles;
- institutionnalisation des principes de responsabilité conjointe, de précaution et de prudence;
- renforcement de la participation du public à la prise de décisions.

Les concepts généraux ci-après pourraient guider le processus de formulation du programme:

- Tous les secteurs du PAM, y compris ceux qui sont solidement établis, comme la pollution et les aires protégées, devraient reconsidérer leurs mandats et leurs activités de manière à contribuer à orienter l'action du PAM vers les aspects plus généraux du développement durable.
- Les thèmes à examiner qui sont trop larges et trop abstraits et qui exigent la réalisation d'études comparatives longues et coûteuses ou des recherches nouvelles devraient être évités.

- Les questions devraient être sélectionnées en fonction de leur importance;
- Les questions déjà examinées pourraient être reconsidérées soit pour achever leur analyse, soit pour élaborer de nouvelles propositions à la lumière des considérations d'actualité.
- Le programme de travail devrait comporter des calendriers, des estimations de coûts et une indication des sources de financement.
- Les questions à inscrire au programme de travail devraient être celles qui ont un caractère régional mais aussi celles qui présentent un vaste intérêt local.
- Il faudra assurer la coordination voulue avec les questions examinées par la CMDD dans les domaines où les deux processus sont pertinents.

D'autres lignes directrices concernant le programme sont suggérées à l'appendice II.

En attendant l'adoption de son programme de travail, la CMDD, à sa session de 2003, devrait prendre des décisions intérimaires sur les activités à mener pendant la période 2003- 2004.

Orientation/Direction

Le Coordonnateur du PAM devrait assumer la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble du processus porte sur les aspects de principe et les aspects stratégiques des questions à examiner pour prévenir toute tendance à une technicité et à une spécialisation excessive. En cas de besoin, il solliciterait l'assistance du Comité intersessions.

Participation accrue des principaux groupes

Il importe d'identifier les raisons qui font obstacle à une participation efficace et active des autorités locales et des acteurs socio-économiques, sans doute en adressant un questionnaire approprié aux membres actuels et aux anciens membres de la Commission. Les faiblesses ainsi identifiées devront alors être rectifiées pour permettre à tous les groupes d'exploiter les possibilités qu'offre l'existence de la CMDD et de contribuer à résoudre les problèmes qui se posent à elle.

Les membres de la Commission devraient être encouragés à agir de manière assez informelle de façon à estomper progressivement la distinction faite entre les membres des divers groupes. L'on pourrait à cette fin, par exemple, simplifier les procédures, déléguer des tâches de caractère plus fondamental aux membres de la Commission autres que les États, les encourager à rehausser la visibilité de leur participation, etc.

Action des organismes nationaux de contrepartie

Il conviendrait de resserrer les liens entre la CMDD et la structure du PAM, d'une part, et les commissions nationales du développement durable, de l'autre.

Il faudrait continuellement faire pression sur les membres de la Commission (pas seulement les États mais aussi les autorités locales et les principaux acteurs socio-économiques) pour qu'ils préparent des stratégies appropriées de développement durable.

Il faudrait organiser des ateliers régionaux et thématiques afin de promouvoir une prise de conscience au plan national.

Une assistance pourrait être fournie aux États membres de la Commission pour les aider à organiser des séminaires nationaux de sensibilisation.

Questions déjà abordées

Les recommandations déjà formulées et adoptées pourraient être ??revues en ??vue de les adapter et de les institutionnaliser à la lumière des circonstances sous-régionales et/ou nationales et locales par le biais des structures du PAM.

Processus post-recommandations

Les conclusions, suggestions et recommandations de la CMDD ne devraient pas simplement faire l'objet d'une approbation formelle de la part des Parties contractantes, auxquelles incombe la responsabilité majeure de leur mise en oeuvre.

En tout état de cause, les propositions ne devront pas toutes être soumises aux Parties contractantes ou approuvées par celles-ci.

La CMDD devra identifier les organes spécifiques auxquels s'adressent ces recommandations.

Tous les membres de la CMDD proposés par les principaux groupes devraient prendre l'engagement de diffuser les recommandations et propositions formulées parmi les groupes qui ont avancé leur candidature.

Les recommandations de la CMDD ne devraient pas être soumises aux réunions des points focaux nationaux du PAM pour approbation mais seulement pour information et suivi.

Le Secrétariat de la CMDD et les autres organes du PAM devraient, en ayant recours à des ressources de l'extérieur si besoin est, développer les recommandations stratégiques pour les expliciter et les renforcer au moyen de lignes directrices détaillées.

Les résultats des travaux de la CMDD devraient revêtir la forme de manuels, de lignes directrices, d'autres types de publications, de séminaires, d'ateliers, etc., concernant la région méditerranéenne dans son ensemble, des groupes de pays ou des problèmes propres à tel ou tel pays et donnant des avis concrets (par exemple moyens spécifiques, technologies, arrangements institutionnels) de résoudre les problèmes recensés. Ces textes ne seraient pas préparés par la CMDD, et il faudrait utiliser plutôt les ressources de l'Unité MEDU, y compris le Secrétariat de la CMDD, les CAR, les Parties contractantes et les autres acteurs.

Groupes de travail thématiques

Il faudrait conserver la pratique consistant à constituer des groupes de travail thématiques dotés de responsables de tâches et de centres d'appui, mais cette méthode ne doit pas nécessairement être suivie dans tous les cas. Il faudra ménager une flexibilité suffisante pour pouvoir adapter les approches.

Chaque groupe principal serait doté d'un responsable de tâche/coordonnateur et un rapporteur et appuyé par un CAR ou un autre organe intergouvernemental ou d'appui qui fournirait également le soutien scientifique nécessaire au groupe.

Les groupes de travail seraient autorisés à suivre différentes démarches, selon la question à l'examen, la personnalité de leurs dirigeants, leur engagement, l'appui qu'ils

recevront des éléments intéressés du PAM ou d'autres organismes ainsi que les fonds disponibles.

Pour faire en sorte que les membres des groupes et la CMDD aient davantage conscience d'être "propriétaires" des résultats, la planification de leurs activités et leur travail ne devraient pas reposer dans une trop large mesure que sur les CAR, le responsable de tâche ou un expert de l'extérieur. Il faudrait d'emblée assurer une participation et une contribution entières de tous les membres du groupe.

Les activités des groupes de travail ne devraient pas se poursuivre plus longtemps que nécessaire (12-18 mois).

Une nouvelle approche qui pourrait être suivie consisterait à utiliser un système plus structuré caractérisé par les éléments suivants:

- il pourrait être créé des groupes de travail permanents composés exclusivement de membres de la CMDD, qui s'occuperaient de thèmes de caractère plus général qui seraient définis d'un commun accord;
- des groupes ad hoc pourraient être constitués dans les cas où l'on ne peut pas se permettre le luxe de consacrer beaucoup de temps à une question ou entreprendre une analyse complète sur une question non couverte par un groupe permanent;
- les activités des groupes de travail ad hoc seraient considérées comme achevées avec l'adoption des recommandations proposées;
- les groupes de travail permanents s'occuperaient des grandes questions particulièrement importantes pour la Méditerranée qui doivent faire l'objet d'une attention constante; ces groupes pourraient être chargés de grandes questions intersectorielles pour pouvoir centrer l'attention des membres, renforcer leur participation, donner l'occasion d'efforts de suivi plus systématiques et permettre une intervention rapide lorsque celle-ci est demandée; en outre, les groupes pourraient examiner toute question liée à leur principal thème d'activités.

Experts de l'extérieur

Les experts de l'extérieur ne devraient pas participer plus que de besoin aux travaux de la Commission.

Il faudrait mobiliser de nouveaux acteurs, comme les organisations internationales ou d'éminents experts méditerranéens pour l'examen de questions à propos desquelles le PAM ne dispose pas des compétences requises.

Il existe également en Méditerranée, indépendamment du PAM, d'autres centres qui s'occupent de questions en rapport avec ce dernier, et il faudrait qu'ils participent comme il convient aux activités.

L'Unité MEDU, y compris le Secrétariat de la CMDD et les CAR, ainsi que les autres partenaires de la région méditerranéenne, devraient également identifier les experts les plus réputés concernant le thème à l'examen.

Réunions

Les réunions plénières devraient être conçues comme des "remue-méninges" et des sessions interactives entre experts dont la mission est de faire librement l'apport de leurs idées, commentaires et suggestions.

Les rapports des réunions devraient mentionner spécifiquement les membres étant intervenus et ayant contribué à la discussion. Le débat devrait revêtir la forme d'un dialogue structuré entre les membres visant non pas à parvenir à un consensus mais plutôt à identifier les préoccupations, problèmes ou suggestions les plus largement acceptés.

Pour chaque point, un membre, de préférence un rapporteur ou un spécialiste du PAM, devrait assumer la responsabilité de faire un exposé général de la question afin de lancer la discussion.

Les rapporteurs des groupes présenteraient leurs évaluations sous forme de document de travail à examiner.

L'organisation de sessions informelles pendant les réunions de la CMDD (mais pas parallèlement aux réunions plénières) devrait être une méthode plus systématiquement appliquée afin que la réunion plénière puisse faire fond sur les résultats d'un examen approfondi des questions.

La Commission devrait se réunir en session ordinaire une fois par an. Les sessions ne devraient pas durer plus de trois jours. Les questions à débattre à un moment déterminé devraient être limitées. Les textes à discuter devraient être distribués deux mois à l'avance.

La pratique consistant à organiser des réunions dans divers pays devrait être maintenue, mais les propositions d'accueillir les réunions de la Commission devraient s'accompagner d'un engagement réel du pays hôte de ne négliger aucun effort pour assurer la visibilité voulue à la CMDD et à ses sessions en mettant en relief ce qui a été réalisé dans le pays grâce à la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD et en appuyant la session au moyen d'une contribution financière substantielle.

S'il ne peut pas être envisagé d'autres formules réalistes comme celles qui sont exposées ci-dessus, les sessions devraient se tenir à Athènes, où leur service peut être mieux assuré grâce aux ressources de l'Unité MEDU, ou dans la localité où opérera le Secrétariat de la Commission si celui-ci devient réalité.

Moyens de financement

À l'ère post-Johannesburg et compte tenu des résultats de la Conférence ministérielle d'Athènes, il serait bon que l'Unité MEDU entreprenne un effort concerté pour identifier les sources et moyens de garantir un financement plus stable et plus spécifique pour le fonctionnement de la CMDD et des centres qui lui fournissent un appui.

Le budget du PAM devrait comporter une ligne budgétaire distincte pour la Commission, y compris toutes les activités de l'Unité MEDU et des CAR qui sont directement ou indirectement liées aux activités de la Commission et au développement durable.

Il faudra revoir les priorités établies conformément à la Convention et au PAM à la lumière des résultats du Sommet mondial sur le développement durable ainsi que des dernières orientations de la nouvelle Stratégie du développement durable dans la Méditerranée, et les fonds alloués aux activités liées à la CMDD et au développement durable devront être accrus comme il convient.

En leur qualité de centres d'appui, et en étroite coopération avec le Secrétariat de la CMDD et les responsables de tâche, les CAR devront mobiliser les ressources humaines et

financières et les compétences additionnelles nécessaires pour les activités de la CMDD qu'ils appuient.

Afin de mettre en oeuvre les recommandations approuvées, l'Unité MEDU, le Secrétariat de la CMDD et les CAR devront être encouragés à mobiliser des fonds d'autres sources aussi.

Tout ce qui précède met en relief la nécessité d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du PAM), en tant qu'élément indispensable des autres stratégies élaborées sous les auspices du PAM. Il faudrait par conséquent, à cette fin, confier à l'Unité MEDU le mandat approprié.

Partenariats

La CMDD se trouve particulièrement bien placée pour consolider en Méditerranée la dimension régionale de Johannesburg.

Aucun effort ne doit être négligé pour établir un lien avec les engagements pris et les initiatives de mise en oeuvre annoncées à Johannesburg ou depuis lors qui revêtent un intérêt particulier pour la Méditerranée ou dans le cas desquels les travaux déjà réalisés et l'expérience acquise peuvent être mis à profit grâce à une participation des institutions méditerranéennes. Une liste indicative de telles initiatives du type II figure à l'appendice III.

En outre la Commission devrait encourager vivement ses membres à promouvoir d'autres initiatives pour encourager la création de partenariats entre les pays et acteurs méditerranéens, resserrer la coopération régionale, rationaliser les moyens intergouvernementaux de prise de décisions et consolider la coopération à l'échelon sous-régional sur les questions d'intérêt commun. À cette fin, le processus pourrait être guidé par ce qu'il est convenu d'appeler les "critères de Bali" pour les partenariats créés dans le contexte du Sommet mondial (appendice IV).

Amélioration des arrangements institutionnels

Une <u>politique d'inaction</u> au sujet des questions institutionnelles n'est pas une option pour la Commission et pour les Parties contractantes étant donné que ces questions, si elles ne sont pas résolues, risquent de miner la structure tout entière. Un "statu quo" ne peut pas être envisagé dans le contexte du nouveau cadre proposé étant donné que le personnel et les fonds dont disposent actuellement le PAM et surtout l'Unité MEDU ne permettraient pas même de maintenir les activités de la CMDD à leur niveau existant.

Le Secrétariat de la CMDD et les CAR qui l'appuient en entreprenant des activités liées au développement durable doivent être étoffés si l'on veut que la Commission soit à la hauteur des défis de notre époque et réponde aux espoirs qui ont été placés en elle.

Il est proposé un processus séquentiel et évolutif à deux ou trois étapes pour renforcer les structures institutionnelles et améliorer ainsi sensiblement la situation:

<u>Première étape:</u> nomination dès que possible (2004) d'un nouvel administrateur, auquel seraient fournis les services d'appui nécessaires et qui serait affecté à plein temps à l'Unité MEDU pour appuyer le Secrétariat de la CMDD, ce qui supposerait une augmentation d'environ 100 000 euros du budget PAM/MEDU. Cette mesure atténuerait quelque peu les pressions qui s'exercent sur les ressources existantes et permettrait de remédier en partie aux faiblesses constatées dans des domaines comme la coopération régionale, la visibilité et la communication, des questions stratégiques et de politique générale, etc.

Deuxième étape: l'Unité MEDU continuerait d'assurer le Secrétariat de la CMDD et des organes associés par le biais d'un service déterminé plus spécifiquement chargé de cette tâche. Sous la direction du Coordonnateur, ce service gérerait l'ensemble du processus, coordonnerait les activités, identifierait les résultats et les propositions satisfaisants, suivrait la mise en oeuvre des recommandations, mobiliserait la participation des membres intéressés au moyen de projets spécifiques, rehausserait la visibilité de la CMDD et s'emploierait, indépendamment des efforts nécessaires de mobilisation de ressources, à obtenir le concours actif d'un plus grand nombre de partenaires. Une assistance serait fournie aux centres d'appui qui s'occupent principalement d'activités liées au développement durable.

L'on estime qu'il faudrait étoffer le personnel, ce qui serait fait pendant la période 2005-2006. Au moins quatre administrateurs (deux pour le Secrétariat de la CMDD, dont les services seraient financés au titre du budget du PAM, et deux ou trois autres qui seraient détachés auprès du Secrétariat de la CMDD et des centres d'appui par des pays ou partenaires), ainsi que l'appui nécessaire et un budget opérationnel approprié, amélioreraient incontestablement l'efficience des structures institutionnelles, permettraient à la Commission de s'acquitter efficacement de son mandat et remédieraient à la plupart des faiblesses actuelles. Cela supposerait une augmentation d'environ 250 000 euros du budget PMA/MEDU, étant entendu que les experts détachés travailleraient pour les centres d'appui (CAR) intéressés et l'Unité MEDU. Cela étant, le principal risque de conflits entre le Secrétariat de la CMDD et les activités générales du PAM tiendrait essentiellement à la nature des différences entre leurs priorités respectives, à leurs méthodes de travail et au type de résultats visés. Il appartiendra au Coordonnateur de veiller à ce que de tels risques ne se matérialisent pas.

Troisième étape: la possibilité d'établir dans le cadre du système du PAM, d'ici à 2007, un véritable Secrétariat de la CMDD pourrait être étudiée plus avant, notamment en sollicitant des manifestations d'intérêt de la part de pays hôtes, municipalités/partenaires de financement éventuels.

L'on estime, à titre provisoire, que ce Secrétariat aurait besoin d'un budget d'environ 1 million d'euros par an.

Le Secrétariat serait doté de ses propres moyens, compte dûment tenu des responsabilités pertinentes de l'Unité MEDU, telles qu'elles sont définies dans la deuxième phase du PAM. Il s'occuperait exclusivement de la CMDD et du développement durable et, bien qu'en constituant un élément du cadre institutionnel du PAM, desservirait l'ensemble de la région méditerranéenne, y compris aux fins de la Plateforme interorganisations proposée. Ainsi, il devrait être doté d'un statut international ou du statut d'organe des Nations Unies pour pouvoir, à terme, attirer plus facilement d'autres partenaires. Il devrait également être doté d'une certaine autonomie d'action pour pouvoir mener des discussions plus ouvertes et mobiliser le concours d'experts éminents de haut calibre pour l'examen des questions stratégiques et de politique générale pertinentes.

Le Secrétariat pourrait être basé soit à l'Unité MEDU, à Athènes, soit ailleurs si un pays et/ou une municipalité de l'accueillir et de prendre en charge au moins un quart de ses dépenses, avec un clair partenariat avec la Commission européenne (qui accepterait de payer également un quart de ses coûts).

Le Secrétariat de la CMDD s'occuperait des questions de coordination, s'attacherait à jouer un rôle de catalyseur entre les partenaires et les groupes, mènerait une campagne de sensibilisation, apporterait un appui d'accompagnement pour les questions liées aux

stratégies et politiques de développement durable, s'attacherait à rationaliser la coopération régionale, mobiliserait des ressources, constituerait un cadre pour les activités entreprises, assurerait le suivi de la Stratégie régionale de développement durable, etc.

La CMDD continuerait d'avoir recours aux avis, aux indications, à l'appui et aux efforts de suivi de l'Unité MEDU et de ses CAR.

Le Secrétariat permettrait d'améliorer l'efficacité organisationnelle et la productivité ainsi que la qualité des activités et serait également censé fournir une assistance aux CAR d'appui en resserrant la coordination, en mobilisant des moyens supplémentaires, en recherchant des partenaires actifs, etc.

Le mandat, les tâches, les structures et le mécanisme de gestion et la composition du budget du Secrétariat de la CMDD, tel qu'il pourrait être constitué à terme, sont examinés plus en détail à l'appendice V.

Coopération/Coordination

Les représentants des CAR devraient prendre part aux réunions de la CMDD et des groupes, lorsque leur contribution est requise, en consultation avec l'Unité MEDU/Secrétariat de la CMDD.

Il faudrait établir un échange plus systématique de vues et de données d'expérience avec la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU et les autres organismes qui s'occupent du développement durable aux échelons national ou international. Pour commencer, les contacts devraient tendre à déterminer quels sont les éléments qui ont empêché certains d'entre eux de participer au processus.

Le Secrétariat de la CMDD pourrait prendre des initiatives pour resserrer la coopération avec les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, ou des banques régionales, comme la Banque européenne d'investissement.

Les relations entre la CMDD et les points focaux nationaux du PAM devront être revues de près, spécialement par l'Unité MEDU/Secrétariat de la CMDD, en vue de les améliorer. Une interaction plus étroite, des réunions conjointes et de nouveaux efforts de promotion contribueraient à éliminer l'actuel sentiment de scepticisme et d'antagonisme, particulièrement en ce qui concerne certaines initiatives.

L'Unité MEDU devrait encourager les Parties contractantes à exploiter dans toute la mesure possible le potentiel de la CMDD.

Plateforme interorganisations sur le développement durable en Méditerranée

La CMDD n'est pas une émanation régionale de la Commission du développement durable de l'ONU. Toutefois, elle devrait continuer de s'efforcer d'établir de meilleures relations de travail avec cette dernière, en intensifiant ses démarches auprès d'elle et du PNUE, avec l'appui des représentants permanents des Parties contractantes auprès de ces organes.

Les activités de la Commission pourraient beaucoup faciliter les travaux des autres organes qui opèrent en Méditerranée et, conformément au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, les aider à renforcer leur contribution au développement durable et à

appliquer une approche cohérente à l'examen des changements environnementaux dans la région.

De plus, la coopération entre les multiples organismes des Nations Unies et la coordination entre leurs programmes et activités demeure insuffisante, ce qui se traduit par des doubles emplois et une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement. Il n'est pas facile d'évaluer leurs activités en Méditerranée étant donné que les programmes concernent spécifiquement chacun des pays de la région et que les projets émanent de différentes institutions spécialisées sans qu'il existe aucune coordination intégrée entre elles.

Par conséquent, en ce qui concerne l'interaction avec les autres organisations intergouvernementales qui opèrent dans la région, il faudra aborder la question dans le contexte des efforts entrepris pour améliorer la gouvernance environnementale mondiale dans leur ensemble, tels qu'ils sont reflétés dans l'Accord de Cartagena sur la gouvernance conclu sous les auspices du PNUE et dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

En ce qui concerne la décision de Cartagena sur la gouvernance, il y a lieu de relever que le PNUE a abordé ce problème de gouvernance environnementale mondiale dans le contexte de la Décision SS.VII/1 adoptée par le Conseil d'administration le 15 février 2002, portant approbation du rapport sur la gouvernance environnementale internationale, lequel comportait, entre autres, des propositions tendant à améliorer la cohérence du processus de formulation des politiques environnementales internationales, à améliorer la coordination et l'efficacité des accords environnementaux multilatéraux et à resserrer la coordination au sein du système des Nations Unies.

Aux termes du paragraphe 134 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial sur le développement durable, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été prié, en agissant par l'entremise du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies et notamment au moyen d'efforts informels de collaboration, de continuer à promouvoir la coopération et la coordination interorganisations en matière de développement durable à l'échelle du système dans son ensemble. Les autres paragraphes pertinents du Plan sont les suivants: le paragraphe 66 (se félicite de la création d'instances régionales et sous-régionales pour promouvoir le développement durable et encourage leur développement); le paragraphe 120 (demande que les organisations et organes internationaux chargés du développement durable soient renforcés); le paragraphe 141 (encourage une mise en oeuvre ... aux échelons régional et sous-régional par l'intermédiaire ... d'autres institutions et organes régionaux et sous-régionaux); etc.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que des efforts entrepris pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie méditerranéenne de développement durable, il est proposé d'établir une "Plateforme interorganisations sur le développement durable en Méditerranée" qui constituerait une instance et un mécanisme qui encourageraient clairement les institutions qui s'occupent du développement durable à collaborer et à resserrer la cohérence, la coordination, l'interaction et l'intégration des politiques, programmes, plans et projets au niveau régional.

Il est donc vivement conseillé à l'Unité MEDU de jouer un rôle de catalyseur et de relancer les initiatives tendant à élaborer une Plateforme interorganisations informelle en consultation avec les bureaux régionaux des organismes qui s'occupent du développement durable, dont on trouvera une liste non exhaustive à l'appendice VI.

À cet égard, il faudrait examiner de très près les initiatives réussies qu'ont prises l'Unité MEDU et les CAR pour attirer d'autres partenaires afin de s'en inspirer.

La Plateforme pourrait être élaborée sur la base du modèle du CODD, émanation directe d'Action 21, tout en évitant le principal écueil qui a conduit à son remplacement, à savoir l'opposition de ceux qui considéraient qu'il ne devait pas formuler de suggestions quant aux activités à entreprendre ni analyser et suivre leur efficacité.

La coordination serait assurée surtout par des mécanismes informels et souples plutôt que par des organes subsidiaires formels.

Avec le temps, et grâce à la confiance créée peu à peu, la Plateforme pourrait, conjointement avec le PAM, superviser la CMDD et son Secrétariat en tirant parti des avantages comparatifs du PAM dans les domaines d'activités respectifs des partenaires participants et ceux de la Commission dans son rôle de facilitation. La CMDD pourraient ainsi également centrer ses activités sur les aspects intersectoriels de problèmes sectoriels spécifiques.

Il va de soi que le *modus operandi* de la Plateforme devrait être défini à la suite de consultations entre les organes intéressés. Pour ce qui est de ses objectifs, ces derniers pourraient être inspirés en partie des paragraphes 129 et 130 du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et être par conséquent les suivants:

- promouvoir la coordination interorganisations;
- améliorer l'efficience et l'efficacité en limitant les chevauchements d'activités et les doubles emplois;
- échanger des informations sur les progrès accomplis et promouvoir la mise en oeuvre continue du développement durable;
- jouer le rôle de point focal pour l'examen des partenariats de nature à promouvoir le développement durable;
- identifier, parmi les thèmes du programme WEHAB et les questions nouvelles et émergentes, ceux qui permettraient d'exercer un effet de levier dans les principaux domaines, et surtout dans les domaines social et économique;
- constituer une instance pour l'analyse et l'échange de données d'expérience sur les mesures propres à faciliter la planification et la prise de décisions en matière de développement durable et la mise en oeuvre des stratégies de développement durable;
- examiner périodiquement les problèmes liés à l'environnement et au développement durable en Méditerranée pour veiller à ce qu'il soit tenu compte comme il convient et au moment opportun des problèmes environnementaux émergents pouvant avoir de larges répercussions internationales;
- donner des avis sur la composition de la CMDD;
- sélectionner les membres des groupes de travail pour faciliter leurs activités;
- encourager la complémentarité entre les programmes de travail des différents organismes qui s'occupent d'aspects spécifiques du développement durable;
- produire un effet de synergie entre les programmes et processus et mieux intégrer les politiques, calendriers, domaines prioritaires et objectifs;
- assurer l'interface avec le Partenariat Euroméditerranéen:
- identifier les problèmes nouveaux et émergents;
- identifier les problèmes de politique générale et les principales lacunes et contraintes qui affectent le développement durable dans la région méditerranéenne.

Quelle que soit la démarche suivie, toutefois, il faudra convaincre les partenaires intergouvernementaux qu'ils seront associés au processus sur un pied d'égalité et qu'ils participeront à un système crédible. Or, cette crédibilité ne pourra être établie que par les réalisations effectives de la Commission.

Quelle que soit la suite donnée à la suggestion ci-dessus, les représentants des diverses institutions devraient systématiquement être invités à assister aux réunions de la CMDD, compte tenu du rapport entre les questions à l'examen et leurs intérêts et leurs activités, et même aux réunions des groupes de travail, selon les questions qui seront examinées au cours de chacune de leurs sessions et leurs domaines de compétence ou leur expérience. Leur participation devrait être assortie d'un droit de participer au débat sur un pied d'égalité en tant que parties prenantes, d'apporter une contribution substantielle et d'intervenir activement à n'importe quel moment du débat.

Visibilité/Communication

Il faudrait s'attacher en priorité à afficher des informations sur les activités de la CMDD sur les sites web nationaux et préparer des brochures nationales à ce sujet.

Il faudrait organiser des réunions thématiques régionales qui seraient suivies d'autres activités au plan national.

Il conviendrait également de promouvoir l'échange de données d'expérience avec d'autres initiatives semblables dans d'autres régions, particulièrement au niveau sous-régional.

Le Secrétariat devrait fournir une assistance pour la diffusion de l'information auprès des points focaux nationaux.

Il faudrait utiliser au mieux le potentiel qu'offrent les ressources humaines actuelles et les arrangements existants au sein de l'Unité MEDU et, si besoin est, avoir recours à des avis spécialisés de l'extérieur pour mener un programme qui rehausserait la visibilité non seulement de la CMDD mais aussi du PAM lui-même, qui demeure relativement peu connu par les administrations nationales et la société civile.

Le Secrétariat de la CMDD devrait s'employer à diffuser les résultats des activités de la Commission, suivre l'avancement des activités entreprises, encourager tous les acteurs à participer au processus, faciliter les échanges d'informations, lancer une campagne de sensibilisation pour faire connaître la CMDD et encourager les Parties contractantes à adopter des programmes-cadres nationaux pour l'environnement.

Tous ces éléments devraient faire partie intégrante d'une stratégie structurée de communication et l'Unité MEDU devrait être chargée de développer ce type d'activité.

RELATION ENTRE LES ARRANGEMENTS PROPOSÉS ET LES ARRANGEMENTS ACTUELS

Toutes les tentatives de développement et de transformation des organisations contiennent en puissance le germe d'un mécontentement et font craindre un bouleversement des systèmes établis, composés de sous-systèmes connexes et interdépendants ayant entre eux des interactions dynamiques.

Les propositions figurant dans ce rapport ne font pas exception à cette règle. Des tentatives semblables, au sein du système des Nations Unies, ont suscité des controverses. Certaines ont également été "tuées" par les réactions qu'elles ont provoquées. La résistance au changement, après tout, est l'un des principaux facteurs qui font obstacle aux tentatives de renouveau des organisations, le changement suscitant toujours des menaces qui se traduisent par des attitudes essentiellement défensives.

En l'occurrence, il n'y a aucune raison véritable de penser que de telles préoccupations se matérialisent. La CMDD, en comparaison d'autres structures institutionnelles, est de création assez récente, et il ne s'est pas écoulé assez de temps pour que s'établissent et s'enracinent des rapports de "clientélisme". En outre, les propositions prennent comme point de départ le système actuel et visent à promouvoir un changement qui a été spécifiquement demandé par les parties en cause, changement qui serait mené à bien grâce à un processus pleinement participatif et transparent.

C'est donc dans ce contexte qu'il faut envisager les relations entre les arrangements proposés et le système existant.

Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/MEDU)

L'Unité de coordination du PAM (Unité MEDU) est fondée sur les centres d'activités régionales et toute rationalisation des arrangements relatifs au Secrétariat de la CMDD aurait incontestablement pour effet de renforcer le rôle de l'Unité MEDU, tandis que le Secrétariat, qui serait pour l'essentiel caractérisé par des liens institutionnels et organisationnels avec l'Unité MEDU semblables à ceux des centres d'activités régionales, n'appellerait pas nécessairement de modifications substantielles qui puissent avoir un impact significatif.

L'on a cependant souvent constaté, aux échelons aussi bien national qu'international, que de telles tentatives ont eu un effet contraire au but recherché dans la mesure où elles ont encouragé les nouveaux acteurs à tirer la couverture à soi, ce qui a fini par être une source de conflits qui a perturbé le fonctionnement de l'ensemble du système. Par conséquent, et surtout si le Secrétariat de la CMDD se trouve en définitive matériellement séparé de l'Unité MEDU, il faudra veiller, au moyen de dispositions formelles, qu'il n'y ait là aucune connotation d'indépendance: le Secrétariat devra continuer de faire partie du PAM et de travailler dans le cadre constitué par celui-ci, même s'il réussit à travailler en étroite coopération avec d'autres institutions, exactement comme les centres d'activités régionales opèrent actuellement.

Les relations entre l'Unité MEDU et les autres centres vont également se trouver affectées si ceux-ci sont tentés de resserrer leurs liens avec le Secrétariat, surtout si celui-ci est accueilli par un pays résolu à en garantir le succès et préparé à investir considérablement dans ses activités.

L'Unité MEDU devrait être habilitée à superviser les activités du Secrétariat et devrait assurer leur coordination avec celle des centres d'activités régionales. Cet effort de

coordination de l'Unité MEDU devrait tendre à garantir l'intégration et la répartition harmonieuse des différentes activités des centres et du Secrétariat de sorte qu'elles produisent un effet de synergie dans le contexte du PAM. De même, il faudra s'employer à éliminer dès leur apparition toute tendance à la défense d'intérêts de clocher qui risquerait de compromettre l'efficience et l'efficacité du PAM. Il faudrait par conséquent donner à l'Unité MEDU un mandat très clair d'agir dès qu'il apparaît nécessaire de déterminer s'il existe des chevauchements entre les activités du Secrétariat et celles d'un centre d'activités régionales quelconque.

L'Unité MEDU, par ailleurs, conserverait toutes ses fonctions et attributions actuelles, comme les suivantes:

- planification, organisation, information et coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales;
- relations avec les programmes internationaux, y compris les accords environnementaux multilatéraux;
- coordination de la Stratégie d'information;
- gestion des questions diplomatiques/politiques;
- coordination et mise en oeuvre:
    - du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL)
    - des instruments juridiques connexes (Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux")
    - du Programme d'actions stratégiques (PAS)
    - de l'élaboration et du suivi des programmes nationaux de surveillance continue
    - du suivi technique de la mise en oeuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux"
    - du suivi technique de la mise en oeuvre du PAS
    - du suivi du cadre juridique du PAM
    - de la coopération avec les ONG
    - du programme d'information
    - du projet méditerranéen du FEM.

Centres d'activités régionales

Les attributions, responsabilités et domaines de compétence des centres sont bien définis et ne devraient guère être affectés par les propositions formulées.

Il importe au plus haut point de mettre en relief la distinction claire qui doit être maintenue entre les attributions du Secrétariat de la CMDD (coordination, questions de politique générale et questions stratégiques, etc.) et les attributions des centres d'appui des CAR (essentiellement pour les "questions thématiques" et les activités connexes, y compris un certain suivi).

Néanmoins, les centres d'activités régionales devraient identifier les conditions optimales de leurs partenariats avec la CMDD et le Secrétariat, ce qu'ils ne pourront faire que lorsque l'Unité MEDU les encouragera à recentrer leurs programmes sur des questions plus directement liées au développement durable. Cela leur permettrait d'élargir les perspectives, aujourd'hui essentiellement sectorielles, sans pour autant perdre leur ciblage initial.

Tous les CAR devraient être associés plus étroitement au processus étant donné qu'ils ont beaucoup à offrir et en même temps beaucoup à gagner. Ils devraient continuer de jouer le rôle de centres d'appui pour les aspects scientifiques et techniques des activités

"thématiques" de la CMDD et continuer de faciliter le travail de la CMDD et de ses groupes, et notamment en:

- passant en revue (sans entreprendre de recherche) les questions spécifiques pour rassembler des données de référence;
- identifiant les lacunes des politiques générales ainsi que les problèmes qu'elles posent de manière à préparer le travail de la Commission;
- échangeant des vues et des observations au sujet des recommandations formulées;
- fournissant des services de secrétariat aux groupes qu'ils appuient;
- notifiant les questions qui appellent un examen ou des avis;
- intégrant, en en faisant une synthèse, les conclusions des évaluations thématiques afin de mieux comprendre les interfaces scientifiques et les arbitrages à opérer, du point de vue des politiques et de la technologie, entre différentes questions;
- faisant rapport sur l'avancement des activités;
- menant des activités de suivi, d'analyse et d'évaluation;
- fournissant une information en retour sur les enseignements retirés des activités et l'expérience acquise au niveau des pays;
- tenant à jour les informations sur les pays et les bases de données;
- fournissant au PAM et à la CMDD des avis scientifiques et techniques liés à l'exécution des activités relevant de leurs domaines de compétence.

Les changements proposés offrent également une occasion unique d'entreprendre un examen indépendant plus approfondi du mandat et des activités des centres, particulièrement ceux qui ont été créés il y a longtemps et qui sont axés sur le rôle traditionnel et les objectifs du PAM et de la Convention. Il se peut qu'il faille renouveler leurs rôles et leurs mandats, et un recentrage des programmes pourrait s'avérer bénéfique pour le PAM. Par exemple, les composantes et les programmes traditionnels de formation ont peut-être atteint leur but et il se peut que les pays soient aujourd'hui à même d'agir de façon autonome ou sur la base d'arrangements bilatéraux. Les fonds disponibles pourraient alors être réaffectés aux questions liées à l'intégration horizontale (c'est-à-dire l'intégration de questions comme la biodiversité et les aires et espèces protégées aux politiques nationales concernant l'agriculture, le tourisme, etc.).

Ainsi, si elles sont définies comme il convient et mises en oeuvre efficacement, les modifications envisagées pourraient être dans l'intérêt des centres d'appui du PAM et ne pas créer de conflits.

CONCLUSION

L'objectif initial qui a présidé à la création de la CMDD est encore plus valable aujourd'hui.

La structure actuelle du PAM n'est pas en mesure de s'occuper de toutes les questions liées au développement durable, particulièrement celles qui sont en rapport avec les piliers du développement économique et social. La CMDD permet d'actualiser l'approche appliquée par le PAM à la protection de la mer Méditerranée de sorte qu'ils répondent aux préoccupations mondiales contemporaines et reflètent une meilleure compréhension du développement durable.

Il faudra doter la CMDD renouvelée d'un mandat qui soit clairement développé ainsi que d'un appui suffisant pour qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches.

Les forces motrices qui apparaissent au début du nouveau Millénaire sont toutes positives, et le modèle révisé qui est proposé a pour but d'en tirer le meilleur parti. Ces

forces sont le très vif souci que le public manifeste pour l'environnement; l'évolution des valeurs et des priorités; des systèmes hautement pluralistes de prise de décisions; la transparence; l'apparition de nouveaux acteurs; les initiatives communautaires; le dynamisme des ordres du jour politiques nationaux; et le processus post-Sommet mondial sur le développement durable.

ÉTAPE SUIVANTE

À titre d'étape suivante, l'Unité de coordination devrait soumettre les propositions de l'équipe spéciale à l'approbation finale de la CMDD à sa huitième session, qui doit se tenir à Cavtat (Croatie), et les distribuer pour observations à tous les autres acteurs intergouvernementaux de la région méditerranéenne en vue de soumettre les propositions aux Parties contractantes lors de leur réunion de Catane, en novembre 2003, en même temps que les observations et propositions reçues. Un comité intersessions pourrait aider l'Unité MEDU à évaluer ces observations et propositions.

APPENDICE I

QUESTIONS PRIORITAIRES EN MÉDITERRANÉE DÉCOULANT DE PROCESSUS MONDIAUX OU RÉGIONAUX

Il y a lieu de mettre en relief les questions prioritaires ci-après qui sont ou qui devraient être liées aux spécificités méditerranéennes:

Déclaration d'Athènes des Ministres euroméditerranéens de l'environnement

- maintien des domaines d'actions prioritaires existants du SMAP;
- intégration de l'environnement à l'agriculture et au tourisme;
- promotion de l'intégration de l'environnement à tous les secteurs de coopération économique régionale prioritaires (eau, industrie, transports et société de l'information);
- complémentarité entre le commerce et la protection de l'environnement;
- approbation des évaluations d'impact sur la durabilité;
- changements climatiques/élévation du niveau de la mer;
- promotion d'une gestion intégrée et rationnelle des ressources hydrauliques et de l'efficacité de l'utilisation des eaux;
- promotion des sources d'énergie renouvelables, de la consommation de l'énergie et de l'amélioration du rendement énergétique;
- promotion d'une gestion urbaine durable dans les zones côtières, notamment au moyen de programmes locaux Action 21;
- maîtrise et inversion de la tendance à la diminution de la biodiversité dans la région méditerranéenne;
- élimination des causes de la désertification et de la dégradation des sols;

CEDARE

Les programmes prioritaires du CEDARE concernent:

- la gestion des sols et des ressources hydrauliques;
- la gestion des ressources des zones côtières;
- l'urbanisation des établissements humains;
- les aspects socio-économiques du développement durable.

Priorités du sixième plan d'action pour l'environnement (PAE)

Le sixième PAE a identifié quatre domaines environnementaux qui appellent d'urgence une action:

Changements climatiques (évaluations afin de préparer des mesures régionales d'adaptation dans des domaines comme la gestion des ressources hydrauliques, la conservation de la biodiversité et la prévention de la désertification et des inondations).

Nature et biodiversité (promotion de l'intégration de la biodiversité aux politiques agricoles et encouragement d'un développement rural durable; agriculture biologique et agro-biodiversité; approche équilibrée du rôle multifonctionnel des communautés rurales).

Environnement et santé et qualité de vie (atténuation de l'impact négatif des facteurs environnementaux sur la santé humaine et amélioration de la qualité de vie grâce à une

prise en considération accrue des liens entre la dégradation de l'environnement et les risques pour la santé).

Utilisation et gestion durables des ressources naturelles et des déchets (impact des subventions sur les ressources naturelles et les déchets).

Outre ces quatre secteurs, le sixième PAE a identifié trois domaines intersectoriels: *Approches stratégiques* (intégration, production/consommation durables, partenariats); *Problèmes internationaux* (promotion de la complémentarité entre le commerce et la protection de l'environnement compte dûment tenu de la dimension environnementale dans les évaluations de l'impact sur la durabilité des accords commerciaux multilatéraux); et *Formulation de politiques environnementales*.

Déclaration de Johannesburg

L'engagement général reflété dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable vise la *responsabilité collective* mondiale de promouvoir et de consolider les piliers interdépendants et se renforçant mutuellement du développement durable aux échelons local, national, régional et mondial.

À ce jour, la CMDD a abordé deux des quatre objectifs généraux de la Déclaration (*éradication de la pauvreté, transformation des schémas de consommation et de production, protection et gestion de la base de ressources naturelles, mondialisation).*

En outre, la Déclaration préconise un *engagement réel au service du développement durable* et met en relief la nécessité de créer des *alliances et des groupes régionaux plus solides* caractérisés par une large participation et des partenariats stables, *le tout devant résulter* d'un processus d'inclusion auquel *participent tous les principaux groupes et gouvernements*.

Plan de mise en oeuvre de Johannesburg

- *éradication de la pauvreté* (par exemple programmes nationaux de développement durable*)*
- *transformation des schémas non viables de consommation et de production* (par exemple programmes directeurs sur dix ans à l'appui des initiatives régionales et nationales tendant à accélérer la transition vers des schémas de consommation et de production durables et augmentation substantielle de la proportion que représentent par rapport au total les sources d'énergie renouvelables; corriger les schémas non durables de production et de consommation dans les pays développés; aider les pays en développement à mettre en place des politiques et des outils à cette fin. Il faudra formuler et promouvoir un cadre décennal de programmes qui constituera le principal instrument pour réaliser cet objectif)
- *protection et gestion de la base de ressources naturelles* (par exemple gestion intégrée des ressources hydrauliques; approche fondée sur les écosystèmes; gestion rationnelle des pêches; gestion intégrée des zones côtières et des océans; protection des zones marines et côtières; prévention et lutte contre la désertification; développement durable du tourisme)
- *développement durable à l'ère de la mondialisation* (par exemple renforcement des accords régionaux de commerce et de coopération)
- *développement durable des petits États insulaires en développement* (par exemple gestion des zones côtières, indices de vulnérabilité)

- *développement durable en Afrique* (par exemple appui financier et technique aux efforts déployés par l'Afrique pour mettre en oeuvre au plan national la Convention pour la lutte contre la désertification)
- *moyens d'exécution* (prise de décisions sur des bases scientifiques et réaffirmation de l'approche de précaution; éducation en vue d'un développement durable).

Phase II du PAM: domaines d'activités prioritaires

- intégration de l'environnement et du développement (stratégies nationales de développement durable)
- gestion intégrée des ressources naturelles (gestion intégrée des ressources hydrauliques; lutte contre l'érosion et la désertification; code de conduite pour une pêche responsable)
- gestion intégrée des zones côtières
- agriculture (agriculture durable et développement rural)
- industrie et énergie (promouvoir et faciliter l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables)
- tourisme (diversification du tourisme)
- développement urbain et environnement (encourager les décideurs municipaux à mettre en oeuvre des politiques de développement durable)
- conservation de la nature, des paysages et des sites (préparation et approbation de stratégies nationales pour la conservation de la biodiversité)

Commission méditerranéenne du développement durable

- gestion de la demande d'eau
- gestion durable des zones côtières
- information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public
- tourisme et développement durable
- indicateurs de développement durable
- libre-échange et environnement
- industrie et développement durable
- gestion urbaine
- coopération et financement en vue du développement durable
- gouvernance locale
- agriculture et développement rural
- schémas de consommation et gestion des déchets

Déclaration méditerranéenne élaborée en vue du Sommet de Johannesburg

- gestion des ressources naturelles et lutte contre la pollution (agriculture durable, consommation respectueuse de l'environnement)
- cadre institutionnel et juridique (Principes de Rio – principe de précaution, principe "pollueur-payeur", responsabilité commune et différenciée)
- coopération, partenariats et financement (incitations à des investissements respectueux de l'environnement et socialement responsables; élimination des subventions qui ont un impact néfaste sur l'environnement et échange de créances contre des programmes pour la nature et le développement durable)

METAP IV

- gestion des déchets, y compris des déchets solides et dangereux
- gestion de la qualité des eaux, y compris gestion intégrée des zones côtières

- politiques et législations, y compris coûts de la dégradation de l'environnement, renforcement des évaluations environnementales et environnement et commerce
- gestion des savoirs

Objectifs du Millénaire

Assurer un développement respectueux de l'environnement d'ici à 2015 grâce à l'intégration des principes du développement durable aux politiques et aux programmes nationaux, et inversion de la tendance à la dégradation des ressources naturelles.

Initiatives de partenariats

Les centaines d'initiatives adoptées en matière de partenariats portent sur les principaux secteurs prioritaires que sont l'eau et l'assainissement; l'énergie (rendement énergétique, sources d'énergie renouvelables, subventions); la santé (produits chimiques, pollution atmosphérique); l'agriculture (désertification); et la diversité biologique (forêts, zones protégées); ainsi que sur des questions intersectorielles (accès aux marchés, consommation/production, responsabilité des entreprises).

SMAP

- gestion intégrée des ressources hydrauliques (élaboration de plans de gestion des bassins fluviaux et des bassins versants)
- gestion intégrée des zones côtières (plans intégrés de gestion environnementale et programmes de développement durable pour les îles méditerranéennes)
- lutte contre la désertification (promotion de changements d'attitude et de processus participatifs, en particulier pour les agriculteurs, les éleveurs et les autres groupes sociaux intéressés)

Priorités de l'examen stratégique

- gestion de la demande d'eau
- tourisme
- agriculture
- énergie
- transports
- libre-échange et environnement
- information et sensibilisation
- indicateurs de développement durable
- aménagement du territoire
- gestion côtière et développement urbain
- stratégies nationales d'encouragement et d'exécution

Initiative WEHAB

Cette initiative, qui complète le Plan de mise en oeuvre, a également contribué à rehausser la pertinence des résultats du Sommet pour le monde dans son ensemble. Il a été identifié cinq principaux domaines d'activités: eau et assainissement; énergie; santé; agriculture; et biodiversité et gestion des écosystèmes.

Stratégie méditerranéenne de développement durable
(travail en cours – section devant être achevée en juin 2003)

APPENDICE II

PROJET INDICATIF D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR POUR LA CMDD

Il importe pour la CMDD d'adopter un programme de travail pour définir sa perspective et l'orientation de ses activités et remédier ainsi aux problèmes que posent actuellement les changements constants de direction, d'emphase et d'approches résultant des initiatives ponctuelles de certains de ses membres.

Il est essentiel que la Commission cible ses activités si l'on veut que son programme de travail soit gérable, efficace et pertinent.

Le programme de travail de la CMDD devrait par conséquent être élaboré dans le contexte d'un ordre du jour plus ciblé que le précédent, en ménageant une flexibilité suffisante pour pouvoir examiner les questions nouvelles et émergentes à mesure qu'elles surgissent.

Cependant, la gamme des questions à examiner est très vaste, même si la plupart d'entre elles sont déjà discutées au sein de différentes instances intergouvernementales. On ne peut et ne doit donc pas attendre de la Commission qu'elle examine toutes les dimensions de toutes les questions. Des questions intersectorielles prioritaires, comme l'éradication de la pauvreté, la mondialisation, la parité entre les sexes, la création d'un environnement propice, le transfert de technologies ou les moyens d'exécution font l'objet de larges débats de politique générale au sein d'instances plus spécialisées. Les questions doivent être considérées comme des éléments fondamentaux dans l'analyse de chaque thème et il faut éviter de les aborder de manière isolée.

Critères de sélection des questions

La CMDD est censée définir, tout en évitant les doubles emplois, une perspective intégrée concernant l'interdépendance entre les trois composantes du développement durable ainsi qu'entre les questions touchant les ressources naturelles et les questions socio-économiques.

Les considérations et concepts généraux ci-après pourraient guider le processus de conception du programme de travail et de l'organisation des travaux de la CMDD.

- éviter de faire double emploi avec les travaux d'autres instances ou organes spécialisés
- tous les secteurs du PAM devraient bénéficier d'un réexamen par des personnes de l'extérieur et la société civile
- il faudra éviter d'aborder des thèmes qui sont trop larges et trop conceptuels et qui exigent la réalisation d'études comparatives coûteuses et longues ou des recherches nouvelles
- les questions à examiner devraient être sélectionnées en fonction de leur importance
- les questions liées aux ressources naturelles et aux secteurs pertinents de l'économie comme l'eau, l'énergie, la biodiversité, la terre et l'agriculture, le tourisme, etc., revêtent une importance primordiale
- les questions déjà examinées pourraient être revues, soit pour en achever l'évaluation, soit pour élaborer de nouvelles propositions à la lumière des préoccupations nouvelles
- les questions à examiner devraient avoir une portée régionale mais sans laisser de côté celles qui suscitent de larges préoccupations locales, comme les schémas durables de consommation et de production et la gouvernance

- le programme de travail devrait comporter des calendriers, des estimations de coûts et une indication des sources de financement

Questions prioritaires

Les priorités devraient être arrêtées compte tenu de celles qui ont déjà été identifiées dans le contexte de différentes initiatives mondiales et régionales et qui concernent la Méditerranée (appendice I) ainsi que celles qui seront fixées par la Stratégie méditerranéenne de développement durable.

Organisation des travaux

On pourrait parvenir de différentes façons à rétrécir le ciblage des activités dans le contexte des futurs cycles de travail de la CMDD. Il importe d'éviter une présélection rigide des thèmes qui fixerait à l'avance l'ordre du jour des dix prochaines années, ne ménagerait guère de flexibilité et remettrait à bien des années l'examen de questions d'importance vitale. De même, en ne fixant pas au préalable un programme de travail thématique mais en sélectionnant quelques secteurs à intervalles de quelques années, on pourrait disposer d'une flexibilité maximum, mais la sélection des secteurs risque de s'avérer difficile faute d'un accord sur les questions à aborder par la suite.

Le programme des dix prochaines années devrait être suffisamment souple pour que la Commission puisse examiner les défis émergents. Il faudrait pour cela ménager la possibilité de modifier le programme de travail au fil des ans. Simultanément, il importe de garantir un certain degré de prévisibilité et de flexibilité dans le programme de travail pour pouvoir mener des préparatifs à plus longue échéance.

Il est probable que la Commission du développement durable de l'ONU procédera par alternance à l'examen de la mise en oeuvre des décisions adoptées une année et à des discussions et négociations de politique générale l'année suivante. La CMDD pourrait s'inspirer de cette formule en l'élargissant, c'est-à-dire en examinant tour à tour les questions de politique générale et la mise en oeuvre des activités.

Le programme de travail pourrait être fondé sur l'hypothèse qu'il y aurait de 30 à 32 membres actifs simultanément, ce qui donnerait à la Commission la possibilité de constituer de 4 à 7 groupes de travail de composition diverse, dont 3 pourraient être des groupes de travail permanents.

Il serait bon de présélectionner de deux à quatre thèmes généraux (examen de thèmes nouveaux ou réexamen de thèmes déjà examinés) pour chaque session, et un ou deux thèmes pourraient être déterminés lors de sessions futures. Cela aurait l'avantage de combiner "prévisibilité" et "flexibilité".

La Commission pourrait ainsi, en 2004, élaborer son programme de travail pluriannuel en déterminant les secteurs qu'elle entend examiner au cours des dix années suivantes, tout en ménageant la possibilité d'aborder des questions émergentes ou de nouveaux défis à relativement bref délai ou de revenir sur des questions abordées lors de cycles antérieurs si besoin est.

L'on trouvera ci-dessous un modèle purement indicatif de ce programme de travail:

Année	Nature de la session	But général de la session	Questions proposées pour examen
2004	Session d'organisation/ d'examen	• création des groupes de travail permanents • sélection des questions à examiner en 2005 et 2006 • création des groupes de travail ad hoc • examen de questions antérieures	**Nouvelles questions** 5 questions sélectionnées en 2004 **Questions antérieures** 1 question sélectionnée en 2004
2005	Session de fond	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2005/ adoption de recommandations	
2006	Session d'organisation/ de fond	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2006/ adoption de recommandations • sélection des questions à examiner en 2007 et en 2008 • création de groupes de travail ad hoc	**Questions nouvelles** 5 questions sélectionnées en 2004 2 questions sélectionnées en 2006
2007	Session de fond/ d'examen	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2007/ adoption de recommandations • examen de questions antérieures	**Questions antérieures** 1 question sélectionnée en 2004
2008	Session d'organisation/ de fond/d'examen	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2008/ adoption de recommandations • sélection des questions à examiner en 2009 et 2010 • création de groupes de travail ad hoc • examen de questions antérieures • examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de 2005	**Nouvelles questions** 5 questions sélectionnées en 2004 2 questions sélectionnées en 2008 **Questions antérieures** 1 question sélectionnée en 2004
2009	Session de fond/ d'examen	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2009/ adoption de recommandations • examen de questions antérieures	**Questions antérieures** 1 question sélectionnée en 2004
2010	Session d'organisation/ de fond	• rapports des groupes de travail sur les questions de 2010/ adoption de recommandations • sélection des questions à examiner en 2011 et 2012 • création de groupes de travail ad hoc	**Questions nouvelles** 3 questions sélectionnées en 2004 2 questions sélectionnées en 2010 **Questions antérieures** 1 question sélectionnée en 2004
2011	Session de fond/ d'examen	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2011/ adoption de recommandations • examen de questions antérieures • examen des progrès accomplis	**Questions antérieures** 1 question sélectionnée en 2004

Année	Nature de la session	But général de la session	Questions proposées pour examen
		dans la mise en oeuvre des recommandations de 2006	
2012	Session d'organisation/ de fond	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2012/ adoption de recommandations • sélection des questions à examiner en 2013 et 2014 • création de groupes de travail ad hoc	**Questions nouvelles** 2 questions sélectionnées en 2004 3 questions sélectionnées en 2012
2013	Session d'examen	• examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de 2007, 2008 et 2009	
2014	Session de fond/ d'examen/session de préparation du Sommet de la Terre de 2015	• rapport des groupes de travail sur les questions de 2013 et 2014/adoption de recommandations • examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de 2010 et 2011 • contribution au Sommet de la Terre	
2015	Sommet de la Terre 2015	• évaluation/réexamen du rôle de la CMDD	

APPENDICE III

PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CONTEXTE DE LA MÉDITERRANÉE

Partenariat avec le Gouvernement belge, les institutions scientifiques belges, les centres du GCRAI et les partenaires méridionaux pour la promotion de la recherche agricole au service du développement.
Partenaires chefs de file: centres du GCRAI.

Promotion du développement durable dans les systèmes méridionaux de recherche agricole.
Partenaire chef de file: AGROPOLIS, France/Secrétariat du GFAR, Rome.

Promotion des sources d'énergie renouvelables dans la région méditerranéenne.
Partenaire chef de file: Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Italie, Rome.

Mécanisme euroméditerranéen pour la gestion des ressources hydrauliques et la lutte contre la pauvreté (EuroMed WPF).
Partenaire chef de file: Global Water Partnership Mediterranean, Athènes.

Initiative de l'UE sur l'eau: L'eau pour la vie.
Partenaire chef de file: Commission européenne, États membres de l'UE et autres.

Gestion durable des ressources hydrauliques dans les Balkans et le sud-est de la région méditerranéenne.
Partenaire chef de file: région de la Crète.

ADRICOSM – projet pilote de système de gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux dans la région de l'Adriatique.
Partenaire chef de file: Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Italie, Rome.

Cadre intégré d'outils de mise en oeuvre du développement durable dans les petites îles (SUSTIS)
Partenaire chef de file: Office de l'environnement et du plan de Malte.

Processus africain de développement et de protection de l'environnement marin et côtier en Afrique subsaharienne.
Partenaire chef de file: Advisory Committee on Protection of the Sea (ACOPS), Londres.

Renforcement des capacités d'application des TCI pour la mise en place de systèmes d'information environnementale pour le développement durable en Afrique – SISEI.
Partenaire chef de file: UNITAR/OSS, Suisse/Tunisie.

SIRMA: économie d'eau dans les systèmes d'irrigation du Maghreb.
Partenaire chef de file: Gouvernement français.

Initiative méditerranéenne d'éducation pour l'environnement et la durabilité (MEDIES).
Partenaires chefs de file: Gouvernement de la Grèce, MIO-ECSDE/UNESCO.

Forum sur la mer Adriatique: Programme local Action 21 pour la région de la mer Adriatique.

Partenaire chef de file:Ville d'Ancône, Italie.

Campagnes régionales pour des villes durables tendant à promouvoir des programmes locaux Action 21.
Partenaire chef de file: Commission européenne, Direction générale environnement.

Préparation d'une Stratégie régionale de développement durable en Méditerranée.
Partenaire chef de file: PNUE/PAM, Athènes.

APPENDICE IV

PRINCIPES DIRECTEURS APPLICABLES AUX PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes directeurs ci-après, qui ont été présentés à la quatrième session de la Commission préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable, à Bali, pourraient servir de modèle et être appliqués ou adaptés pour la préparation et la création de nouveaux partenariats méditerranéens pour la promotion du développement durable dans la région.

"Il conviendrait de suivre les principes directeurs ci-après lors de la conception et de la mise en oeuvre de tous les partenariats créés dans le cadre des résultats du Sommet mondial sur le développement durable.

Objectifs et partenariats

Les partenariats pour un développement durable constituent des engagements spécifiques des divers partenaires de contribuer et de renforcer la mise en oeuvre des résultats des négociations intergouvernementales entreprises sous l'égide du Sommet mondial sur le développement durable (Programme d'action et Déclaration politique) ainsi que d'aider à mettre en oeuvre Action 21 et les Objectifs de développement du Millénaire.

Caractère volontaire/respect des valeurs et des principes fondamentaux

Les partenariats sont une "auto-organisation" volontaire et sont fondés sur le respect mutuel et les responsabilités partagées des partenaires, compte tenu des principes consacrés dans la Déclaration de Rio et des valeurs reflétées dans la Déclaration du Millénaire.

Liens avec les objectifs convenus au plan mondial

Les partenariats doivent compléter les résultats convenus au plan intergouvernemental lors du Sommet mondial: ils ne sont pas censés se substituer aux engagements assumés par les gouvernements, mais plutôt être des mécanismes d'exécution des engagements convenus au plan mondial en mobilisant la capacité de susciter une action sur le terrain. Les partenariats doivent reposer sur les résultats convenus au plan intergouvernemental lors du Sommet mondial (Programme d'action et Déclaration politique) et contribuer à la réalisation des objectifs d'Action 21 et des Objectifs de développement du Millénaire.

Approche intégrée du développement durable

Les partenariats doivent intégrer à leur conception et à leur mise en oeuvre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Ils doivent donc être conformes, lorsqu'il y a lieu, aux stratégies de développement durable et aux stratégies de réduction de la pauvreté des pays, régions et communautés où ils sont exécutés.

Approche multi-parties prenantes

Les partenariats doivent reposer sur une approche multi-parties prenantes et, de préférence, impliquer une large gamme d'acteurs dans un domaine d'activités déterminé. Ils peuvent être structurés en combinant des partenaires très divers, comme gouvernements, groupes régionaux, autorités locales, acteurs non gouvernementaux, institutions internationales et partenaires du secteur privé. Tous les partenaires doivent être associés dès les premiers stades à la constitution du partenariat de sorte que celui-ci repose sur une approche

authentiquement participative. À mesure que les partenariats évoluent, cependant, il importe de ménager la possibilité pour de nouveaux partenaires de s'y associer sur un pied d'égalité.

Transparence et obligation redditionnelle

Les partenariats doivent être constitués et mis en oeuvre de façon ouverte et transparente et de bonne foi, de sorte que le processus débouchant sur leur création et ses résultats soient l'aboutissement des efforts communs de tous les partenaires et que tous ceux-ci soient également responsables. Les partenariats devront prévoir les mécanismes nécessaires pour suivre et examiner leur performance en comparaison des objectifs et des buts fixés et pour faire rapport à ce sujet à intervalles périodiques ("auto-rapports"). Ces rapports devront être accessibles au public.

Résultats tangibles

Chaque partenariat devrait définir les résultats et avantages escomptés. Les partenariats doivent avoir des objectifs clairement définis et fixer des objectifs mesurables et spécifiques et des calendriers de réalisation. Tous les partenaires doivent s'engager expressément à jouer le rôle qui leur revient dans la réalisation des buts et des objectifs des partenariats.

Mécanismes de financement

Il conviendra d'identifier les sources de financement disponibles et/ou escomptées. Si l'on veut qu'un partenariat soit reconnu lors du Sommet, son financement initial au moins devra être assuré à ce moment-là.

Nouveaux partenariats/partenariats à valeur ajoutée

Idéalement, les partenariats pour un développement durable devraient être "nouveaux", c'est-à-dire créés dans le cadre du processus du Sommet mondial sur le développement durable. Dans le cas de partenariats existants, il faudra que ceux-ci offrent une nette valeur ajoutée dans le contexte du Sommet mondial (par exemple, association de partenaires plus nombreux, reproduction d'une initiative ou extension d'une activité à une autre région géographique, augmentation des ressources financières, etc.).

Participation locale et impact international

Si une participation active des communautés locales à la conception et à la création des partenariats est vivement encouragée (approche à partir de la base), les partenariats doivent avoir un impact international, c'est-à-dire que leur impact doit s'étendre au-delà des frontières nationales (aux plans mondial, régional et/ou sous-régional).

Processus de suivi

Les partenariats devront tenir la Commission du développement durable informée de leurs activités et des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de leurs objectifs. La Commission du développement durable devrait jouer le rôle de point focal pour la discussion des partenariats qui encouragent le développement durable, notamment en diffusant des informations sur les enseignements retirés, les progrès accomplis et les pratiques optimales.

La possibilité de créer des partenariats pour le développement durable persistera après le Sommet mondial sur le développement durable. La contribution des partenariats après le Sommet sera examinée dans le contexte du processus de suivi."

APPENDICE V

RENFORCEMENT DE LA CMDD GRÂCE À LA CONSTITUTION D'UN SECRÉTARIAT SPÉCIAL PLEINEMENT OPÉRATIONNEL À TEMPS COMPLET

Fonctions du Secrétariat

Il conviendra de ne pas confier d'activités de caractère véritablement opérationnel au Secrétariat pour éviter les chevauchements avec le mandat et le programme de travail des centres d'activités régionales et les perturbations inutiles que cela pourrait créer parmi les institutions et le personnel de l'Unité MEDU.

Les tâches du Secrétariat seraient:

- aider à identifier les lacunes dans les politiques concernant les structures d'évaluation du développement durable;
- appuyer le fonctionnement au jour le jour de la CMDD;
- resserrer les liens avec la société civile et mettre au point des modalités novatrices de partenariat;
- coordonner au niveau de l'ensemble du système la réaction aux activités de la CMDD;
- promouvoir un dialogue actif et continu avec les gouvernements, la société civile et les autres organisations internationales dans le but de constituer des partenariats pour résoudre les questions et problèmes clés liés au développement durable;
- établir des liens étroits entre les processus parallèles et indépendants actuels et ceux de la CMDD;
- assurer le service des réunions conjointes de divers organes;
- appuyer la Plateforme interorganisations sur le développement durable en Méditerranée;
- s'occuper de la coordination des activités des groupes de travail;
- mener un effort de sensibilisation;
- mobiliser des ressources;
- rendre compte aux sessions de la CMDD pour faciliter un suivi plus transparent du processus;
- suivre la mise en oeuvre des activités par les divers acteurs membres des centres d'activités régionales, conformément au programme de travail et recommandations;
- formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre;
- préparer des rapports sur les questions liées au développement durable;
- préparer des rapports sur les progrès accomplis sur la voie de l'élimination des obstacles et des difficultés;
- apporter une perspective de développement socio-économique aux activités d'autres mécanismes;
- s'acquitter de tâches de représentation dans le contexte des processus intergouvernementaux et interorganisations extérieurs à la CMDD.

Personnel du Secrétariat de la CMDD

Chef du Secrétariat

Planification et coordination du programme de travail de la CMDD; supervision des tâches confiées au personnel; gestion de l'appui stratégique du Secrétariat; liaison avec les

organes gouvernementaux et les mécanismes internes du PAM; relations extérieures; planification des programmes et des budgets; questions juridiques.

Développement socio-économique

Aspects socio-économiques; schémas de consommation et de production; commerce et développement durable; financement et développement durable; industrie; tourisme; énergie; transports; stratégies nationales de développement durable.

Intégration des politiques, institutions et coordination des programmes

Élaboration des politiques; examen de la documentation pour en garantir la cohérence; liaison avec d'autres entités; interaction avec les principaux groupes; information du public/publications; appui de caractère général aux programmes; institutions nationales, régionales et internationales.

Environnement/ressources naturelles

Gestion intégrée et mise en valeur des ressources en eau douce; services consultatifs sur les politiques et la coopération technique concernant la mise en valeur et la gestion des ressources hydrauliques; zones côtières; aspects sectoriels des ressources naturelles; océans et terre.

Assistant à l'information/à la communication

Information; indicateurs; lignes directrices concernant les rapports; analyse des informations présentées; site d'information sur Internet.

Assistants thématiques pour les questions liées aux centres d'activités régionales

<u>Fonctions du personnel</u>

- élaboration de documents et de rapports, d'informations générales, de plans de travail et de calendriers en rapport avec les divers domaines d'activités;
- préparation des contrats des consultants et suivi de leur travail;
- élaboration d'arrangements de travail avec d'autres institutions;
- contribution à la préparation et à l'organisation des réunions;
- collaboration avec les centres d'activités régionales pour la préparation de rapports d'activité;
- suivi de la supervision au jour le jour des activités;
- préparation de rapports annuels sur le budget et de rapports financiers ponctuels;
- aide à l'Unité MEDU pour la préparation d'importantes délibérations et conférences intergouvernementales consacrées à des questions d'intérêt commun;
- aide à la préparation de réunions d'experts et de leurs résultats, y compris sélection des experts et des thèmes à examiner; aspects logistiques des réunions, y compris élaboration des ordres du jour, des lettres d'invitation, des comptes rendus et des rapports finals; conclusion des arrangements administratifs nécessaires avec le ministère compétent du gouvernement;
- contribution aux activités d'information ou de sensibilisation du public;
- maintien de relations de travail avec les délégations, les experts de l'extérieur et d'autres organisations internationales;
- préparation et/ou examen d'observations, d'études, de déclarations, etc., concernant le développement durable;

- fourniture de services consultatifs sur les rapports et identification des améliorations possibles;
- prise de contact avec les donateurs pour fournir un appui;
- formulation d'options et de stratégies de financement;
- mobilisation du concours des donateurs pour appuyer les composantes relevant des domaines d'activité prioritaires;
- évaluation de la mesure dans laquelle les objectifs fixés ont été réalisés;
- fourniture d'une assistance aux institutions intéressées pour la mise en place de réseaux nationaux et régionaux avec les organisations de la société civile et les ONG qui s'occupent de questions environnementales;
- examen des documents nationaux.

Le Secrétariat n'a pas besoin de Conseil de gestion, qui entraînerait par ailleurs un surcroît considérable de coûts (coût des réunions, y compris services d'interprétation, documentation et voyages; examen de la documentation; services supplémentaires de secrétariat; coûts de la documentation; résumés; procédures d'élection; etc.).

Si le Secrétariat est créé à l'intérieur des structures de l'Unité MEDU, le Coordonnateur du PAM aurait pour responsabilité de superviser les activités du Secrétariat, de s'occuper des tâches d'évaluation et de suivi et de prendre des décisions sur les questions de fond. Si le Secrétariat est constitué en dehors de l'Unité MEDU, il pourrait être supervisé par le Coordonnateur du PAM, avec la participation de deux des institutions qui participent à la Plateforme interorganisations, désignées par roulement pour un mandat de deux ans.

Coûts du Secrétariat

Idéalement, le Secrétariat aurait besoin d'un budget d'environ 1 million d'euros par an[3] (un peu moins s'il est créé à l'intérieur des structures de l'Unité MEDU, à Athènes, ce qui supposerait quelques économies au titre des services d'appui et des coûts opérationnels) qui se décomposerait approximativement comme suit:

	Euros
4 administrateurs (chef du Secrétariat, expert de l'environnement/des ressources naturelles, expert du développement économique et social, expert des questions politiques et institutionnelles); *tous les intéressés devant avoir l'expérience de la mobilisation des ressources et de bonnes aptitudes à la communication.*	400 000
3 assistants (1 assistant à l'information et à la communication dont les services seraient couverts par le projet et 2 assistants pour les questions thématiques qui seraient détachés par des pays ou des partenaires méditerranéens ou européens et qui pourraient travailler directement auprès des CAR intéressés en leur qualité de centres d'appui pour les questions considérées).	100 000
Personnel d'appui (2 secrétaires, 1 technicien/informaticien, un commis à l'administration et aux finances).	150 000
Activités: préparation et diffusion de documents stratégiques, préparation des réunions de travail et des ateliers concernant la coordination régionale et les questions de stratégies de politique générale, les activités scientifiques et techniques "thématiques" réalisées directement par les centres d'appui (généralement les centres d'activités régionales du PAM mais aussi par d'autres partenaires, selon qu'il conviendra).	150 000
Principales sessions de la CMDD [4] et réunions du Comité directeur	50 000
Frais de voyage	50 000
Frais de fonctionnement (téléphone, électricité, publications, traductions, communications, dépenses diverses)	100 000
Total	1 000 000

[3] Dans le budget du PAM pour l'exercice biennal 2002-2003, un montant d'environ 175 000 euros par an est alloué aux activités du Secrétariat et de l'Unité MEDU concernant la CMDD; s'il est constitué une unité d'appui spécifique, ce montant atteindrait 250 000 euros. Il importe de noter qu'un montant de 155 000 euros environ a également été alloué au CAR/PB et au CAR/PAP, principalement en leur qualité de centres d'appui aux activités liées à la CMDD; il va de soi que ces allocations devraient être maintenues et, si possible, accrues.

[4] À la lumière de l'expérience, il serait réaliste de penser que les pays et partenaires pourraient apporter aux activités et aux réunions de la CMDD un appui financier supplémentaire d'environ 100 000 euros ou plus par an.

APPENDICE VI

ORGANES QUI S'OCCUPENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE (liste non exhaustive – à compléter)

AIEA

L'AIEA collabore avec le PAM par l'entremise de son Laboratoire d'étude du milieu marin, à Monaco, à l'évaluation des substances radioactives et des composés organiques et à l'établissement de normes de référence pour l'analyse des principaux polluants. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, il a été mis au point différentes formes de surveillance du milieu marin à l'échelle mondiale.

BEI

L'intérêt que la Banque européenne d'investissement porte à la protection de l'environnement se reflète dans le financement qu'elle accorde pour des projets concernant la mobilisation des ressources hydrauliques, la pollution atmosphérique, l'environnement urbain, la lutte contre l'érosion et l'approvisionnement en gaz naturel.

Banque islamique de développement

La Banque a pour objet de promouvoir le développement économique et le progrès social de ses 53 pays membres, dont 9 sont des pays méditerranéens. Bien qu'elle reconnaisse l'importance des considérations environnementales dans les projets qu'elle finance, cet aspect ne fait pas encore l'objet d'une stratégie spécifique.

Banque mondiale

Les initiatives de la Banque mondiale ont porté principalement sur cinq des principaux problèmes de la région: utilisation excessive des ressources hydrauliques; désertification des terres arables; urbanisation sauvage; pollution atmosphérique dans les régions les plus peuplées; et menaces qui pèsent sur les ressources marines et côtières.

CEDARE

Le CEDARE regroupe 32 pays arabes et européens, et plusieurs des pays arabes sont Parties contractantes et membres de la CMDD. Il est doté d'une unité d'information sur l'environnement et d'une unité de documentation qui sont l'une et l'autre opérationnelles et qui auraient intérêt à utiliser son point d'ancrage méditerranéen.

CNUED

Le programme "Méditerranée 2000" est un programme de renforcement des capacités des PME qui, sur une période de trois ans, a pour but de stimuler leur expansion et d'améliorer leur compétitivité dans six pays en développement du bassin de la Méditerranée. Le programme "Mondialisation, libéralisation et développement durable" est administré conjointement avec le PNUD.

Commissions/Bureaux régionaux de l'ONU et du PNUE

FAO

La FAO constitue le point focal de la Commission du développement durable de l'ONU pour les questions concernant les sols, les forêts, les montagnes et l'agriculture, le milieu marin et les pêches, la gestion des ressources hydrauliques, les ressources génétiques et la gestion des bassins fluviaux.

FEM

Le Fonds pour l'environnement mondial s'occupe des problèmes environnementaux d'envergure mondiale: changements climatiques, biodiversité, eaux internationales et protection de la couche d'ozone. En Méditerranée, le Fonds a financé des activités globales sur la biodiversité, la conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers, les changements climatiques, la réduction des émissions de gaz qui appauvrissent la couche d'ozone, les eaux internationales, etc.

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Le FIDA appuie certains projets de coopération intergouvernementale en matière de développement durable dans les bassins fluviaux partagés. Il a également mené un programme d'aide alimentaire à l'appui d'activités de conservation de l'environnement et de développement de certaines activités agricoles.

FNUAP

Le FNUAP appuie les travaux menés dans la région dans des domaines comme la santé infantile, la création de services de maternité, l'analyse des facteurs qui influent sur la santé des femmes, l'accès au service de planification de la famille, la maternité sans risque et la lutte contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.

Ligue des États arabes

Créée en 1945, la Ligue joue un rôle de concertation entre ses 22 États membres. Elle collabore avec différentes organisations régionales à la mise en oeuvre d'activités liées au développement durable, bien qu'il ne lui soit pas facile d'élaborer une réelle stratégie qui lui soit propre dans la mesure où elle est essentiellement une entité de caractère politique. Dans ce contexte, le Conseil des Ministres arabes de l'environnement pourrait jouer un important rôle moteur pour promouvoir la coopération régionale et le développement durable.

METAP

Lancé en 1989 sur l'initiative de la Banque mondiale comme mécanisme opérationnel dans le cadre du Programme méditerranéen pour l'environnement (PME) avec la participation de la BEI, du PNUD et de la CE, le METAP (Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen) a élaboré une stratégie spécifique de développement durable pour 14 pays de la région.

OCDE

L'OCDE fournit une assistance aux pays membres essentiellement par le biais du Comité des politiques environnementales et des groupes de travail conjoints sur l'agriculture et l'environnement, sur le commerce et l'environnement, ainsi que dans le contexte des réunions conjointes des experts de la fiscalité et de l'environnement. Ensemble, toutes ces activités contribuent aux études intersectorielles menées par l'OCDE au sujet du développement durable.

OMI

L'OMI collabore étroitement avec le PAM en Méditerranée et appuie et supervise les activités du REMPEC, à Malte.

OMM

L'OMM a collaboré avec le PAM à la surveillance continue, à la modélisation et à l'évaluation de la pollution transportée par l'atmosphère en mer Méditerranée. Elle a également contribué à l'évaluation de l'impact à long terme des changements climatiques sur le milieu marin et l'environnement côtier.

OMS

Dans le cadre du PAM, l'OMS participe directement aux activités du MED POL ainsi qu'à la préparation et à la mise en oeuvre du programme d'actions stratégiques; d'autres programmes de l'OMS affectent également la région méditerranéenne, comme le programme *Les villes et la santé* et le programme de *Maîtrise des zoonoses en Méditerranée.*

PNUD

Le PNUD a manifesté clairement sa volonté de promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable, aussi bien directement par ses propres programmes de caractère régional et national ainsi qu'indirectement par son financement d'activités spécifiques réalisées par d'autres organismes du système des Nations Unies.

Union européenne (et ses institutions comme l'AEE)

Les activités menées par l'Union européenne dans la mer Méditerranée en sa qualité de Partie contractante au PAM, de partenaire du METAP, de promoteur du Partenariat euroméditerranéen et d'institution comptant parmi ses membres six pays méditerranéens, revêtent une importance stratégique.

UNESCO

Tous les programmes de l'UNESCO comportent une composante méditerranéenne; tel est notamment le cas du MAB et de son réseau de réserves de la biosphère ainsi que de son programme de surveillance intégrée des réserves de la biosphère (BRIM). Le programme INSULA a pour but, entre autres, de faciliter la mise en réseau des réserves de la biosphère dans la Méditerranée et l'on a entrepris l'élaboration de programmes concernant les problèmes énergétiques qui se posent dans les îles du bassin méditerranéen. Le programme MED-GOOS rassemble des données sur la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et la gestion des zones côtières. La COI participe activement à plusieurs des activités d'évaluation de la pollution menées par le PAM.

RÉSUMÉ

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES ACTIVITÉS ET LES PERSPECTIVES DE LA CMDD ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

1. La CMDD devrait être un groupe de réflexion/une instance politique de haut niveau et être chargée d'identifier, d'évaluer et d'examiner les principales questions environnementales, économiques et sociales qui se posent dans la région. La Commission devrait donner des avis aux institutions internationales et régionales et aux gouvernements nationaux ainsi qu'à tous les organes du PAM et à la société civile.

2. Les activités de la Commission doivent faciliter les travaux des autres organes qui opèrent en Méditerranée et aider ces derniers à renforcer leur contribution au développement durable et à appliquer une approche régionale plus cohérente. Dans le contexte des efforts d'ensemble tendant à améliorer la gouvernance de l'environnement mondial, tels qu'ils sont reflétés dans l'accord sur la gouvernance conclu à Cartagena sous l'égide du PNUE et dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, l'Unité MEDU est instamment engagée à jouer un rôle de catalyseur et à relancer les initiatives concernant l'élaboration d'une plateforme informelle interorganisations en Méditerranée en consultation avec les bureaux régionaux des organismes qui s'occupent des questions liées au développement dans la région.

3. Les recommandations de la CMDD ne devraient pas simplement être soumises à l'approbation formelle des Parties contractantes, auxquelles incombe au premier chef la responsabilité de leur mise en oeuvre. Le Secrétariat de la CMDD et les autres organes du PAM, en ayant recours à des ressources externes si besoin est, devraient développer les recommandations stratégiques, les expliciter et les renforcer au moyen de lignes directrices détaillées.

4. La responsabilité de la mise en oeuvre des recommandations formulées continuera d'incomber à tous les acteurs et institutions intéressés. Le suivi, pour l'essentiel, devra être confié à l'Unité MEDU. Le Secrétariat de la CMDD devrait évaluer tous les trois à cinq ans la mise en oeuvre des recommandations formulées par la CMDD et la suite qui y a été donnée et faire rapport à ce sujet aux réunions de la CMDD et des Parties contractantes.

5. La CMDD devrait continuer de se composer de 36 membres, 15 sièges étant alloués aux secteurs non gouvernementaux, sous réserve néanmoins d'une plus grande flexibilité dans leur allocation. Les représentants de ces secteurs ne devraient à aucun moment être plus de six ou moins de deux. En outre, trois sièges supplémentaires au maximum devraient être alloués aux organisations intergouvernementales. Par ailleurs, deux ou trois membres ad hoc pourraient être invités à chaque session s'ils ont des compétences particulières concernant les questions inscrites à l'ordre du jour.

6. La Commission se réunirait en session ordinaire une fois par an, pendant trois jours, et examinerait à chaque occasion un nombre limité de questions. La pratique consistant à tenir les sessions dans divers pays serait maintenue, mais les propositions d'accueillir ces réunions devraient aller de pair avec une contribution substantielle du pays hôte à la fourniture des services logistiques nécessaires.

7. Les raisons qui entravent une participation efficace et active de certains groupes seront identifiées et il sera remédié aux lacunes constatées pour permettre à tous les groupes de tirer parti des possibilités et de relever les défis liés aux activités de la CMDD et d'y contribuer.

8. Les représentants des différentes institutions devraient être invités non seulement aux sessions de la CMDD mais aussi, dans la mesure où les questions examinées ont un rapport avec leur domaine de compétence, aux réunions des groupes de travail, auxquels ils participeraient sur un pied d'égalité avec les Parties prenantes.

9. Il sera constitué des groupes de travail permanents qui seront chargés d'examiner des thèmes généraux à convenir et il sera créé des groupes de travail ad hoc pour étudier des questions spécifiques. Des experts d'organisations internationales ou d'éminents experts méditerranéens seront invités à participer au processus. Il existe également en dehors des structures du PAM d'autres centres qui opèrent en Méditerranée qui seront invités à participer aux activités selon qu'il conviendra.

10. Un comité de trois membres, composé du Président et des deux Vice-Présidents de la session venant de s'achever, devrait être constitué pour la période intersession afin de prendre des décisions, d'assurer la liaison et de donner des avis au Secrétariat sur les questions importantes qui pourraient surgir. Le Coordonnateur du PAM devrait assumer la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble du processus se déroule conformément aux aspects de politique générale et aux aspects stratégiques des questions traitées.

11. Aucun effort ne sera négligé pour établir des liens avec initiatives de type II de Johannesburg qui revêtent un intérêt particulier pour la Méditerranée. En outre, la Commission encouragera vivement ses membres à lancer de nouvelles initiatives de partenariat conformément aux "critères de Bali" établis pour les partenariats créés sous l'égide du Sommet mondial sur le développement durable.

12. Il est proposé de constituer un Secrétariat de la CMDD sur la base d'un processus séquentiel et évolutif. Dans un premier temps (2004), il faudrait affecter à l'Unité MEDU un nouvel administrateur, auquel seraient fournis les services d'appui nécessaires, qui s'occuperait à plein temps du Secrétariat de la CMDD. Cela serait suivi (2005 à 2006) par la mise sur pied d'un service de secrétariat plus spécialisé qui aurait sans doute besoin d'au moins quatre administrateurs (deux pour le Secrétariat de la CMDD, dont les services seraient financés au titre du budget du PAM, et trois qui seraient détachés par des pays ou partenaires auprès des centres d'appui), auquel seraient fournis les services d'appui nécessaires et qui disposerait d'un budget opérationnel. Il faudrait explorer plus avant la possibilité de créer d'ici à 2007, dans le cadre du PAM, un secrétariat qui soit propre à la CMDD, ainsi que l'intérêt qu'ont manifesté à ce sujet d'éventuels pays hôtes, municipalités/partenaires de financement. Le Secrétariat s'occuperait uniquement des activités de la CMDD et du développement durable et, bien que rattaché au cadre du PAM, desservirait l'ensemble de la Méditerranée. Le Secrétariat pourrait être basé à l'Unité MEDU, à Athènes, ou ailleurs, si un pays et/ou municipalité offre de l'accueillir.

13. Outre ses attributions et son mandat actuels, l'Unité MEDU devrait superviser les activités du Secrétariat et assurer leur coordination avec celles des CAR et intervenir dans tous les cas où il apparaîtrait nécessaire de déterminer s'il existe des chevauchements d'activités.

14. Il conviendra de maintenir une claire distinction entre les attributions du Secrétariat de la CMDD (coordination, questions de politiques générales et questions stratégiques, etc.) et celles des centres d'activités régionales d'appui (essentiellement l'examen des "questions thématiques" et les activités connexes, y compris certaines activités de suivi).

15. Tous les centres d'activités régionales sont encouragés à recentrer leurs programmes pour les axer davantage sur les questions liées au développement durable, à jouer le rôle de centres d'appui pour les aspects scientifiques et techniques des activités "thématiques" de la CMDD et à continuer de faciliter les travaux de la CMDD et de ses groupes.

16. Il conviendrait d'utiliser au mieux le potentiel représenté par les ressources en personnel et les arrangements pertinents actuels de l'Unité MEDU, en ayant recours à des avis spécialisés de l'extérieur si besoin est, pour rehausser la visibilité non seulement de la CMDD mais du PAM lui-même en tant qu'élément faisant partie intégrante d'une stratégie structurée de communication.

17. Le budget du PAM devrait comporter une rubrique distincte pour la Commission, y compris toutes les activités de l'Unité MEDU et des CAR en rapport avec le développement durable. Il faudrait élaborer une stratégie de mobilisation de ressources, élément indispensable à la mise en oeuvre des autres stratégies élaborées sous les auspices du PAM.

18. Lors de sa session de 2004, la Commission adoptera un programme de travail pour la période 2005-2015, sur la base des priorités définies dans différentes initiatives mondiales et régionales pertinentes en rapport avec les spécificités de la Méditerranée.

ANNEXE VIII

MEMBERS OF THE STEERING COMMITTEE OF THE MCSD

1ST MCSD (1996)

President: MOROCCO
Vice President: ASCAME
Vice President : CREE
Vice President : CROATIA
Vice President : EGYPT
Vice President : EC
Vice President : TUNISIA
Rapporteur : ECOMEDITERRANEA

4th MCSD (1998)

President : TUNISIA
Vice President : EOAEN
Vice President : CYPRUS
Vice President : MIO-ECSDE
Vice President : SILIFKE
Vice President : SPAIN
Rapporteur : MONACO

5TH MCSD (1999)

President : TUNISIA
Vice President : EOAEN
Vice President : ROME
Vice President : MALTA
Vice President : MONACO
Vice President : TURKEY
Rapporteur : WWF

6th MCSD (2000)

President : MONACO
Vice President : TUNISIA
Vice President : MALTA
Vice President : GREECE
Vice President : EOAEN
Vice President : ENDA
Rapporteur: NAPLES

7th MCSD (2002)

President: TURKEY
Vice President: MONACO
Vice President: ALGERIA
Vice President: SPAIN
Vice President: CALVIA
Vice President: MEDENER
Rapporteur: ENDA